



**NATIONS  
UNIES**

**HSP**

**HSP/GC/21/4**



ONU-Habitat

**Conseil d'administration du  
Programme des Nations Unies  
pour les établissements humains**

Distr. : générale  
3 janvier 2007

Français  
Original : Anglais

**Vingt et unième session**

Nairobi, 16-20 avril 2007

Point 7 de l'ordre du jour provisoire \*

**Programme de travail d'ONU-Habitat pour l'exercice biennal 2008-2009  
et budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les  
établissements humains pour l'exercice biennal 2008-2009**

**Projet de programme de travail et de budget pour 2008-2009**

**Rapport de la Directrice exécutive**

*Résumé*

Le présent document contient le projet de programme de travail et de budget intégré de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2008-2009, présenté dans le contexte du cadre financier global du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat). Le budget se fonde sur les prévisions concernant les contributions volontaires à des fins générales et à des fins spéciales, le montant des dépenses nécessaires pour compléter les crédits inscrits au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies et les ressources au titre de la coopération technique. Les montants prévus sont nécessaires pour pouvoir mener à bien le programme de travail d'ONU-Habitat pour l'exercice biennal et fournir l'appui requis au programme.

La Directrice exécutive recommande que le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains approuve le programme de travail et le budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2008-2009, tels qu'ils sont proposés ci-après.

Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition.

\* HSP/GC/21/1.

K0654765

140307

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires. Il a été imprimé sur papier écologique.

## Table des matières

I.	Introduction.....	4
II.	Application des recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour l'exercice biennal 2006-2007 .....	5
	Première partie : Résumé analytique .....	6
I.	Aperçu du programme .....	6
II.	Aperçu financier.....	6
	Deuxième partie : Plan d'utilisation des ressources.....	10
III.	Plan d'utilisation des ressources révisé pour 2006-2007 .....	10
IV.	Plan d'utilisation des ressources révisé pour 2008-2009 .....	10
	A. Aperçu financier .....	10
	B. Projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains (contributions à des fins générales et contributions à des fins spéciales) pour l'exercice biennal 2008-2009.....	17
	Troisième partie : Programme de travail .....	26
V.	Aperçu.....	26
VI.	Organes directeurs.....	27
VII.	Direction exécutive et gestion.....	28
	A. Objectif.....	28
	B. Stratégie.....	28
	C. Facteurs externes .....	33
	D. Produits.....	33
	E. Ressources nécessaires .....	35
VIII.	Programme de travail .....	36
	A. Sous-programme 1 : logement et développement durable des établissements humains .....	36
	B. Sous-programme 2 : suivi et mise en œuvre du Programme pour l'habitat .....	46
	C. Sous-programme 3 : coopération régionale et technique .....	54
	D. Sous-programme 4 : financement des établissements humains .....	58
	E. Appui au programme .....	64
<b>Annexes</b>		
I	Texte portant autorisation des travaux .....	69
II	Structure organisationnelle et répartition des postes pour l'exercice biennal 2008-2009.....	73
III	Terminologie.....	74
IV	Hypothèses et méthodologie .....	76
<b>Tableaux</b>		
1.	Projection de recettes pour les exercices biennaux 2004-2005, 2006-2007 et 2008-2009 (en millions de dollars).....	7
2 a).	Dépenses pour les exercices biennaux 2004-2005, 2006-2007 et 2008-2009 (en millions de dollars).....	8
2 b).	Dépenses pour les exercices biennaux 2004-2005, 2006-2007 et 2008-2009 (en millions de dollars), par sous-programme .....	8
3.	Plan consolidé d'utilisation des ressources : montants estimatifs pour 2006-2007, révisés pour 2006-2007 et proposés pour 2008-2009 (en milliers de dollars).....	9

4.	Projet de budget consolidé d'ONU-Habitat, par catégorie de dépenses et sources de fonds pour l'exercice biennal 2008-2009 (en milliers de dollars).....	15
5.	ONU-Habitat : répartition prévisionnelle des postes par source de fonds.....	16
6.	Budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains (contributions à des fins générales et contributions à des fins spéciales) pour l'exercice 2008-2009 (en milliers de dollars).....	20
7.	Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains : fonds à des fins générales uniquement pour l'exercice biennal 2008-2009 (en milliers de dollars).....	21
8.	Budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains (compte spécial pour l'appui au programme) pour l'exercice biennal 2008-2009 (en milliers de dollars) .....	24
9.	Tableau général d'effectifs de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains (fonds à des fins générales et fonds à des fins spéciales) pour les exercices biennaux 2006-2007 et 2008-2009.....	25
10.	Récapitulation des prévisions budgétaires (en milliers de dollars) : organes directeurs .....	28
11.	Réalisations escomptées et indicateurs de succès .....	30
12.	Récapitulation des prévisions budgétaires (en milliers de dollars) : direction exécutive et administration.....	36
13.	Réalisations escomptées et indicateurs de succès .....	38
14.	Estimations budgétaires récapitulatives (en milliers de dollars) : Sous-programme 1 : logement et développement durable des établissements humains .....	46
15.	Réalisations escomptées et indicateurs de succès pour l'exercice biennal .....	48
16.	Récapitulation des prévisions budgétaires (en milliers de dollars) : Sous-programme 2 : suivi du Programme pour l'Habitat.....	53
17.	Réalisations escomptées et indicateurs de succès pour l'exercice biennal .....	55
18.	Récapitulation des prévisions budgétaires (en milliers de dollars) : Sous-programme 3 : coopération régionale et technique.....	58
19.	Réalisations escomptées et indicateurs de succès pour l'exercice biennal .....	60
20.	Récapitulation des prévisions de dépenses (en milliers de dollars) : Sous-programme 4: financement des établissements humains.....	64
21.	Réalisations escomptées et indicateurs de succès .....	65
22.	Récapitulation des prévisions de dépenses (en milliers de dollars) : Division de l'appui aux programmes .....	68

## Figures

1.	Utilisation du montant total des ressources, 2008-2009 .....	11
2.	Répartition des ressources du programme, 2008-2009 .....	12
3.	Récapitulation des contributions à des fins générales et des contributions à des fins spéciales (1994-2009).....	13
4.	Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains (utilisation des ressources par catégorie de dépenses, 2008-2009).....	18

## I. Introduction

1. Conformément à la règle de gestion financière 302.1 de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, la Directrice exécutive d'ONU-Habitat soumet le présent projet de programme de travail et de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2008-2009, qui couvre les recettes et les dépenses afférentes aux activités de programme prévues et les dépenses d'appui au programme de la Fondation.
2. En application de la règle de gestion financière 302.2 de la Fondation, le présent projet a été soumis au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) pour examen et observations. Le rapport du CCQAB a été publié sous la cote HSP/GC/21/4/Add.1.
3. Le programme de travail et le budget ont été établis sous la forme d'un document intégré indiquant les produits en détail en les classant par ordre de priorité, comme l'avait demandé le Conseil d'administration dans sa résolution 19/2 du 9 mai 2003 et incorpore les recommandations formulées dans le rapport du CCQAB sur l'examen du projet de budget d'ONU-Habitat pour l'exercice biennal 2004-2005 (HSP/GC/19/9/Add.1).
4. Outre qu'il tient compte des recommandations du CCQAB figurant dans la note HSP/GC/21/4/Add.1, le présent document a été examiné par le Comité des représentants permanents auprès du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), dont les vues ont également été prises en considération. Il est par ailleurs conforme au cadre stratégique proposé pour la période 2008-2009 (exposé dans le document A/61/6), dont l'Assemblée générale est saisie actuellement.
5. ONU-Habitat a pris les diverses mesures et dispositions indiquées ci-après en vue d'appliquer les recommandations formulées par le CCQAB pour l'exercice biennal 2006-2007.

## Application des recommandations formulées par le CCQAB pour l'exercice biennal 2006-2007

Énoncé succinct de la recommandation	Mesures prises pour appliquer la recommandation
<b>Rapport du CCQAB (HSP/GC/20/9/Add.1)</b>	
« [L]e projet de programme de travail et de budget avait été soumis au Comité des représentants permanents mais, au moment qu'il avait été transmis au Comité consultatif, il n'avait pas encore été revu en détail par suite de contraintes de temps et de la distribution tardive du document. Le Comité consultatif recommande que des efforts soient faits pour éviter que ce problème ne se reproduise à l'avenir, lorsque les futurs projets de budget-programme seront soumis. »	Le projet de programme de travail et de budget pour l'exercice biennal 2008-2009 a été soumis au Comité des représentants permanents pour examen et il a été tenu compte de ses observations.
« [I]l reste à surmonter des faiblesses financières structurelles dues au fait que les contributions à des fins générales sont disproportionnées par rapport aux contributions à des fins générales, lesquelles restent relativement modestes, et aussi au fait que le financement reste tributaire d'un groupe assez restreint de donateurs. »	<p>Dans la résolution 20/19, le Conseil d'administration a prié la Directrice exécutive de concevoir une stratégie générale de mobilisation de ressources devant être présentée au Conseil d'administration à sa vingt et unième session. Une initiative visant à explorer les options qui permettraient d'élargir la base de donateurs et, en particulier, d'encourager le versement de contributions non affectées, est en cours.</p> <p>En outre, dans sa résolution 60/203, l'Assemblée générale, sachant que le versement de contributions financières accrues et prévisibles à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains est un besoin toujours aussi urgent, a demandé aux États Membres d'accroître leurs contributions non affectées, de façon à assurer, dans les délais voulus, la mise en œuvre effective et concrète du Programme pour l'habitat.</p>
[L]e Comité n'est guère convaincu de la nécessité de redéployer le poste d'agent des services généraux au Bureau de New York et il rappelle à cet égard sa position sur la question des Bureaux de liaison (voir par. 106 du document A/58/7). »	A l'issue d'un examen approfondi des activités à mener par le Bureau de New York, les États membres ont jugé nécessaire d'accroître les ressources de ce Bureau pour lui permettre d'atteindre comme il convient les objectifs de son programme de travail. Le poste d'agent des services généraux a été approuvé ultérieurement par le Conseil d'administration dans sa résolution 20/19.
« A l'avenir, tous les projets de budget-programme devraient comporter un organigramme analogue, indiquant la répartition de tous les postes (administrateurs et agents des services généraux) afin de donner une meilleure idée et une image plus complète des tableaux d'effectifs proposés. »	Le programme de travail et le budget présentés pour l'exercice biennal 2008-2009 comportent un organigramme indiquant les postes d'administrateur et d'agent des services généraux et donnant ainsi un tableau complet des effectifs.
« ... ONU-Habitat à harmoniser autant que possible ses pratiques avec celles d'autres Fonds et Programmes de l'Organisation des Nations Unies et il invite ONU-Habitat à prendre connaissance des révisions que le FNUAP et le PNUD se proposent d'apporter à leur propre politique en matière de recouvrement des coûts, dans le cadre des initiatives de simplification et d'harmonisation. »	En vue d'instituer un mécanisme simplifié et harmonisé de recouvrement des coûts, ONU-Habitat participe à un groupe de travail interorganisations des Nations Unies chargé d'examiner les mesures prises et le bien-fondé des politiques de recouvrement des dépenses d'appui au programme. Les politiques de recouvrement des coûts proposées par d'autres programmes et organismes des Nations Unies sont maintenues à l'examen et adoptées s'il y a lieu.

## Première partie : résumé analytique

### I. Aperçu du programme

6. Les établissements humains relèvent de la responsabilité d'ONU-Habitat, qui fait fonction d'organe central pour la mise en œuvre du programme dans ce domaine au sein du système des Nations Unies. Le mandat actuel d'ONU-Habitat découle du double objectif du Programme pour l'habitat issu de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), qui vise à assurer un logement convenable pour tous et le développement durable des établissements humains dans un monde de plus en plus urbanisé. Les autres tâches importantes dont il a été investi récemment découlent de la Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire adoptée par l'Assemblée dans sa résolution S-25/2 du 9 juin 2001, d'autres objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies, comme celui qui vise à améliorer sensiblement, d'ici 2020, la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis, ainsi que des textes issus de grandes conférences des Nations Unies et d'accords internationaux depuis 1992, comme l'objectif 10 relatif à l'eau et à l'assainissement du Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Ces deux objectifs ont été réaffirmés par l'Assemblée générale dans le document final du Sommet mondial de 2005, dans lequel la lutte contre la prolifération des taudis est considérée comme un problème prioritaire dans le domaine des établissements humains. La population urbaine mondiale s'accroît rapidement et la plupart de ces habitants supplémentaires vivent dans des taudis urbains surpeuplés caractérisés par des logements inadéquats, l'absence de sécurité d'occupation, le caractère aléatoire des emplois et le manque de services de base, en particulier d'eau salubre et de services d'assainissement.

7. Le programme de travail d'ONU-Habitat continuera à être mis en œuvre à travers les quatre sous-programmes suivants : sous-programme 1, logement et développement durable des établissements humains; sous-programme 2, suivi de la mise en œuvre du Programme pour l'habitat; sous-programme 3, coopération régionale et technique; et sous-programme 4, financement des établissements humains. La structure du programme est subordonnée aux résultats sur lesquels débouchera le plan stratégique et institutionnel à moyen terme d'une durée de six ans qui est en cours d'élaboration.

8. ONU-Habitat établit actuellement un plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour la période de six ans 2008-2013, comme l'a recommandé le Conseil d'administration. La stratégie de mise en œuvre du présent budget-programme biennal dépendra des résultats du processus continu de planification stratégique et de développement institutionnel entrepris en 2005. Le plan stratégique et institutionnel à moyen terme sera présenté au Conseil d'administration à sa vingt et unième session. S'il est jugé nécessaire de modifier le présent programme de travail et budget pour l'aligner sur le plan stratégique et institutionnel à moyen terme, les dispositions de la résolution 58/269 du 23 décembre 2003 devraient s'appliquer. Conformément à cette résolution, le cadre logique du programme de travail et du budget pour 2008-2009 pourra être modifié après approbation du plan-programme du cadre stratégique pour l'exercice biennal mais devrait être réexaminé par le Comité du programme et de la coordination en 2007.

9. ONU-Habitat continuera à veiller à ce qu'il soit tenu compte des considérations d'égalité des sexes dans les questions relatives aux établissements humains et à prendre des mesures en faveur de l'autonomisation des femmes. En tant qu'organe central pour la mise en œuvre du programme relatif aux établissements humains au sein du système des Nations Unies, ONU-Habitat collaborera et coopérera avec d'autres organismes des Nations Unies. En dehors du système des Nations Unies, ONU-Habitat coopérera également avec les gouvernements, les autorités locales, les institutions financières internationales, les banques régionales de développement, le secteur privé et les autres partenaires du Programme pour l'habitat. Le Forum urbain mondial, qui se réunit tous les deux ans pour examiner les problèmes pressants dans le domaine des établissements humains, constitue un mécanisme important de coopération et de concertation avec les gouvernements et les partenaires du Programme pour l'habitat.

### II. Aperçu financier

10. Le cadre financier d'ONU-Habitat comporte trois sources de financement : crédits ouverts au titre du budget ordinaire par l'Assemblée générale; contributions à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, pour laquelle les ouvertures de crédits sont approuvées par le Conseil d'administration d'ONU-Habitat; et contributions au titre de la coopération technique, pour laquelle les ouvertures de crédits sont approuvées par la Directrice exécutive.

11. Les ouvertures de crédits au titre du budget ordinaire sont approuvées par l'Assemblée générale et se répartissent entre deux grandes catégories du budget, à savoir celles qui relèvent du chapitre 15,

« Etablissements humains », et celles qui sont inscrites au chapitre 23, « Programme ordinaire de coopération technique », pour les services consultatifs sectoriels dans le domaine des établissements humains.

12. Les contributions à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains sont de deux types : les contributions versées à des fins générales et celles qui le sont à des fins spéciales. Les contributions à des fins générales sont des contributions volontaires non affectées que les gouvernements versent pour appuyer la mise en œuvre du programme de travail approuvé d'ONU-Habitat. Les contributions à des fins spéciales sont des contributions affectées que les gouvernements et d'autres donateurs versent aux fins de l'exécution d'activités particulières inscrites au programme de travail et conformes au mandat d'ONU-Habitat.

13. Les contributions au titre de la coopération technique constituent des ressources affectées que les gouvernements et d'autres donateurs versent aux fins de l'exécution, au niveau des pays, d'activités techniques particulières conformes au mandat et au programme de travail d'ONU-Habitat.

14. Le budget-programme consolidé et harmonisé pour 2008-2009 a été élaboré après analyse des recettes prévues pour les trois sources de financement au cours de l'exercice biennal 2008-2009, compte tenu des ressources requises pour mettre en œuvre le programme de travail proposé. Les prévisions concernant le solde au début de l'exercice biennal 2008-2009 qui figurent dans le budget tiennent compte des prévisions révisées pour l'exercice biennal 2006-2007.

15. Le montant estimatif des ressources qui seront disponibles pour l'exercice biennal 2008-2009 s'élève à 281,1 millions de dollars (tableau 3) se répartissant comme suit : 48,6 millions de dollars prévus au titre du solde en début d'exercice (1er janvier 2008); 18,9 millions de dollars prévus au titre du budget ordinaire; 29,1 millions de dollars provenant des contributions versées à la Fondation à des fins générales; 67,8 millions de dollars provenant des contributions versées à la Fondation à des fins spéciales; et 116,7 millions de dollars provenant des contributions pour les activités de coopération technique. Les crédits alloués à ONU-Habitat au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies seront ajustés ultérieurement conformément aux ouvertures de crédits approuvées par l'Assemblée générale en décembre 2007.

16. Les tableaux 1 et 2 a) ci-après résument les tendances en matière de recettes et de dépenses de 2004 à 2009, tandis que le tableau 3 récapitule les indications données dans les deux premiers tableaux.

**Tableau 1. Prévisions de recettes pour les exercices biennaux 2004-2005, 2006-2007 et 2008-2009 (en millions de dollars)**

	2004-2005		2006-2007		2008-2009	%*
	Montant estimatif	Montant effectif	Montant estimatif	Montant révisé	Montant proposé	Evolution
	A	B	C	D	E	(E-C)/C
<b>Budget ordinaire</b>	<b>14,8</b>	<b>17,0</b>	<b>18,9</b>	<b>18,9</b>	<b>18,9</b>	<b>S.O.</b>
<b>Fondation</b>						
Contributions à des fins générales	23,5	22,6	26,5	26,5	29,1	10 %
Contributions à des fins spéciales	45,2	58,9	56,5	60,7	67,8	20 %
Total	<b>68,7</b>	<b>81,5</b>	<b>83,0</b>	<b>87,2</b>	<b>96,9</b>	<b>17 %</b>
<b>Coopération technique</b>	<b>66,9</b>	<b>147,1</b>	<b>66,9</b>	<b>111,1</b>	<b>116,7</b>	<b>74 %</b>
<b>Total, recettes</b>	<b>150,4</b>	<b>245,6</b>	<b>168,8</b>	<b>217,2</b>	<b>232,5</b>	<b>38 %</b>

\* Evolution (en pourcentage) des recettes prévues pour 2008-2009 par rapport aux prévisions pour 2006-2007

**Table 2 a). Dépenses pour les exercices biennaux 2004–2005, 2006–2007 et 2008–2009 (en millions de dollars)**

	2004–2005	2006–2007		2008–2009	%*
	Montant effectif	Montant estimatif	Montant révisé	Montant proposé	Evolution
	A	B	C	D	(D-B)/B
<b>Budget ordinaire</b>	<b>17,0</b>	<b>18,9</b>	<b>18,9</b>	<b>18,9</b>	<b>S.O.</b>
<b>Fondation</b>					
Contributions à des fins générales	16,9	27,6	27,6	32,8	19 %
Contributions à des fins spéciales	44,9	55,1	71,6	72,9	32 %
Total	<b>61,8</b>	<b>82,7</b>	<b>99,2</b>	<b>105,7</b>	<b>28 %</b>
<b>Coopération technique</b>	<b>107,6</b>	<b>67,1</b>	<b>138,3</b>	<b>121,4</b>	<b>81 %</b>
<b>Total, dépenses</b>	<b>186,4</b>	<b>168,7</b>	<b>256,4</b>	<b>246,0</b>	<b>46 %</b>

\* Evolution (en pourcentage) des dépenses prévues pour 2008–2009 par rapport aux prévisions pour 2006–2007

**Table 2 b). Dépenses pour les exercices biennaux 2004–2005, 2006–2007 et 2008–2009 (en millions de dollars), par sous-programme**

	2004–2005	2006–2007		2008–2009	%*
	Montant effectif	Montant estimatif	Montant révisé	Montant proposé	Evolution
	A	B	C	D	(D-B)/B
<b>Ressources du programme</b>					
Logement et développement durable des établissements humains	35,4	36,0	42,7	40,3	12 %
Suivi de la mise en œuvre du Programme pour l'habitat (voir l'alinéa a) du paragraphe 17)	12,9	29,1	26,7	25,4	-13 %
Coopération régionale et technique	120,1	74,9	146,3	130,1	74 %
Financement des établissements humains	3,0	13,3	19,9	22,6	70 %
Appui au programme	5,7	7,9	8,5	10,7	35 %
Gestion et administration (voir l'alinéa b) du paragraphe 17)	9,3	7,5	12,3	16,9	125 %
<b>Total, dépenses</b>	<b>186,4</b>	<b>168,7</b>	<b>256,4</b>	<b>246,0</b>	<b>46 %</b>

\* Evolution (en pourcentage) des dépenses prévues pour 2008–2009 par rapport aux prévisions pour 2006–2007

17. Les principales évolutions entre les dépenses proposées pour 2006–2007 et les prévisions de dépenses pour 2008–2009, telles qu'elles ressortent du tableau 2 b) ci-dessus, sont les suivantes :

a) Diminution prévue de 3,7 millions de dollars dans le budget total du sous-programme « Suivi de la mise en œuvre du Programme pour l'habitat », qui résulte essentiellement de la réduction escomptée des contributions à des fins spéciales compte tenu des tendances des années antérieures ainsi que du redéploiement de postes et des dépenses connexes autres que le coût des postes du Groupe du suivi et de l'évaluation et de la Section des services d'information au budget de gestion et d'administration, conformément à la recommandation formulée par le CCQAB (A/60/7, chap. IV, par. 51);

b) Augmentation prévue de 9,4 millions de dollars au titre du budget de gestion et d'administration, qui résulte principalement des mesures suivantes : renforcement du secrétariat du Conseil d'administration grâce à l'accroissement de ses effectifs du fait de la création du Groupe du Forum urbain mondial; augmentation des contributions versées à des fins spéciales pour le Forum urbain mondial; accroissement de la capacité de mobilisation de ressources; et redéploiement de postes et des dépenses connexes autres que le coût des postes du Groupe du suivi et de l'évaluation et de la Section des services d'information qui figuraient au budget du Programme.

Tableau 3. Plan consolidé d'utilisation des ressources : montants estimatifs pour 2006-2007, révisés pour 2006-2007 et proposés pour 2008-2009 (en milliers de dollars)

	2004-2005	Plan d'utilisation des ressources initial pour 2006-2007						Plan d'utilisation des ressources révisé pour 2006-2007						Plan d'utilisation des ressources pour 2008-2009						
		Montant total des dépenses effectives	Budget ordinaire	Coopération technique	Fondation			Montant total des ressources	Budget ordinaire	Coopération technique	Fondation			Montant total des ressources	Budget ordinaire	Coopération technique	Fondation			Montant total des ressources
					Contributions à des fins générales	Contributions à des fins spéciales	Total				Contributions à des fins générales	Contributions à des fins spéciales	Total				Contributions à des fins générales	Contributions à des fins spéciales	Total	
<b>Ressources disponibles</b>																				
Solde en début d'exercice	28 813,7		10 243,3	9 046,9	12 012,4	21 059,3	31 302,6		48 269,0	16 875,7	22 751,3	39 627,0	87 896,0		21 044,1	15 774,5	11 817,8	27 592,3	48 636,4	
<b>Recettes</b>																				
Contributions	238 552,8	18 895,8	66 000,0	25 000,0	56 500,0	81 500,0	166 395,8	18 895,8	110 000,0	25 000,0	60 650,0	85 650,0	214 545,8	18 895,8	115 500,0	28 000,0	67 800,0	95 800,0	230 195,8	
Divers	6 990,0		900,0	1 500,0		1 500,0	2 400,0		1 100,0	1 500,0		1 500,0	2 600,0		1 155,0	1 100,0		1 100,0	2 255,0	
<b>Total</b>	<b>274 356,5</b>	<b>18 895,8</b>	<b>77 143,3</b>	<b>35 546,9</b>	<b>68 512,4</b>	<b>104 059,3</b>	<b>200 098,4</b>	<b>18 895,8</b>	<b>159 369,0</b>	<b>43 375,7</b>	<b>83 401,3</b>	<b>126 777,0</b>	<b>305 041,8</b>	<b>18 895,8</b>	<b>137 699,1</b>	<b>44 874,5</b>	<b>79 617,8</b>	<b>124 492,3</b>	<b>281 087,2</b>	
<b>Utilisation des ressources</b>																				
Organes directeurs	26,1	32,3					32,3	32,3					32,3	32,3						32,3
<b>Ressources du programme</b>																				
Total, ressources du programme	171 352,9	15 537,4	64 629,9	23 165,3	50 000,0	73 165,3	153 332,6	15 537,4	134 913,8	22 165,3	63 000,0	85 165,3	235 616,5	15 537,4	117 174,3	23 721,8	62 000,0	85 721,8	218 433,5	
<b>Budget d'appui</b>																				
Appui au programme	5 640,4		1 942,3	1 760,2	4 183,5	5 943,7	7 886,0		2 297,1	1 960,2	4 183,5	6 143,7	8 440,8		2 863,4	2 601,2	5 247,4	7 848,6	10 712,0	
Gestion et administration	9 324,4	3 326,1	486,3	2 675,7	964,7	3 640,4	7 452,8	3 326,1	1 114,0	3 475,7	4 400,0	7 875,7	12 315,8	3 326,1	1 372,2	6 472,1	5 686,1	12 158,2	16 856,5	
<b>Total, budget d'appui</b>	<b>14 964,8</b>	<b>3 326,1</b>	<b>2 428,6</b>	<b>4 435,9</b>	<b>5 148,2</b>	<b>9 584,1</b>	<b>15 338,8</b>	<b>3 326,1</b>	<b>3 411,1</b>	<b>5 435,9</b>	<b>8 583,5</b>	<b>14 019,4</b>	<b>20 756,6</b>	<b>3 326,1</b>	<b>4 235,6</b>	<b>9 073,3</b>	<b>10 933,5</b>	<b>20 006,8</b>	<b>27 568,5</b>	
<b>Total</b>	<b>186 343,8</b>	<b>18 895,8</b>	<b>67 058,5</b>	<b>27 601,2</b>	<b>55 148,2</b>	<b>82 749,4</b>	<b>168 703,7</b>	<b>18 895,8</b>	<b>138 324,9</b>	<b>27 601,2</b>	<b>71 583,5</b>	<b>99 184,7</b>	<b>256 405,4</b>	<b>18 895,8</b>	<b>121 409,9</b>	<b>32 795,1</b>	<b>72 933,5</b>	<b>105 728,6</b>	<b>246 034,3</b>	
Ajustements pour la période antérieure	210,0																			
Autres ajustements	(326,7)																			
<b>Solde en fin d'exercice</b>	<b>87 896,0</b>		<b>10 084,8</b>	<b>7 945,7</b>	<b>13 364,2</b>	<b>21 309,9</b>	<b>31 394,7</b>		<b>21 044,1</b>	<b>15 774,5</b>	<b>11 817,8</b>	<b>27 592,3</b>	<b>48 636,4</b>		<b>16 289,2</b>	<b>12 079,4</b>	<b>6 684,3</b>	<b>18 763,7</b>	<b>35 052,9</b>	

## Analyse des soldes en fin d'exercice :

Réserve statutaire		3 279,5		3 279,5	3 279,5
Réserve opérationnelle : programme et dépenses d'appui	1 802,0		780,0	780,0	2 582,0
Soldes divers	4 228,2	8 799,9	480,2	9 280,1	13 508,3
Soldes au titre des projets	10 259,0		5 424,1	5 424,1	15 683,1
<b>TOTAL</b>	<b>16 289,2</b>	<b>12 079,4</b>	<b>6 684,3</b>	<b>18 763,7</b>	<b>35 052,9</b>

## Deuxième partie : plan d'utilisation des ressources

### III. Plan d'utilisation des ressources révisé pour 2006-2007

18. Le tableau 3 ci-dessus indique le plan d'utilisation des ressources pour 2006-2007, tel qu'approuvé par le Conseil d'administration dans sa résolution 20/19 du 8 avril 2005, et le projet de plan d'utilisation des ressources révisé pour 2006-2007 sur la base des prévisions actualisées de recettes et de dépenses.

19. Les prévisions révisées de recettes et de dépenses pour l'exercice biennal 2006-2007 ont été établies sur la base des tendances de l'année précédente en matière de recettes et de dépenses, d'une analyse des recettes reçues effectivement au cours du premier semestre de 2006 et d'un examen des engagements de dépenses escomptés pendant le reste de l'exercice biennal.

20. Il ressort des prévisions détaillées dans les tableaux 1 à 3 que le montant total des ressources disponibles au cours du présent exercice biennal s'établit à 305,0 millions de dollars, dont 87,9 millions de dollars correspondent au solde en début d'exercice (1er janvier 2006). ONU-Habitat a reçu des crédits d'un montant de 18,9 millions de dollars au titre du budget ordinaire et compte recevoir 26,5 millions de dollars au titre des contributions versées à la Fondation à des fins générales, 60,7 millions de dollars au titre des contributions versées à la Fondation à des fins spéciales et 111,1 millions de dollars au titre des contributions pour la coopération technique.

21. Les principales évolutions entre le plan d'utilisation des ressources approuvé pour 2006-2007 et le plan d'utilisation des ressources révisé peuvent se résumer comme suit :

a) Les soldes reportés (y compris les réserves et les soldes au titre des projets) correspondent maintenant aux soldes effectifs indiqués dans les comptes définitifs pour l'exercice biennal 2004-2005;

b) Les crédits alloués au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies correspondent au montant effectif de 18,9 millions de dollars approuvé par l'Assemblée générale en faveur d'ONU-Habitat pour l'exercice biennal 2006-2007, dont 17,9 millions de dollars au titre du chapitre 15 du budget, « Etablissements humains », et 1,0 million de dollars au titre du chapitre 23, « Programme ordinaire de coopération technique », pour les services consultatifs sectoriels dans le domaine des établissements humains;

c) Dans le plan d'utilisation révisé qui est proposé, le montant des ressources de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains est passé de 83,0 millions de dollars à 87,2 millions de dollars. Ce changement s'explique par l'augmentation prévue de 7 % des contributions à des fins spéciales, qui passeraient de 56,5 millions de dollars à 60,7 millions de dollars. Cette augmentation résulte de l'accroissement envisagé des recettes du Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement et de l'expansion prévue des activités dans le cadre du sous-programme sur le financement des établissements humains. Les contributions à des fins générales restent au même niveau que celui qui était prévu, à savoir 26,5 millions de dollars;

d) L'augmentation proposée de 66 % des ressources pour les activités de coopération technique, dont le montant passerait de 66,9 millions de dollars à 111,1 millions de dollars, tient à l'accroissement prévu des activités au niveau des pays, des activités d'évaluation après des conflits et des catastrophes et des activités de reconstruction. Le budget de dépenses a aussi été révisé en hausse pour passer de 67,1 millions de dollars à 138,3 millions de dollars en raison de l'augmentation prévue des ressources et aussi pour permettre d'utiliser les recettes reçues au titre des projets au cours du dernier trimestre de l'exercice biennal 2004-2005 qui avaient été reportées sur l'exercice biennal en cours;

e) En application de la résolution 20/19 du Conseil d'administration, tout transfert de fonds à des fins générales entre sous-programmes à hauteur de 25 % au maximum du budget total à des fins générales sera porté à la connaissance du Comité des représentants permanents.

### IV. Plan d'utilisation des ressources proposé pour 2008-2009

#### A. Aperçu financier

22. Les propositions budgétaires relatives à ONU-Habitat pour l'exercice biennal 2008-2009 se fondent sur l'hypothèse que la tendance à la hausse des contributions à ONU-Habitat, telle qu'elle ressort du tableau 3, se poursuivra et que le montant total des ressources disponibles pour cet exercice

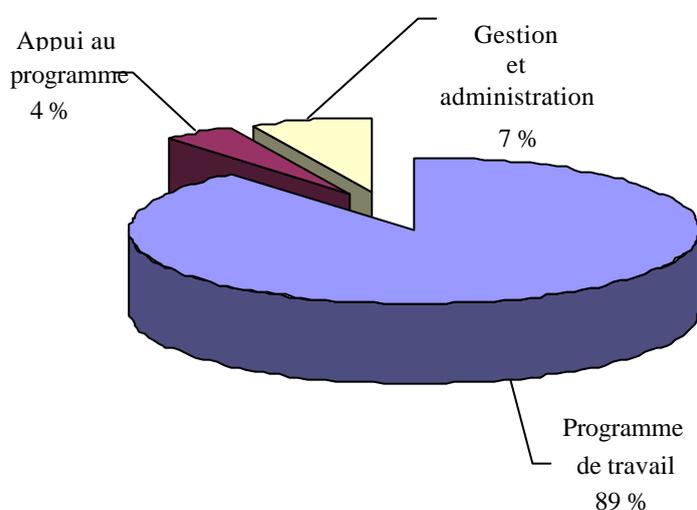
biennal sera de 281,1 millions de dollars, dont 48,6 millions de dollars correspondent aux soldes prévus en début d'exercice (1er janvier 2008).

23. Les recettes prévues, d'un montant de 232,5 millions de dollars, se répartiront comme suit : budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies : 18,9 millions de dollars; Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains : 96,9 millions de dollars; et contributions pour la coopération techniques : 116,7 millions de dollars (tableaux 1 et 3).

24. Ainsi qu'il a été noté plus haut, le budget de dépenses prévu pour l'exercice biennal 2008-2009 s'établit à 246,0 millions de dollars (tableaux 2 et 4), soit une augmentation de 46 % par rapport au budget de dépenses prévu pour 2006-2007, qui s'élevait à 168,7 millions de dollars, en raison principalement de l'accroissement des activités de coopération technique.

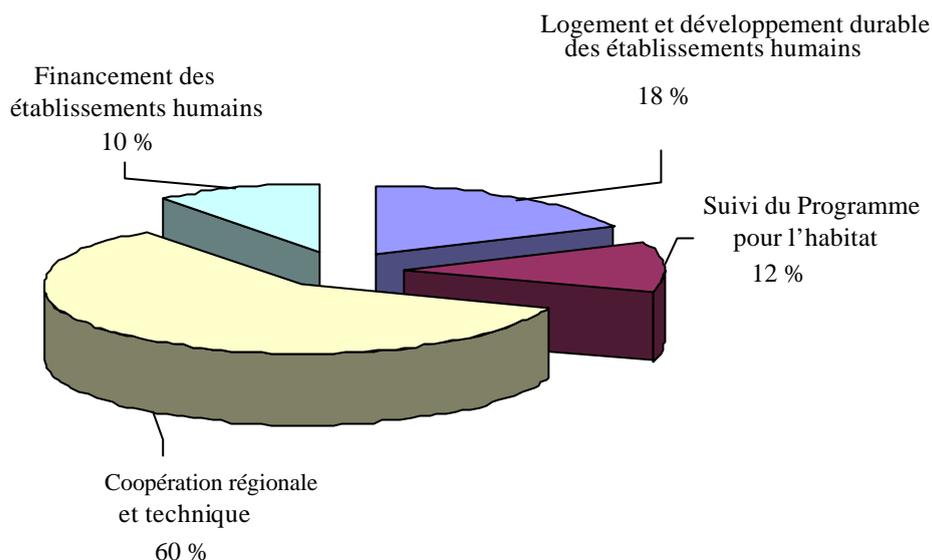
25. La majeure partie du budget de dépenses – à savoir 218,4 millions de dollars, soit 89 % – est réservée aux activités de programme, le reste, soit 27,6 millions de dollars (11 %), étant prévu pour les activités d'appui, y compris les organes directeurs (tableau 3 et figure 1).

**Figure 1. Utilisation du montant total des ressources, 2008–2009**



26. La figure 2 ci-dessous indique la répartition des ressources du programme de travail entre les quatre sous-programmes; il en ressort que 60 % des ressources escomptées pour les programmes seront utilisées pour des activités de coopération technique.

Figure 2. Répartition des ressources du programme, 2008-2009



## 1. Budget ordinaire

27. Le budget de dépenses a été maintenu à hauteur de 18,9 millions de dollars, en attendant que les propositions soient examinées par l'Assemblée générale, à laquelle elles doivent être soumises pour approbation. ONU-Habitat a soumis au Siège de l'Organisation des Nations Unies des propositions prévoyant une augmentation du financement d'ONU-Habitat au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2008-2009. Étant donné toutefois que les ouvertures de crédits au titre du budget ordinaire de l'organisation devront être approuvées par l'Assemblée générale à sa soixante et unième session en décembre 2007, les montants pour 2008-2009 sont provisoires. En conséquence, aucun ajustement des dépenses n'a été opéré dans cette partie du plan d'utilisation des ressources pour 2006-2007, car ces ajustements seront effectués au Siège de l'Organisation des Nations Unies au moment de l'adoption du budget par l'Assemblée générale.

## 2. Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains

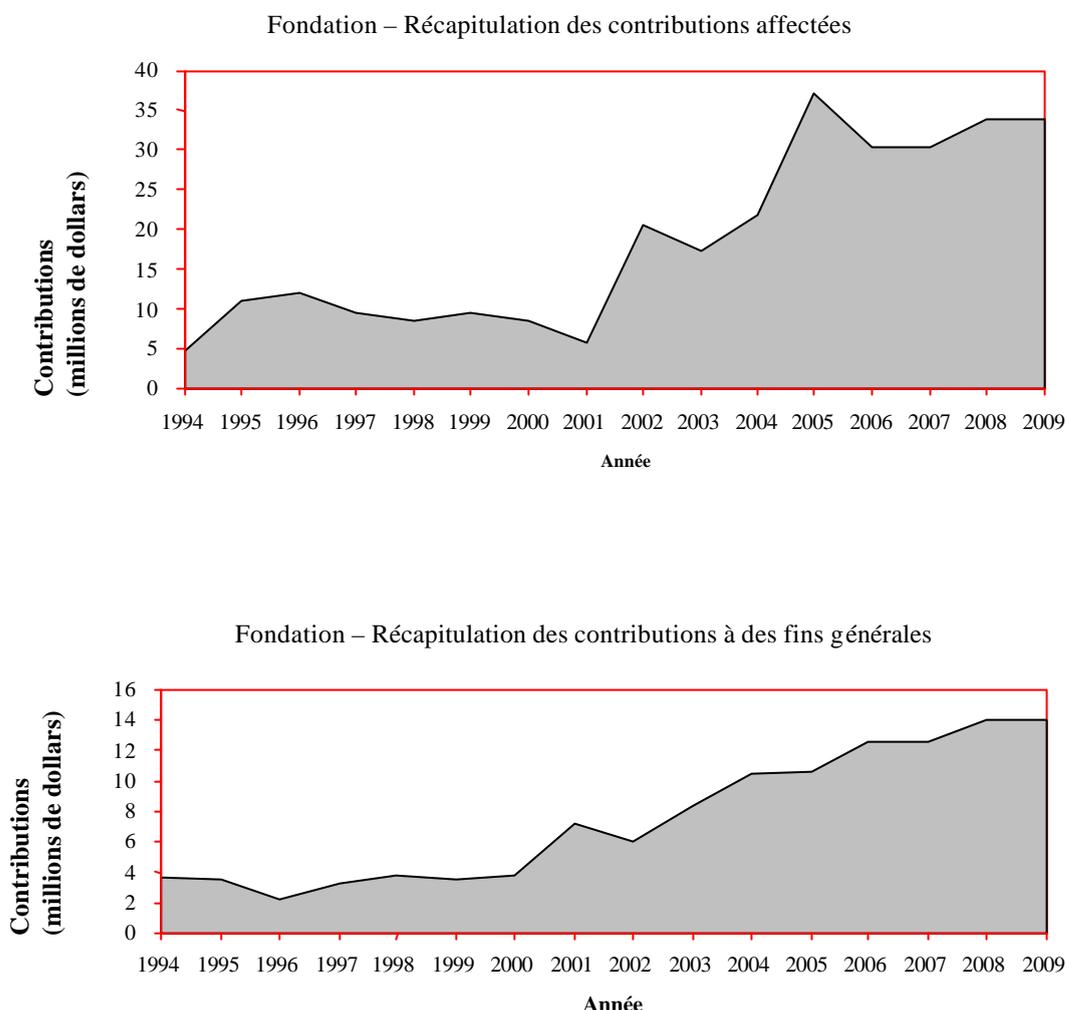
28. Le budget proposé en faveur de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2008-2009 s'établit à 105,7 millions de dollars, dont 85,7 millions de dollars pour les activités de programme et 20,0 millions de dollars pour le budget d'appui (tableau 6). Il représente une augmentation de 28 % par rapport au budget total de la Fondation d'un montant de 82,7 millions de dollars approuvé pour l'exercice biennal 2006-2007, par suite du soutien croissant apporté aux activités menées par l'organisation. Cette augmentation prévue des contributions à la Fondation tient principalement au développement de fonds d'affectation spéciale existants comme le Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement, le Fonds d'affectation spéciale pour le Programme spécial d'établissements humains pour le peuple palestinien et le Fonds pour l'amélioration des taudis et des bidonvilles.

29. Le montant total des contributions à la Fondation a augmenté régulièrement au fil des années (voir la figure 3). ONU-Habitat a été en mesure de signer des accords pluriannuels couvrant à la fois les contributions à des fins générales et les contributions à des fins spéciales avec un certain nombre de pays donateurs, ce qui a amélioré la prévisibilité du financement et contribué à accroître la stabilité financière de l'organisation.

30. Au cours des dix dernières années, le montant des contributions à des fins générales est passé, en moyenne, de 3 millions de dollars par an à 11 millions de dollars pour l'exercice biennal 2004-2005. De la même manière, les contributions à des fins spéciales ont augmenté pour passer de 8 millions de dollars en moyenne au milieu des années 1990 à environ 37 millions de dollars en 2005. Cette tendance à la hausse des contributions devrait se poursuivre et l'objectif de recettes annuelles de 14 millions de dollars dans le cas des contributions à des fins générales et de

33,9 millions de dollars dans celui des contributions à des fins spéciales au cours de l'exercice biennal 2008-2009 devrait donc être atteint.

**Figure 3. Récapitulation des contributions à des fins générales et des contributions à des fins spéciales (1994-2009)\***



\* *Chiffres estimatifs pour les années 2006 à 2009*

31. Le budget proposé pour la Fondation suppose qu'au cours de l'exercice biennal, les recettes atteindront un montant de 96,9 millions de dollars réparti comme suit : 28,0 millions de dollars de contributions à des fins générales, 67,8 millions de dollars de contributions à des fins spéciales et 1,1 million de recettes accessoires (tableau 3).

32. En ce qui concerne les contributions non affectées, les recettes requises s'établissent à 14,0 millions de dollars par an, soit une augmentation de 10 % par rapport aux prévisions de recettes approuvées pour l'exercice biennal 2006-2007. La figure 3 indique l'évolution des contributions à des fins générales au cours de la période 1994-2005. On compte que la tendance à la hausse des contributions pour 2006-2007 se poursuivra au cours de l'exercice biennal 2008-2009.

33. ONU-Habitat a beaucoup progressé dans ses efforts de mobilisation de ressources. L'organisation a en outre lancé une stratégie renforcée de mobilisation des donateurs afin de remédier à l'étroitesse de sa base de donateurs et au déséquilibre persistant entre les contributions non affectées et les contributions affectées en explorant diverses initiatives visant à élargir la base de donateurs et à encourager ces derniers à verser des contributions non affectées plus élevées et prévisibles. L'arrivée du Directeur exécutif adjoint en 2006 a permis d'intensifier les efforts consacrés à cette initiative. La Stratégie de mobilisation de ressources sera soumise à la présente session du Conseil d'administration. En outre, les règles révisées promulguées récemment par le Secrétaire général pour la Fondation des

Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains faciliteront la mobilisation de ressources en vue de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

34. Aux fins de l'établissement du budget, ONU-Habitat a également supposé que les recettes au titre des contributions à des fins spéciales s'établiront à 33,9 millions de dollars par an en moyenne. La figure 3 fait ressortir l'augmentation sensible des contributions à des fins spéciales au cours de la période 1994-2005. L'augmentation prévue, qui les porterait à 33,9 millions de dollars par an, est jugée réaliste eu égard à l'expansion continue du Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement, du Fonds pour l'amélioration des taudis et des bidonvilles et du Programme spécial pour les établissements humains en faveur du peuple palestinien à laquelle on s'attend.

35. Conformément à la politique d'ONU-habitat consistant à passer par profits et pertes les contributions annoncées qui n'ont pas été versées dans un délai de quatre ans, toutes les contributions dues pour la période allant jusqu'en décembre 2002 seront passées par profits et pertes à la clôture des comptes pour 2006. Un rapport sur les contributions passées par profits et pertes sera soumis au Conseil d'administration. Au 31 juillet 2006, un montant de 26 958 dollars restait dû au titre des contributions annoncées avant décembre 2002. L'organisation met tout en œuvre pour encourager les gouvernements concernés à honorer leurs promesses de contributions.

### 3. Coopération technique

36. Le budget proposé pour les activités de coopération technique s'établit à 121,4 millions de dollars pour l'exercice biennal 2008-2009, soit une légère augmentation par rapport au budget de dépenses révisé d'un montant de 138,3 millions de dollars pour 2006-2007. Le budget révisé (2006-2007) est supérieur au budget proposé pour 2008-2009 car il comprend un report important de recettes reçues au titre des projets au cours du dernier trimestre de 2004-2005. ONU-Habitat continuera à mettre en œuvre ses activités au niveau des pays, ainsi que ses activités d'atténuation des effets des catastrophes et ses activités de reconstruction après des conflits avec le soutien de donateurs bilatéraux et la collaboration d'autres organismes des Nations Unies.

37. Le budget pour la coopération technique est constitué de fonds provenant à fois du budget-programme et du budget d'appui. On prélève 10 % au titre de l'appui au programme sur les sommes reçues en faveur d'activités de coopération technique dans des pays déterminés. Il convient toutefois de noter qu'un taux inférieur est appliqué lorsque des accords sur d'autres taux ont été conclus à l'échelle du système des Nations Unies. Il en va ainsi, par exemple, dans le cas des contributions de la Commission européenne, du Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM) et de la Banque mondiale.

38. Les principales évolutions dans le budget de dépenses proposé pour l'exercice biennal 2008-2009 sont indiquées dans les tableaux 4 et 5 et résumées ci-après.

### 4. Postes

39. Une augmentation de 5 % de la dotation globale en personnel de l'organisation a été proposée. Il est prévu d'accroître les effectifs de la Fondation pour les faire passer de 117 fonctionnaires (60 administrateurs et 57 agents des services généraux) à 129 (67 administrateurs et 62 agents des services généraux). Les effectifs financés au titre des contributions au Fonds pour la coopération technique resteront inchangés par rapport à l'exercice biennal en cours. De même, les effectifs financés au titre des crédits ouverts au budget ordinaire ont été maintenus au même niveau, en attendant l'examen et l'approbation des propositions qui seront soumises à l'Assemblée générale. On trouvera dans le tableau 5 ci-après une ventilation détaillée des postes d'administrateur et d'agent des services généraux.

40. A la suite de l'adoption de la résolution 20/15 du 8 avril 2005 relative aux responsables de programme d'Habitat et aux bureaux régionaux, ONU-Habitat continuera, avec le concours des gouvernements, à financer la présence de responsables de programme d'Habitat dans les bureaux de pays du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Les responsables de programme d'Habitat continueront à participer activement à la promotion de l'intégration de l'urbanisation durable; à la promotion du mandat, des programmes et des campagnes de l'organisation au niveau mondial et dans le domaine normatif; et à la fourniture d'un appui aux activités opérationnelles d'ONU-Habitat aux niveaux national et local. Ils feront en outre partie des équipes de pays des Nations Unies.

41. Il est prévu que le montant estimatif des dépenses afférentes à 20 responsables de programme d'Habitat sera porté de 2,4 millions de dollars à 3,0 millions de dollars répartis également entre les contributions versées à la Fondation à des fins générales et le compte spécial de la Fondation pour l'appui au programme, ainsi qu'il ressort du budget, en vue de renforcer leur participation au niveau

national. Au 31 juillet 2006, il y avait 36 responsables de programme d'Habitat, dont 20 étaient financés au titre des ressources de base de la Fondation et 16 au titre des projets.

42. Comme suite aux résolutions 20/4 et 20/17 du 8 avril 2005, les responsables de programme d'Habitat continueront à être affectés en priorité dans les pays les moins avancés et auprès des communautés sortant d'un conflit. Les recommandations figurant dans l'évaluation concernant les responsables de programme d'Habitat et les enseignements qui ont en été tirés continueront à être appliqués.

**Tableau 4. Projet de budget consolidé d'ONU-Habitat, par catégorie de dépenses et source de fonds, pour l'exercice biennal 2008-2009 (en milliers de dollars)**

	Crédits ouverts	Montant	%	Prévisions
<b>Budget ordinaire</b>				
Postes	16 118,2	-	-	16 118,2
Autres dépenses de personnel	1 162,4	-	-	1 162,4
Consultants	272,7	-	-	272,7
Frais de voyage	405,4	-	-	405,4
Services contractuels	103,6	-	-	103,6
Frais généraux de fonctionnement	560,2	-	-	560,2
Fournitures et accessoires	106,7	-	-	106,7
Mobilier et matériel	166,6	-	-	166,6
Appui à l'ONUN				
Dépenses consacrées aux projets				
<b>Total, budget ordinaire</b>	<b>18 895,8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>18 895,8</b>
<b>Fondation</b>				
Postes	20 586,8	5 925,2	28,8	26 511,9
Autres dépenses de personnel	552,5	(28,9)	(5,2)	523,6
Consultants	444,5	32,4	7,3	476,9
Frais de voyage	1 202,4	65,3	5,4	1 267,7
Services contractuels	924,6	34,5	3,7	959,1
Frais généraux de fonctionnement	1 901,1	46,7	2,5	1 947,8
Fournitures et accessoires	214,3	13,6	6,3	227,9
Mobilier et matériel	230,2	34,7	15,1	264,9
Appui à l'ONUN	1 893,1	(844,3)	(44,6)	1 048,8
Dépenses consacrées aux projets (non affectées)	4 800,0	700,0	14,6	5 500,0
Dépenses consacrées aux projets (affectées)	50 000,0	17 000,0	34,0	67 000,0
<b>Total, Fondation</b>	<b>82 749,4</b>	<b>22 979,2</b>	<b>27,8</b>	<b>105 728,6</b>
<b>Coopération technique</b>				
Postes	5 121,9	3 231,7	63,1	8 353,6
Autres dépenses de personnel	146,7	168,3	114,7	315,0
Consultants	178,7	2,9	1,6	181,6
Frais de voyage	460,4	(228,9)	(49,7)	231,5
Services contractuels	21,2	56,8	267,9	78,0
Frais généraux de fonctionnement	514,4	198,0	38,5	712,4
Fournitures et accessoires	72,8	(17,6)	(24,2)	55,2
Mobilier et matériel	56,1	54,3	96,8	110,4
Appui à l'ONUN	486,3	885,9	182,2	1 372,2
Dépenses consacrées aux projets	60 000,0	50 000,0	83,3	110 000,0
<b>Total, coopération technique</b>	<b>67 058,5</b>	<b>54 351,4</b>	<b>81,1</b>	<b>121 409,9</b>
<b>Total général</b>	<b>168 703,7</b>	<b>77 330,6</b>	<b>45,8</b>	<b>246 034,3</b>

Objet de dépenses	2006-2007	Augmentation/(diminution)			
	Crédits ouverts	Montant	%	Prévisions	%*
Postes	41 826,9	9 156,9	21,9	50 983,7	80,2
Autres dépenses de personnel	1 861,6	139,4	7,5	2 001,0	3,1
Consultants	895,9	35,3	3,9	931,2	1,5
Frais de voyage	2 068,2	(163,6)	(7,9)	1 904,6	3,0
Services contractuels	1 049,4	91,3	8,7	1 140,7	1,8
Frais généraux de fonctionnement	2 975,7	244,7	8,2	3 220,4	5,1
Fournitures et accessoires	393,8	(4,0)	(1,0)	389,8	0,6
Mobilier et matériel	452,9	89,0	19,7	541,9	0,9
Appui à l'ONUN	2 379,4	41,6	1,7	2 421,0	3,8
Dépenses consacrées aux projets (non affectées)	4 800,0	700,0	14,6	5 500,0	
Dépenses consacrées aux projets (affectées)	110 000,0	67 000,0	60,9	177 000,0	
<b>Total général</b>	<b>168 703,7</b>	<b>77 330,6</b>	<b>45,8</b>	<b>246 034,3</b>	<b>100,0</b>

\* Non compris les dépenses consacrées aux projets

**Tableau 5. ONU-Habitat : répartition prévisionnelle des postes par source de fonds**

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur											Total général
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	Agents locaux	Autres	
<b>Total général par source de financement</b>												
<b>2006-2007</b>												
Budget ordinaire de l'ONU	1	-	1	4	8	17	13	5	49	23	2	74
Fonds généraux de la Fondation	-	1	2	5	10	11	16	4	49	36	3	88
Fonds spéciaux de la Fondation	-	-	1	1	1	2	4	2	11	18	-	29
Coopération technique	-	-		3	12	5	2	14	36	15	1	52
<b>Total, 2006-2007</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>13</b>	<b>31</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>25</b>	<b>145</b>	<b>92</b>	<b>6</b>	<b>243</b>
<b>Evolution (diminution)/augmentation</b>												
Budget ordinaire de l'ONU	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds généraux de la Fondation	-	-	1	1	1	1	2	-	6	4	-	10
Fonds spéciaux de la Fondation	-	-	(1)	-	1	-	1	-	1	1	-	2
Coopération technique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Evolution nette</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>12</b>
<b>2008-2009</b>												
Budget ordinaire de l'ONU	1	-	1	4	8	17	13	5	49	23	2	74
Fonds généraux de la Fondation	-	1	3	6	11	12	18	4	55	40	3	98
Fonds spéciaux de la Fondation	-	-	-	1	2	2	5	2	12	19	-	31
Coopération technique	-	-		3	12	5	2	14	36	15	1	52
<b>Total, 2008-2009</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>14</b>	<b>33</b>	<b>36</b>	<b>38</b>	<b>25</b>	<b>152</b>	<b>97</b>	<b>6</b>	<b>255</b>

## 5. Autres dépenses

43. Il est proposé que le budget total au titre des autres dépenses (à l'exclusion des dépenses consacrées au projet) soit accru de 4 % (0,5 million de dollars) au cours de l'exercice biennal 2008-2009. Les principales augmentations sont prévues pour les autres dépenses de personnel (139 400 dollars) qui couvrent notamment les congés de maternité, les périodes de pointe et les services communs de personnel et pour les frais généraux de fonctionnement (244 700 dollars) (tableau 4).

44. ONU-Habitat continuant à s'efforcer de réduire les frais de voyage et de communications en améliorant son aptitude à tirer efficacement parti de la technologie moderne, une diminution nette des

frais de voyage (163 600 dollars) est également escomptée par suite de la réduction du budget pour les voyages au titre de la coopération technique.

## 6. Allocations au programme

45. Il est proposé de porter le montant des dépenses non affectées au titre des projets de 4,8 millions de dollars à 5,5 millions de dollars pour l'exercice biennal. Comme dans le passé, les activités de projet et de programme seront approuvées par la Directrice exécutive au cas par cas et porteront sur les domaines du programme de travail approuvé, en vertu duquel ONU-Habitat doit : répondre à des demandes d'assistance d'urgence; organiser des missions d'identification; établir des descriptifs de projet aux fins de la collecte de fonds; et mener des activités de surveillance et de recherche pour suivre la mise en œuvre du Programme pour l'habitat. Ces activités sont conformes aux priorités du programme d'ONU-Habitat et sont axées sur les domaines dans lesquels il est difficile d'obtenir des fonds affectés.

46. Les changements proposés dans les allocations aux différents sous-programmes sont indiqués dans la troisième partie du présent document en fonction des prévisions de recettes affectées et des ressources nécessaires. Ces changements traduisent également le réalignement des ressources sur les fonctions et les activités proposées dans le programme de travail.

## B. Projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains (contributions à des fins générales et contributions à des fins spéciales) pour l'exercice biennal 2008-2009

### 1. Projet de budget pour 2008-2009

47. Conformément à la règle de gestion financière 303.1 de la Fondation, la Directrice exécutive d'ONU-Habitat présente ci-après le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2008-2009. Ce budget, qui couvre les dépenses prévues au titre du programme et les dépenses d'appui, est présenté pour approbation au Conseil d'administration à sa vingt et unième session.

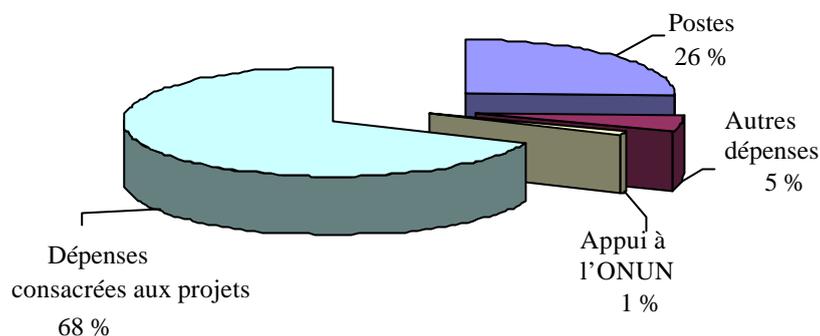
48. Le budget de dépenses proposé pour la Fondation s'établit à 105,7 millions de dollars (voir le tableau 6). Il se décompose comme suit :

a)	Programme	85,7 millions de dollars	(81,1 %)
b)	Appui au programme	7,8 millions de dollars	(7,4 %)
c)	Gestion et administration	12,2 millions de dollars	(11,5 %)

49. Environ 68 % des ressources de la Fondation (72,5 millions de dollars) sont alloués aux dépenses consacrées aux projets (figure 4). Les 32 % restants sont alloués aux postes et autres dépenses de personnel (26 %) ainsi qu'aux autres catégories de dépenses (6 %).

50. Il convient de noter que les contributions versées à des fins générales à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains continuent à financer principalement les dépenses de personnel et les dépenses opérationnelles d'ONU-Habitat, tandis que le coût des activités est financé en grande partie par les contributions versées à des fins spéciales.

**Figure 4. Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains (utilisation des ressources par catégorie de dépenses, 2008–2009)**



51. ONU-Habitat est engagé en permanence dans un processus d'évaluation rigoureuse de ses activités et fait constamment preuve de prudence lorsqu'il s'agit de pourvoir les postes permanents de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains. Sur les 60 postes d'administrateur financés par les contributions à la Fondation qui étaient approuvés pour l'exercice biennal 2006-2007, neuf (7 %) restaient gelés au 31 juillet 2006, tandis que cinq postes qui avaient été gelés antérieurement ont été pourvus au cours des deux années précédentes. Les neuf postes gelés sont indispensables à la bonne exécution du programme de travail et des activités d'ONU-Habitat. Moyennant des fonds supplémentaires prévisibles des pays donateurs, on compte pourvoir ces postes dans un proche avenir. Sept des neuf postes en question doivent être financés au moyen de contributions à des fins générales.

52. Il est proposé d'accroître de 10 % les effectifs de la Fondation au cours de l'exercice biennal 2008-2009 en leur adjoignant sept administrateurs et cinq agents des services généraux supplémentaires. En conséquence, le tableau d'effectifs proposé pour la Fondation comprend 67 administrateurs et 62 agents des services généraux, dont 12 administrateurs et 19 agents des services généraux devant être financés au moyen de contributions à des fins spéciales (voir le tableau 5).

53. Cet accroissement proposé des effectifs est nécessaire pour qu'ONU-Habitat atteigne les objectifs énoncés dans le projet de programme de travail et renforce la capacité de l'organisation de s'acquitter des nouvelles tâches de gestion et d'administration résultant des réformes en cours de l'ONU.

54. Les nouveaux postes proposés (sept administrateurs et cinq agents des services généraux), pour lesquels une justification est fournie ci-après, se répartiront comme suit :

- a) *Activités de programme* : un spécialiste des établissements humains P-3 (Observatoire urbain mondial), un spécialiste des établissements humains P-3 (Etats arabes) et un assistant (programmes) (Section de l'environnement urbain);
- b) *Appui au programme* : un chef P-5, chargé de la gestion des programmes, un assistant juridique et un assistant pour la gestion des programmes;
- c) *Gestion et administration* : un chef D-1, Bureau de la Directrice exécutive; Groupe du forum urbain mondial comprenant un Coordonnateur P-5, un spécialiste des établissements humains P-3, un assistant (soutien logistique) et un assistant administratif; et un fonctionnaire chargé de la mobilisation de ressources P-4.

## 2. Budget-programme proposé pour 2008-2009 (activités de programme)

55. Les montants prévus dans le budget-programme aux fins de la mise en œuvre des activités inscrites au programme de travail au titre des quatre sous-programmes pour l'exercice biennal 2008-2009 s'élèvent à 85,7 millions de dollars, comme indiqué au tableau 6. Dans le cadre du budget-programme, un montant de 62,0 millions de dollars a été réservé aux dépenses directes pour les projets. Le reste, soit 23,7 millions de dollars, sera financé au moyen de fonds à des fins générales, ainsi qu'il ressort des tableaux 6 et 7. Sur ce montant, 16,2 millions de dollars (68 %) seront alloués

aux dépenses de personnel, 3,1 millions de dollars (13 %) aux autres dépenses et 4,4 millions de dollars (19 %) aux projets à financer par des contributions non affectées.

56. Eu égard aux ressources limitées de la Fondation, les activités de projet financées au moyen de ressources non affectées demeureront restreintes. Il s'agira d'activités d'assistance préparatoire, d'activités ayant un effet multiplicateur avéré et d'activités susceptibles d'avoir un impact important sur l'amélioration de la situation dans le domaine des établissements humains. L'accent sera mis en particulier sur les activités complémentaires destinées à mettre en œuvre les résultats de la Conférence Habitat II et à aider à atteindre les cibles 10 et 11 des Objectifs du Millénaire pour le développement prévoyant d'assurer un accès durable à un approvisionnement en eau potable et à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis. On continuera à prévoir des ressources pour rendre compte de la mise en œuvre du Programme pour l'habitat grâce à des rapports phares, à la diffusion d'informations, à des activités de suivi et d'évaluation, à de la documentation, à une sensibilisation et à un renforcement des capacités.

57. Les principales évolutions nettes dans le budget-programme sont les suivantes : augmentation de 1,4 millions de dollars au titre des postes, réduction des frais de voyage de 121 000 dollars et diminution des dépenses non affectées de 0,7 million de dollars (tableaux 6 et 7). La réduction des dépenses résulte d'un réajustement des fonctions d'information, de suivi et d'évaluation et d'un transfert du budget-programme à la composante du budget gestion et administration, conformément aux recommandations du CCQAB.

58. Ces évolutions résultent :

a) Du redéploiement de quatre postes d'administrateur et de trois postes d'agent des services généraux du budget-programme à la composante gestion et administration du budget d'appui. Ce redéploiement proposé fait suite à la recommandation du CCQAB (figurant dans le document A/60/7/A, chap. IV, par. 51, qui a préconisé de rationaliser et de restructurer les activités de suivi et d'évaluation en les regroupant au sein d'une unité gérée centralement qui serait chargée de toutes les activités de suivi et d'évaluation de l'organisation. A cet égard, un poste d'administrateur a été transféré au Groupe du suivi et de l'évaluation. Conformément au même principe, trois postes d'administrateur et trois postes d'agent des services généraux ont été transférés au Groupe des services d'information, dont les fonctions relèvent également de la composante gestion et administration du budget;

b) Des deux postes d'administrateur et du poste d'agent des services généraux supplémentaires qui sont proposés pour un spécialiste des établissements humains P-3, en vue de renforcer le Groupe de l'Observatoire urbain mondial, qui est chargé de mettre en place des observatoires urbains pour rassembler et analyser les données nécessaires au suivi de la mise en œuvre du Programme pour l'habitat et, en particulier, des Objectifs du Millénaire pour le développement relatifs aux taudis, à l'eau potable, ainsi qu'à l'eau et à l'assainissement; pour un spécialiste des établissements humains P-3 au Bureau régional pour l'Afrique et les États arabes en vue d'aider à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies d'urbanisme et de logement, à développer les capacités correspondantes et à appuyer les activités opérationnelles menées dans les États arabes; le poste d'agent des services généraux est prévu pour un assistant (gestion des programmes) afin d'aider le Groupe de l'environnement urbain à coordonner les activités menées conjointement avec le PNUE dans le domaine de l'urbanisation durable;

c) De l'allocation supplémentaire de 300 000 dollars destinée aux responsables de programme d'Habitat en poste dans les bureaux de pays du PNUD afin de leur fournir les ressources supplémentaires nécessaires pour renforcer leur participation au niveau des pays.

**Tableau 6. Budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains (contributions à des fins générales et contributions à des fins spéciales) pour l'exercice biennal 2008-2009 (en milliers de dollars)**

	2006-2007	Evolution				2008-2009 Prévisions
		Volume*		Coûts		
		Crédits ouverts	Montant	%	Montant	
<b>Programme</b>						
Postes	14 574,1	(1 203,5)	(8,3)	2 574,1	17,7	15 944,7
Autres dépenses de personnel	378,2	(101,5)	(26,8)	15,2	4,0	291,9
Consultants	349,7	-	-	25,5	7,3	375,2
Frais de voyage	929,2	(176,0)	(18,9)	55,0	5,9	808,2
Services contractuels	611,9	(56,7)	(9,3)	40,5	6,6	595,7
Frais généraux de fonctionnement	1 273,2	(245,8)	(19,3)	56,2	4,4	1 083,6
Fournitures et accessoires	108,5	(22,0)	(20,3)	6,3	5,8	92,8
Mobilier et matériel	140,5	(19,7)	(14,0)	8,9	6,3	129,7
Dépenses consacrées aux projets (non affectées)	4 800,0	(400,0)	(8,3)	-	-	4 400,0
Dépenses consacrées aux projets (affectées)	50 000,0	12 000,0		-	-	62 000,0
<b>Total, programme</b>	<b>73 165,3</b>	<b>9 774,8</b>	<b>13,4</b>	<b>2 781,7</b>	<b>3,8</b>	<b>85 721,8</b>
<b>Budget d'appui</b>						
<b>Appui au programme</b>						
Postes	4 686,1	555,7	11,9	1 087,9	23,2	6 329,7
Autres dépenses de personnel	135,6	(5,4)	(4,0)	7,1	5,2	137,3
Consultants	63,2	-	-	4,6	7,3	67,8
Frais de voyage	193,0	22,6	11,7	15,7	8,1	231,3
Services contractuels	231,1	(38,3)	(16,6)	14,1	6,1	206,9
Frais généraux de fonctionnement	488,4	(9,8)	-	35,0	7,2	513,6
Fournitures et accessoires	72,8	1,6	-	3,8	5,2	78,2
Mobilier et matériel	73,5	4,6	6,3	5,7	7,8	83,8
Dépenses consacrées aux projets (non affectées)	-	200,0	100,0	-	-	200,0
Dépenses consacrées aux projets (affectées)	-	-	-	-	-	-
<b>Total, appui au programme</b>	<b>5 943,7</b>	<b>531,0</b>	<b>8,9</b>	<b>1 173,9</b>	<b>19,8</b>	<b>7 848,6</b>
<b>Gestion et administration</b>						
Postes	1 326,6	2 139,3	161,3	771,7	58,2	4 237,5
Autres dépenses de personnel	38,6	50,9	131,9	4,9	12,7	94,4
Consultants	31,6	-	-	2,3	7,3	33,9
Frais de voyage	80,2	132,5	165,2	15,5	19,3	228,2
Services contractuels	81,6	64,2	-	10,7	-	156,5
Frais généraux de fonctionnement	139,5	187,2	134,2	23,9	17,1	350,6
Fournitures et accessoires	33,0	20,0	60,6	3,9	11,8	56,9
Mobilier et matériel	16,2	31,7	195,7	3,5	21,6	51,4
Appui à l'ONUN	1 893,1	(915,7)	(48,4)	71,4	3,8	1 048,8
Dépenses consacrées aux projets (non affectées)	-	900,0	100,0	-	-	900,0
Dépenses consacrées aux projets (affectées)	-	5 000,0	100,0	-	-	5 000,0
<b>Total, gestion et administration</b>	<b>3 640,4</b>	<b>7 610,1</b>	<b>209,0</b>	<b>907,8</b>	<b>24,9</b>	<b>12 158,2</b>
<b>Total, budget d'appui</b>	<b>9 584,1</b>	<b>8 141,1</b>	<b>84,9</b>	<b>2 081,7</b>	<b>21,7</b>	<b>20 006,8</b>
<b>Total général</b>	<b>82,749,4</b>	<b>17 915,9</b>	<b>21,7</b>	<b>4 863,4</b>	<b>5,9</b>	<b>105 728,6</b>

\* Voir les annexes III et IV.

**Tableau 7. Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains : fonds à des fins générales uniquement pour l'exercice biennal 2008–2009 (en milliers de dollars)**

	2006–2007 Crédits ouverts	Evolution			2008-2009 Prévisions
		Volume		Coûts	
		Montant	%	Montant	
<b>Programme</b>					
Postes	14 574,1	(1 203,5)	(8,3)	2 574,1	15 944,7
Autres dépenses de personnel	378,2	(101,5)	(26,8)	15,2	291,9
Consultants	349,7	-	-	25,5	375,2
Frais de voyage	929,2	(176,0)	(18,9)	55,0	808,2
Services contractuels	611,9	(56,7)	(9,3)	40,5	595,7
Frais généraux de fonctionnement	1 273,2	(245,8)	(19,3)	56,2	1 083,6
Fournitures et accessoires	108,5	(22,0)	(20,3)	6,3	92,8
Mobilier et matériel	140,5	(19,7)	(14,0)	8,9	129,7
Dépenses consacrées aux projets (non affectées)	4 800,0	(400,0)	(8,3)	-	4 400,0
<b>Total, programme</b>	<b>23 165,3</b>	<b>(2 225,2)</b>	<b>(9,6)</b>	<b>2 781,7</b>	<b>23 721,8</b>
<b>Budget d'appui</b>					
<b>Appui au programme</b>					
Postes	1 366,3	328,4	24,0	270,6	1 965,3
Autres dépenses de personnel	35,9	0,7	1,9	2,0	38,6
Frais de voyage	92,8	14,5	15,6	7,8	115,1
Services contractuels	98,5	(16,8)	(17,1)	6,0	87,7
Frais généraux de fonctionnement	122,1	11,5	9,4	9,8	143,4
Fournitures et accessoires	10,4	(0,0)	(0,0)	0,8	11,2
Mobilier et matériel	34,2	3,0	8,8	2,7	39,9
Dépenses consacrées aux projets (non affectées)		200,0	100,0	-	200,0
<b>Total, appui au programme</b>	<b>1 760,2</b>	<b>541,3</b>	<b>30,8</b>	<b>299,7</b>	<b>2 601,2</b>
<b>Gestion et administration</b>					
Postes	1 326,6	2 139,3	161,3	771,7	4 237,5
Autres dépenses de personnel	38,6	50,9	131,9	4,9	94,4
Consultants	31,6	-	-	2,3	33,9
Frais de voyage	80,2	132,5	165,2	15,5	228,2
Services contractuels	81,6	64,2	78,7	10,7	156,5
Frais généraux de fonctionnement	139,5	187,2	134,2	23,9	350,6
Fournitures et accessoires	33,0	20,0	60,6	3,9	56,9
Mobilier et matériel	16,2	31,7	195,7	3,5	51,4
Appui à l'ONUN	928,4	(590,4)	(63,6)	24,7	362,7
Dépenses consacrées aux projets (non affectées)	-	900,0	100,0	-	900,0
<b>Total, gestion et administration</b>	<b>2 675,7</b>	<b>2 935,4</b>	<b>109,7</b>	<b>861,1</b>	<b>6 472,1</b>
<b>Total, budget d'appui</b>	<b>4 435,9</b>	<b>3 476,7</b>	<b>78,4</b>	<b>1 160,8</b>	<b>9 073,3</b>
<b>Total général</b>	<b>27 601,2</b>	<b>1 251,5</b>	<b>4,5</b>	<b>3 942,5</b>	<b>32 795,1</b>

### 3. **Projet de budget d'appui pour 2008-2009**

59. Le projet de budget d'appui pour l'exercice biennal 2008-2009 est détaillé au tableau 6, qui en indique les deux composantes : appui au programme, et gestion et administration.

### 4. **Appui au programme**

60. Le budget d'appui au programme est financé au moyen de deux sources principales, à savoir les contributions à des fins générales (tableau 7) et le compte spécial pour les dépenses d'appui au programme (tableau 8).

61. Conformément au règlement financier et aux règles de gestion financières de l'Organisation des Nations Unies, le compte spécial pour l'appui au programme est financé au moyen d'un prélèvement de 13 % au titre de l'appui au programme sur les dépenses effectives pour les activités financées par des contributions à des fins spéciales. Il convient toutefois de noter que, dans certains cas, des taux inférieurs sont appliqués ainsi qu'il a été indiqué plus haut. Comme suite aux recommandations formulées par le Corps commun d'inspection dans son rapport JIU/REP/2002/3 et en application de la recommandation du CCQAB figurant dans le document HSP/GC/20/9/Add.1, ONU-Habitat, en vue d'instituer un mécanisme simplifié et harmonisé de recouvrement des coûts, participe au groupe de travail interorganisations des Nations Unies créé sous les auspices du Comité de haut niveau sur la gestion pour examiner les mesures prises et le bien-fondé des politiques de recouvrement des dépenses d'appui au programme.

62. Le montant du budget d'appui au programme proposé pour l'exercice biennal 2008-2009 s'établit à 7,8 millions de dollars, dont 2,6 millions seront financés par des contributions à des fins générales et le reste, soit 5,2 millions de dollars, par le compte spécial pour les dépenses d'appui au programme.

63. Le tableau d'effectifs proposé pour l'appui au programme comprend 11 postes d'administrateur et 21 postes d'agent des services généraux (tableau 9). Les changements proposés dans la dotation en personnel sont les suivants : un nouveau chef P-5 chargé de la gestion des programmes en vue de renforcer la fonction d'appui au programme par suite de l'expansion des activités de l'organisation; redéploiement du poste de fonctionnaire chargé de la planification et de la coordination des programmes de la composante gestion et administration du budget conformément à la recommandation du CCQAB afin d'aligner les ressources sur les fonctions et les activités figurant au programme de travail; et deux postes supplémentaires d'agent des services généraux pour un assistant juridique et un assistant pour la gestion des programmes, afin d'aider à administrer les activités de programme et de projet menées par l'organisation.

64. En outre, une allocation supplémentaire de 300 000 dollars est prévue en faveur des responsables de programme d'Habitat affectés dans les bureaux de pays du PNUD afin de fournir les ressources supplémentaires requises pour renforcer leur participation au niveau des pays. L'allocation totale pour les responsables de programme d'Habitat qui sera financée au moyen du compte spécial pour les dépenses d'appui au programme durant l'exercice biennal 2008-2009 est ainsi portée à 1,5 million de dollars.

65. L'autre augmentation importante prévue dans le budget d'appui au programme est constituée par le montant de 200 000 dollars qu'il est proposé d'allouer aux activités financées par des fonds non affectés en vue de renforcer encore les moyens institutionnels et la capacité de contrôle en ce qui concerne les fonctions d'appui au programme.

### 5. **Gestion et administration**

66. Le budget proposé pour la gestion et l'administration a augmenté sensiblement pour passer de 3,6 millions de dollars à 12,9 millions de dollars environ, en raison principalement de la nouvelle allocation aux activités de projet d'un montant de 6,6 millions de dollars (dont 5 millions de dollars proviendraient des fonds affectés et 1,6 millions de dollars des fonds non affectés). Sur le solde de 6,3 millions de dollars, 4,2 millions de dollars seront alloués aux dépenses relatives aux postes et 2,1 millions de dollars aux autres dépenses, dont 1,0 million de dollars pour l'appui à l'Office des Nations Unies à Nairobi.

67. Les dépenses prévues sont destinées principalement à renforcer notamment le secrétariat du Conseil d'administration en vue de faciliter la préparation, l'organisation et le déroulement du Forum urbain mondial comme suite à la résolution 20/10 du Conseil d'administration relative au Forum urbain mondial, dans laquelle le Conseil a invité la Directrice exécutive à mobiliser des ressources suffisantes pour la préparation et la conduite des futures sessions du Forum urbain mondial, en prévoyant à cette fin des crédits particuliers dans les projets de programme de travail et de budget futurs; à rendre l'organisation mieux à même de mobiliser des ressources conformément à la

recommandation figurant dans l'évaluation approfondie du programme; et à appuyer les activités de suivi, d'évaluation et de diffusion d'informations de l'organisation.

68. L'augmentation nette de ce budget résulte principalement de la création du Groupe du Forum urbain mondial au sein du secrétariat du Conseil d'administration, ce qui le renforcera et lui permettra de faciliter plus efficacement l'organisation des sessions du Forum ainsi que d'apporter un soutien supplémentaire aux travaux des organes directeurs et d'autres grandes conférences mondiales et régionales. Elle est également attribuable au redéploiement de dépenses au titre des postes et d'autres dépenses du Groupe du suivi et de l'évaluation et de la Section des services d'information dans le budget-programme en faveur de la composante gestion et administration du budget afin d'aligner les ressources sur les fonctions et les activités prévues au projet de budget-programme, conformément à la recommandation du CCQAB (A/60/7). L'augmentation nette de ce budget correspond à la diminution nette du budget-programme relative au redéploiement de postes.

## 6. Postes

69. Il est proposé de créer un poste de Chef du Bureau de la Directrice exécutive à la classe D-1, en vue de renforcer la capacité générale de ce bureau de diriger et de coordonner la mise en œuvre du programme de travail de l'organisation ainsi que de superviser à la fois le Groupe du suivi et de l'évaluation et la Section des services d'information. Ce poste est à la classe appropriée, qui est la même que dans d'autres organes du secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

70. En application de la résolution 18/5 (paragraphe 10) du Conseil d'administration, trois sessions du Forum urbain mondial ont été organisées en vue de renforcer la coordination de l'appui fourni au niveau international aux fins de la mise en œuvre du Programme pour l'habitat. La participation accrue et inclusive des partenaires du Programme pour l'habitat, qui a débouché sur des idées novatrices et des solutions pratiques pour relever les nouveaux défis posés par l'environnement urbain et la pauvreté dans les villes, témoigne du succès de ces sessions. Par sa résolution 56/206 du 21 décembre 2001, l'Assemblée générale a décidé que le Forum urbain mondial constituerait un organe technique non délibérant où des experts pourraient procéder à des échanges de vues. En conséquence, le Forum reste tributaire de contributions affectées provenant principalement des pays hôtes.

71. Ultérieurement, compte tenu de la résolution 20/10 du Conseil d'administration relative au Forum urbain mondial ainsi que de l'expansion sensible de cette manifestation et de l'accroissement de la charge de travail qui en a résulté pour le secrétariat du Conseil d'administration, il a été proposé de créer un groupe du Forum urbain mondial au Bureau de la Directrice exécutive pour assurer la fourniture d'un appui organisationnel et technique suffisant par le programme pour la préparation des sessions futures du Forum. Ce groupe consacrerait 40 % de son temps et de ses efforts à la fourniture d'un appui aux organes directeurs et à d'autres grandes conférences mondiales et régionales, notamment à la Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain (AMCHUD), à Africités et à la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur le logement et les établissements humains (APMCHHS). Les 60 % restants seront consacrés à la préparation du Forum, et notamment à l'exécution des produits techniques et à la diffusion effective d'informations sur les tendances qui se font jour, les enseignements tirés et les recommandations de politique générale lors de ces réunions et des sessions ultérieures. En outre, le Groupe créera des synergies mutuellement avantageuses avec des partenaires, y compris les organismes de développement, dans la mise en œuvre du Programme pour l'habitat. Il sera doté de deux postes d'administrateur (un Coordonnateur P-5 et un spécialiste des établissements humains P-3) et de deux postes d'agent des services généraux (un assistant pour le soutien logistique et un assistant administratif).

72. Comme suite à l'évaluation approfondie du Programme par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) et compte tenu de la résolution 20/10 du Conseil d'administration relative au programme de travail et au budget, un poste de spécialiste de la mobilisation de ressources P-4 est proposé conformément à la Stratégie de mobilisation de ressources en vue de renforcer les activités de collecte de fonds du Programme.

73. Il est proposé de transférer de la composante gestion et administration du budget quatre postes d'administrateur et trois postes d'agent des services généraux au Groupe du suivi et de l'évaluation (un poste d'administrateur P-3) et à la Section des services d'information (un poste d'administrateur P-4 et deux postes d'administrateur P-3 ainsi que trois postes d'agent des services généraux), comme suite à la recommandation du CCQAB (document A/60/7), préconisant de rationaliser et de restructurer les ressources de l'organisation conformément aux fonctions et aux activités figurant dans le programme de travail approuvé.

**Tableau 8. Budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains (compte spécial pour l'appui au programme) pour l'exercice biennal 2008-2009 (en milliers de dollars)**

	2006-2007 Crédits ouverts	Evolution			2008-2009 Prévisions
		Volume		Coûts	
		Montant	%	Montant	
<b>Appui au programme</b>					
Postes	3 319,8	227,3	6,8	817,3	4 364,4
Autres dépenses de personnel	99,7	(6,1)	(6,1)	5,1	98,7
Consultants	63,2	-	-	4,6	67,8
Frais de voyage	100,2	8,1	8,1	7,9	116,2
Services contractuels	132,6	(21,5)	(16,2)	8,1	119,2
Frais généraux de fonctionnement	366,3	(21,3)	(5,8)	25,2	370,2
Fournitures et accessoires	62,4	1,6	2,6	3,0	67,0
Mobilier et matériel	39,3	1,6	4,1	3,0	43,9
<b>Total, appui au programme</b>	<b>4 183,5</b>	<b>189,7</b>	<b>4,5</b>	<b>874,2</b>	<b>5 247,4</b>
<b>Gestion et administration</b>					
Appui à l'ONUN	964,7	(325,3)	(33,7)	46,7	686,1
<b>Total, gestion et administration</b>	<b>964,7</b>	<b>(325,3)</b>	<b>(33,7)</b>	<b>46,7</b>	<b>686,1</b>
<b>Total, dépenses</b>	<b>5 148,2</b>	<b>(135,6)</b>	<b>(2,6)</b>	<b>920,9</b>	<b>5 933,5</b>

#### 7. Office des Nations Unies à Nairobi

74. En vertu d'accords passés avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, ONU-Habitat est tenu de rembourser à l'Office les services payables sur les fonds extrabudgétaires d'ONU-Habitat. Le montant total prévu actuellement de la contribution à l'Office des Nations Unies à Nairobi pour l'exercice biennal 2008-2009 est de 2,4 millions de dollars. La contribution au titre du budget de la Fondation devrait tomber à 1,0 million de dollars (dont environ 0,3 million de dollars proviendrait des contributions à des fins générales et 0,7 million de dollars des contributions à des fins spéciales), tandis que 1,4 million de dollars proviendrait du compte spécial pour les dépenses d'appui au programme au titre de la coopération technique conformément au niveau des activités à des fins déterminées pour les différents comptes. L'Office des Nations Unies à Nairobi sollicitera des fonds supplémentaires au titre du budget ordinaire de l'ONU pour l'exercice biennal 2008-2009, et l'approbation de cette proposition par l'Assemblée générale à sa soixante et unième session devrait entraîner des réductions dans le remboursement des services fournis par l'Office. Les recommandations formulées par le BSCI dans son étude sur les dispositions administratives prises à ONU-Habitat, et notamment sur ses relations avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, seront mises en œuvre.

#### 8. Réserve financière

75. Conformément à la règle de gestion financière 304.3.2 b), le Conseil d'administration, sur la recommandation de la Directrice exécutive, détermine de temps à autre le niveau de la réserve financière à des fins générales. Le montant de cette réserve statutaire a été fixé à 1 002 663 dollars en 1989 et porté à 2 419 100 dollars en 2004. Eu égard au montant des dépenses prévues pour l'exercice biennal 2008-2009, il est recommandé d'augmenter à nouveau la réserve statutaire pour en porter le montant à 3 279 500 dollars.

**Tableau 9. Tableau général d'effectifs de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains (fonds à des fins générales et fonds à des fins spéciales) pour les exercices biennaux 2006-2007 et 2008-2009**

	Catégorie	Programme	Appui au programme	Gestion et administration	Total
2006-2007	SGA				
	SSG	1			1
	D-2	3			3
	D-1	5	1		6
	P-5	9	1	1	11
	P-4	9	2	2	13
	P-3	16	3	1	20
	P-2/-1	4	2		6
	<b>Total partiel</b>	<b>47</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>60</b>
	Agents locaux	32	19	3	54
	Autres	2	-	1	3
	<b>Total partiel</b>	<b>34</b>	<b>19</b>	<b>4</b>	<b>57</b>
	<b>Total général</b>	<b>81</b>	<b>28</b>	<b>8</b>	<b>117</b>
Evolution (diminution)/augmentation	SGA	-	-	-	-
	SSG	(1)	-	1	-
	D-2	-	-	-	-
	D-1	-	-	1	1
	P-5	-	1	1	2
	P-4	(1)	1	1	1
	P-3	(1)	-	4	3
	P-2/-1	-	-	-	-
	<b>Total partiel</b>	<b>(3)</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>7</b>
	Agents locaux	(2)	2	5	5
Autres	-	-	-	-	
<b>Total partiel</b>	<b>(2)</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	
<b>Total général</b>	<b>(5)</b>	<b>4</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	
2008-2009	SGA	-	-	-	-
	SSG	-	-	1	1
	D-2	3	-	-	3
	D-1	5	1	1	7
	P-5	9	2	2	13
	P-4	8	3	3	14
	P-3	15	3	5	23
	P-2/-1	4	2	-	6
	<b>Total partiel</b>	<b>44</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>67</b>
	Agents locaux	30	21	8	59
Autres	2	-	1	3	
<b>Total partiel</b>	<b>32</b>	<b>21</b>	<b>9</b>	<b>62</b>	
<b>Total général</b>	<b>76</b>	<b>32</b>	<b>21</b>	<b>129</b>	

## Troisième partie : programme de travail

### V. Aperçu

76. Les établissements humains relèvent de la responsabilité du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), qui fait fonction d'organe central pour la mise en œuvre du programme dans ce domaine au sein du système des Nations Unies. Le mandat actuel d'ONU-Habitat découle du double objectif du Programme pour l'habitat issu de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), à savoir assurer « un logement convenable pour tous » et « un développement durable des établissements humains dans un monde de plus en plus urbanisé ». Son mandat découle également de la résolution 3327 (XXIX), dans laquelle l'Assemblée générale a créé la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains; de la résolution 32/162, dans laquelle elle a créé le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat); et de la résolution 56/206, par laquelle elle a transformé le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) en Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat). ONU-Habitat est guidé par son Conseil d'administration, qui fait rapport tous les deux ans à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social, et par un Comité des représentants permanents à Nairobi, qui fait fonction d'organe subsidiaire intersessions. Des tâches importantes lui ont été confiées récemment par la Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire, adoptée par l'Assemblée dans sa résolution S-25/2, d'autres objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies, comme celui qui vise à améliorer sensiblement, d'ici à 2020, la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis, ainsi que les textes issus de grandes conférences des Nations Unies et d'accords internationaux, comme l'objectif 10 relatif à l'eau et à l'assainissement du Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Ces deux objectifs ont été réaffirmés par l'Assemblée générale dans le document final du Sommet mondial de 2005, dans lequel la lutte contre la prolifération des taudis est considérée comme un problème prioritaire dans le domaine des établissements humains. Des tâches supplémentaires lui ont été confiées par les organes délibérants compétents en ce qui concerne l'action 21 (chap. 7, 21 et 28) et par les résolutions pertinentes du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains.

77. La population urbaine mondiale s'accroît actuellement au rythme de quelque 70 millions d'habitants par an, dont la plupart vivent dans des taudis urbains surpeuplés où les principaux problèmes résident dans l'inadéquation des logements, l'absence de sécurité d'occupation, le caractère aléatoire des emplois et le manque de services de base, en particulier d'eau salubre et d'assainissement. Dans la plupart des pays en développement, l'urbanisation rapide se caractérise par une détérioration des conditions de logement pour les citoyens pauvres, alors que des conflits et des catastrophes compliquent la tâche redoutable de créer des établissements humains durables. Pour relever le défi de la pauvreté urbaine, il est essentiel de remplacer les politiques favorisant l'exclusion sociale et physique par des politiques qui reconnaissent et respectent les droits de tous ceux, en particulier les femmes, qui vivent dans la pauvreté et qui appartiennent à des groupes vulnérables et défavorisés à un niveau de vie suffisant pour eux-mêmes et leur famille, et notamment à une alimentation, à un habillement, à un logement, à un approvisionnement en eau et à des services d'assainissement adéquats ainsi qu'à une amélioration continue des conditions de vie. En consultation et en coopération avec les gouvernements, ONU-Habitat met en place et renforce des mécanismes permettant de suivre l'impact des politiques et programmes relatifs aux établissements humains sur la vie et les moyens d'existence des femmes, des hommes et des enfants vivant dans les villes, en particulier dans les zones à faible revenu et les taudis.

78. Le programme d'ONU-Habitat se fonde sur les liens solides entre ses quatre sous-programmes : logement et développement durable des établissements humains; suivi du Programme pour l'habitat; coopération régionale et technique; et financement des établissements humains. Ces liens se traduiront par une coopération étroite entre les sous-programmes, les campagnes mondiales pour la sécurité d'occupation et la gouvernance urbaine offrant un point d'ancrage pour toutes les activités inscrites au programme de travail.

79. La stratégie suivie par ONU-Habitat pour s'acquitter de ses tâches repose sur quatre piliers correspondant à ses quatre sous-programmes : a) promotion de normes convenues pour l'amélioration de la vie des pauvres, en particulier des habitants de taudis, et renforcement de la capacité des gouvernements centraux et des autorités locales à travers principalement les deux campagnes mondiales pour la sécurité d'occupation et la gouvernance urbaine (sous-programme 1 : logement et développement durable des établissements humains); b) production d'informations et gestion des

connaissances aux fins de l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme pour l'habitat et suivi de la situation et des tendances dans le domaine des établissements humains, l'accent étant mis en particulier sur la formation des taudis et les conditions de vie de leurs habitants (sous-programme 2 : suivi du Programme pour l'habitat); c) activités opérationnelles axées sur l'assistance technique et le renforcement des capacités pour tester les méthodes et les concepts à transposer à plus grande échelle et à transférer et pour assurer un retour d'information à l'intention des décideurs à tous les échelons (sous-programme 3 : coopération régionale et technique); d) faciliter, en faveur des pauvres, le financement de logements et d'infrastructures et services qui contribuent au développement durable des établissements humains et à l'amélioration des conditions de vie des habitants de taudis (sous-programme 4 : financement des établissements humains).

80. Cette stratégie de programme est soumise à un processus continu de planification stratégique et de développement institutionnel lancé en 2005, comme suite aux recommandations formulées dans une évaluation approfondie du programme achevée par le Bureau des services de contrôle interne en 2005 et entérinées ensuite par le Conseil d'administration d'ONU-Habitat lors de sa vingtième session, en 2005 également. Ces recommandations engageaient à mettre davantage l'accent sur les aspects normatifs du programme, à accroître la cohésion entre ses activités de sensibilisation, ses activités normatives, ses activités de suivi et ses activités opérationnelles ainsi qu'à élargir sa base financière. La première phase de ce processus, exécutée tout au long de 2006, était destinée à faciliter l'établissement du plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour 2008-2013, qui sera présenté au Conseil d'administration à sa vingt et unième session en 2007. Ses résultats préliminaires ont déjà été pris en compte dans le présent document dans deux domaines clés : a) le renforcement des activités normatives du programme, au premier rang desquelles ses campagnes mondiales pour la sécurité d'occupation et la gouvernance urbaine, grâce à un resserrement de leurs liens avec les programmes mondiaux et à leur alignement sur la cible de la Déclaration du Millénaire relative au taudis; b) le transfert des activités consacrées au financement des établissements humains du sous-programme 2 (Suivi du Programme pour l'habitat) au sous-programme 4 (Financement des établissements humains) afin d'assurer une cohésion accrue entre des activités de promotion, des activités de suivi et des activités normatives qui sont fondamentalement liées entre elles.

81. ONU-Habitat continuera à intégrer la problématique hommes-femmes dans les questions relatives aux établissements humains et à assurer l'autonomisation des femmes. Les efforts faits dans le cadre du programme pour favoriser l'accès des femmes au logement ont été appuyés encore par l'Assemblée générale dans le document final du Sommet mondial de 2005 (voir la résolution 60/1, par. 58), qui vise à leur garantir le droit de posséder des biens ou d'en hériter et à leur assurer la sécurité d'occupation des terres et du logement.

82. Les activités d'ONU-Habitat sont centrées sur les pays en développement, les pays à économie en transition et les pays où des établissements humains durables sont nécessaires pour assurer efficacement leur relèvement et leur reconstruction après un conflit ou une catastrophe. En tant qu'organe central pour la mise en œuvre du programme relatif aux établissements humains au sein du système des Nations Unies, ONU-Habitat collaborera et coopérera avec d'autres organismes des Nations Unies. En dehors du système des Nations Unies, ONU-Habitat coopérera également avec les gouvernements, les autorités locales, les institutions financières internationales, les banques régionales de développement, le secteur privé et les autres partenaires du Programme pour l'habitat. Le Forum urbain mondial, qui se réunit tous les deux ans pour examiner les problèmes pressants dans le domaine des établissements humains, constitue un mécanisme important de coopération et de concertation avec les gouvernements et les partenaires du Programme pour l'habitat.

83. Le Conseil d'administration d'ONU-Habitat devrait approuver le plan stratégique et institutionnel à moyen terme d'ONU-Habitat pour la période 2008-2013 à sa vingt et unième session en avril 2007. La décision du Conseil d'administration relative à ce plan pourra exiger que des modifications importantes soient apportées aux propositions figurant dans le présent document. Si cela est jugé nécessaire pour tenir compte des recommandations du plan stratégique et institutionnel à moyen terme afin d'aligner ce dernier sur les propositions figurant dans le présent rapport, les dispositions de la résolution 58/269 devraient être appliquées.

## VI. Organes directeurs

84. Dans sa résolution 56/206 du 21 décembre 2001, l'Assemblée générale a transformé la Commission des établissements humains en Conseil d'administration d'ONU-Habitat, organe subsidiaire de l'Assemblée, à compter du 1er janvier 2002. Le Conseil d'administration fait rapport à l'Assemblée par l'intermédiaire du Conseil économique et social et assure l'orientation générale et la supervision d'ONU-Habitat. Le Comité des représentants permanents auprès d'ONU-Habitat a en outre été transformé en organe subsidiaire intersessions du Conseil d'administration. Les objectifs,

fonctions et responsabilités du Conseil d'administration sont énoncés dans la résolution 32/162 de l'Assemblée générale du 19 décembre 1977 et au paragraphe 222 du Programme pour l'habitat adopté à la Conférence Habitat II.

85. Le Conseil d'administration se compose de 58 Etats membres, dont la durée du mandat est de deux ans. Il tient des sessions ordinaires tous les deux ans au siège d'ONU-Habitat à Nairobi. Au cours de ces sessions, le Conseil d'administration examine le programme de travail biennal d'ONU-Habitat, le budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains et les activités opérationnelles menées par ONU-Habitat. Les sessions rassemblent des représentants des Etats membres et des partenaires du Programme pour l'habitat, dont les autorités locales, des organisations non gouvernementales, le secteur privé, les Parlementaires mondiaux pour l'habitat, des associations de femmes, le Réseau international des jeunes pour Habitat, des syndicats, des cadres et des chercheurs, des fondations et des académies scientifiques. Le Comité des représentants permanents se réunit normalement à huit reprises au cours de chaque exercice biennal, tandis que ses deux groupes de travail tiennent environ 72 réunions par exercice biennal. Le Conseil d'administration, le Comité des représentants permanents, qui est l'organe subsidiaire intersessions, et les deux groupes de travail du Comité sont desservis par le secrétariat du Conseil d'administration et la Section des relations extérieures et des affaires interinstitutions d'ONU-Habitat.

#### 1. Ressources nécessaires

86. Le montant estimatif des ressources nécessaires dans ce domaine est indiqué dans le tableau ci-après par source de financement.

**Tableau 10. Récapitulation des prévisions budgétaires (en milliers de dollars) : organes directeurs**

Source de fonds Catégorie de dépenses	2006-2007 Crédits ouverts	Evolution		2008-2009 Prévisions
		Montant	%	
Budget ordinaire de l'ONU		-		
Dépenses de personnel	25,2	-	0,0 %	25,2
Autres dépenses	7,1	-	0,0 %	7,1
<b>Total</b>	<b>32,3</b>	<b>-</b>	<b>0,0 %</b>	<b>32,3</b>

## VII. Direction exécutive et gestion

### A. Objectif

87. L'objectif général consiste à améliorer la cohérence et l'harmonisation dans la mise en œuvre du mandat assigné à ONU-Habitat par les organes délibérants et de son programme de travail approuvé.

### B. Stratégie

88. La responsabilité du Bureau de la direction exécutive et de la gestion incombe à la Directrice exécutive et est exercée notamment par le Bureau du Directeur exécutif adjoint, le Groupe du suivi et de l'évaluation, les services d'information et les bureaux de liaison d'ONU-Habitat à New York, Genève et Bruxelles. La Directrice exécutive assure la direction et la coordination générales de la mise en œuvre du programme de travail de l'organisation ainsi que de ses relations avec les Etats membres, les bureaux, programmes, fonds et organismes des Nations Unies et les autres partenaires du Programme pour l'habitat. Le Bureau de la direction exécutive et de la gestion coordonne la mise en œuvre à l'échelle du système du Programme pour l'habitat, des objectifs de la Déclaration du Millénaire et des paragraphes pertinents du document final du Sommet mondial de 2005.

89. Au cours de l'exercice biennal, ONU-Habitat renforcera ses liens avec les autorités locales et leurs associations, en particulier avec Cités et gouvernements locaux unis (CGLU), fournira des services consultatifs et mènera des activités de sensibilisation. On continuera à développer et à promouvoir le programme pour les villes du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) en tant que moyen de contribuer aux objectifs de la Déclaration du Millénaire.

90. L'exercice biennal sera marqué par une amélioration des capacités et par une utilisation plus rationnelle des ressources dans la fourniture de services au Conseil d'administration, à son organe subsidiaire – le Comité des représentants permanents – aux réunions ministérielles régionales sur le

logement et le développement urbain qui ont été instituées pour l'Afrique et pour l'Asie et le Pacifique lors de l'exercice biennal précédent ainsi qu'au Forum urbain mondial. Toutes ces réunions s'inscrivent dans le cadre du rôle promotionnel que joue ONU-Habitat dans la prise en compte du Programme pour l'habitat et la sensibilisation aux questions de l'urbanisation et de la pauvreté urbaine. Ces activités seront désormais centralisées au sein du Bureau de la direction exécutive et de la gestion afin d'assurer la cohérence et l'harmonisation entre tous les sous-programmes et de renforcer l'effet multiplicateur des activités menées dans le cadre des campagnes mondiales.

91. Le Groupe du suivi et de l'évaluation est chargé de suivre la mise en œuvre du programme de travail et d'en évaluer les activités et les résultats d'ONU-Habitat. Il suivra la mise en œuvre du programme, l'évaluera et fera rapport à son sujet en procédant à une auto-évaluation obligatoire par le biais du Système intégré de suivi (IMDIS). Les responsables de programme suivront l'exécution de leur programme de manière continue et, en se servant d'IMDIS, détermineront les progrès accomplis dans les objectifs prévus et les réalisations escomptées. Les rapports périodiques d'activité sur la mise en œuvre du programme de travail mettent à jour les informations disponibles sur l'exécution des produits, les difficultés rencontrées, les résultats obtenus, les meilleures pratiques recensées et les enseignements tirés. En outre, à la fin de chaque exercice biennal, la Directrice exécutive présente un rapport complet et approfondi sur l'exécution du programme, qui fournit des informations au sujet des activités menées durant l'exercice biennal, et notamment sur les résultats obtenus et les enseignements tirés, rapport qui fait partie du rapport biennal du Secrétaire général sur l'exécution des programmes pour le système des Nations Unies. Il sera également procédé à des auto-évaluations afin de déterminer l'efficacité et l'efficience des projets et des politiques. Des évaluations indépendantes et autres et des mécanismes de présentation de rapports aideront à déterminer les meilleures pratiques et les enseignements tirés, qui seront pris en compte dans la planification et l'élaboration des politiques, programmes et projets nouveaux.

92. Il sera tenu compte des enseignements tirés et des recommandations formulées dans les auto-évaluations et les évaluations indépendantes pour les activités de programme nouvelles ou existantes en vue d'en améliorer l'exécution. Le Groupe du suivi et de l'évaluation favorisera en outre le partage des connaissances en ce qui concerne les conclusions des évaluations en vue d'apporter, dans le domaine de la gestion axée sur les résultats, un renforcement de la responsabilisation, la transparence et l'apprentissage.

93. La Section des services d'information continuera à assurer la diffusion d'informations et la communication avec la presse et les médias au profit de la communauté internationale et de tous les partenaires du Programme pour l'habitat en planifiant et en organisant de grandes manifestations médiatiques mondiales, régionales et nationales, notamment la Journée mondiale de l'habitat et le Forum urbain mondial. Au cours de l'exercice biennal, le nombre des points de vente des publications d'ONU-Habitat sera porté à 50 afin d'en accroître la distribution, les ventes et le lectorat, grâce à une commercialisation ciblée des publications et de produits nouveaux, comme les produits vendus par abonnement afin d'encourager les ventes de renouvellement, ainsi qu'à des partenariats avec un vaste réseau d'éditeurs et de libraires. Dans la logique de la réforme de l'Organisation des Nations Unies, la Section améliorera en outre la communication interne en participant aux vastes efforts déployés pour mettre en œuvre un système de gestion des contenus électroniques. La mise en place, à l'échelle de l'organisation, d'un système de gestion des archives et des dossiers qui standardise le classement des documents internes et facilite l'accès au centre des archives et des dossiers contribuera aussi dans une large mesure à la préservation de la mémoire institutionnelle, au renforcement de la responsabilisation et de la transparence et à la promotion de l'apprentissage organisationnel.

94. Au cours de l'exercice biennal, la Section des services d'information s'efforcera de maximiser l'impact d'un nouveau plan stratégique et institutionnel à moyen terme et d'une nouvelle stratégie de mobilisation de ressources grâce à une stratégie d'image et de communication clairvoyante correspondant au repositionnement de l'organisation et aux principaux messages qui se dégagent de ces processus stratégiques.

95. Une nouveauté importante pendant l'exercice biennal résidera dans la mise en œuvre d'un plan stratégique et institutionnel à moyen terme axé sur les résultats pour 2008-2013 et dans une stratégie de mobilisation de ressources et de communication, qui ont été élaborés à l'issue de vastes consultations avec le personnel, les Etats membres et les partenaires, comme l'avait préconisé le Conseil d'administration à sa vingtième session. La stratégie de mobilisation de ressources et de communication renforcera considérablement les activités de collecte de fonds du Programme grâce aux efforts qui seront déployés pour élargir sa base de donateurs et son attractivité.

96. Les bureaux de liaison participeront aux travaux de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et d'autres organes intergouvernementaux ainsi qu'aux réunions interdépartementales et interorganisations, coordonneront des comités, apporteront un soutien technique à des réunions, donneront des avis de politique générale sur les établissements humains et exécuteront des activités de promotion.

**Tableau 11 : Réalisations escomptées et indicateurs de succès**

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
<p>a) Accroissement de la cohérence dans la politique de gestion des activités du système des Nations Unies et d'autres forums intergouvernementaux relatives aux établissements humains et renforcement des relations avec les principaux partenaires.</p>	<p>a) i) Incorporation visible des apports d'ONU-Habitat dans les documents de politique générale et les rapports de l'ensemble du système des Nations Unies et d'autres forums intergouvernementaux. <i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : prise en compte effective des objectifs de la Déclaration du Millénaire relatifs aux établissements humains dans le document final du Sommet mondial de 2005.  2006-2007 : prise en compte accrue et cohérente des objectifs de la Déclaration du Millénaire relatifs aux établissements humains dans les documents de politique générale à l'échelle du système.  Objectif pour 2008-2009 : références accrues et régulières aux objectifs de la Déclaration du Millénaire concernant les établissements humains et aux questions d'urbanisation dans les documents de politique générale et autres documents intergouvernementaux à l'échelle du système des Nations Unies.</p> <p>ii) Résultats plus poussés et plus visibles de la collaboration avec les partenaires du Programme pour l'habitat, en particulier les autorités locales et leurs associations.  <i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : élaboration de directives internationales sur la décentralisation par le Groupe consultatif d'experts sur la décentralisation (AGRED), en collaboration avec le Comité consultatif d'autorités locales de l'ONU, dont le Conseil d'administration a pris note à sa vingtième session.  2006-2007 : Le programme de coopération avec l'organisation Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) à propos des travaux du Groupe consultatif d'experts sur la décentralisation (AGRED), l'Observatoire mondial de la démocratie locale et de la décentralisation (GOLD) et le Comité consultatif d'autorités locales est en place et pleinement opérationnel.  2008-2009 (objectif) : Elargissement du programme de coopération établi avec la CGLU et d'autres organisations d'autorités locales.</p>
<p>b) Gestion efficace du programme de travail.</p>	<p>b) i) Pourcentage du programme de travail prévu qui est mis en œuvre efficacement et dans les délais voulus ainsi qu'il ressort du rapport sur l'exécution du programme biennal.  <i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : 90 % 2006-2007 (estimation) : 92 % 2008-2009 (objectif) : 95 %</p>
<p>c) Amélioration de la représentation géographique et de l'équilibre entre les sexes parmi le personnel.</p>	<p>c) i) Accroissement du pourcentage des fonctionnaires recrutés dans des Etats Membres non représentés ou sous-représentés.  <i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : 20 % 2006-2007 : 24 % 2008-2009 : 26 %</p>

- ii) Accroissement de la proportion de femmes parmi les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur nommés pour une durée d'un an au moins
- Mesure des résultats*  
2004-2005 : 37 %  
2006-2007 (estimation) : 38 %  
2008-2009 (objectif) : 40 %
- d) Amélioration du respect des délais pour la présentation de la documentation.
- d) i) Accroissement de la proportion de documents de précision présentés dans les délais requis.
- Mesure des résultats*  
2004-2005 : 50 %  
2006-2007 (estimation) : 50 %  
2008-2009 (objectif) : 80 %
- e) Amélioration du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre et des résultats du programme de travail d'ONU-Habitat.
- e) i) Présentation de rapports plus nombreux sur la mise en œuvre du programme de travail par les responsables de programme.
- Mesure des résultats*  
2004-2005 (données de référence) : soumission, au Comité des représentants permanents, de quatre rapports d'exécution assurant un retour d'information sur la mise en œuvre du programme, les enseignements tirés, l'impact obtenu et les difficultés rencontrées.
- 2006-2007: production et distribution, notamment au Comité des représentants permanents, de six rapports d'exécution assurant un retour d'information sur la mise en œuvre du programme, y compris l'exécution des produits, les enseignements tirés et les améliorations recommandées.
- 2008-2009 (objectif) : huit rapports d'activité exposant les résultats obtenus, les enseignements tirés, les difficultés rencontrées et les recommandations formulées et dispositions assurant leur prise en compte dans le processus de planification des programmes pour l'exercice biennal suivant.
- ii) Accroissement du nombre d'évaluations indépendantes faisant ressortir une généralisation de la mise en œuvre des programmes et des projets fondée sur les résultats.
- Mesures des résultats*  
2004-2005 : production de six rapports d'évaluation par an.
- 2006-2007 (estimation) : production chaque année de huit évaluations indépendantes dénotant que les objectifs et les méthodologies des évaluations des activités de l'organisation fondées sur les résultats sont mieux compris et appliqués.
- 2008-2009 (objectif) : exécution de 10 évaluations indépendantes dénotant que les objectifs et les méthodologies des évaluations des activités de l'organisation fondées sur les résultats sont mieux compris et appliqués et indiquant comment les résultats et les enseignements tirés seront pris en compte dans les programmes.
- f) Amélioration de l'accès et de la sensibilisation des principaux partenaires et du public aux dernières informations pertinentes sur les tendances et les questions relatives à l'urbanisation et aux établissements humains et sur les activités d'ONU-Habitat.
- f) i) Accroissement de la participation à la célébration de la Journée mondiale de l'habitat.
- Mesure des résultats*  
2004-2005 : 170 célébrations de la Journée mondiale de l'habitat
- 2006-2007 (estimation) : 200 célébrations de la Journée mondiale de l'habitat

2008-2009 (objectif) : 230 célébrations de la Journée mondiale de l'habitat

- ii) Augmentation du nombre de consultations des sites Internet publics d'ONU-Habitat.

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 2 millions de consultations par an

2006-2007 (estimation) : 2,5 millions de consultations par an

2008-2009 (objectif) : 3 millions de consultations par an

- iii) Accroissement de la couverture hebdomadaire des questions relatives aux établissements humains dans la presse internationale et nationale.

*Mesure des résultats*

2004-2005 : cinq articles de presse/reportages médiatiques sur ONU-Habitat et les questions relatives aux établissements humains dans les médias nationaux et internationaux respectivement.

2006-2007 : six articles de presse/reportages médiatiques sur ONU-Habitat et les questions relatives aux établissements humains dans les médias nationaux et internationaux respectivement.

2008-2009 (objectif) : sept articles de presse/reportages médiatiques sur ONU-Habitat et les questions relatives aux établissements humains dans les médias nationaux et internationaux respectivement.

- iv) Accroissement de la demande pour les publications d'ONU-Habitat

*Mesure des résultats*

2004-2005 : sans objet.

2006-2007 (estimation) : valeur brute des commandes et des droits d'auteur pour les publications et les matériels promotionnels supérieure à 18 000 dollars par an.

2008-2009 (objectif) : valeur brute des commandes et des droits d'auteur pour les publications et les matériels promotionnels supérieure à 25 000 dollars par an.

- g) Mise en œuvre effective d'un plan stratégique et institutionnel à moyen terme ciblé et axé sur les résultats pour 2008-2013 ainsi que d'une stratégie de mobilisation de ressources et de communication.

- i) Adoption d'un plan stratégique et institutionnel à moyen terme axé sur les résultats pour 2008-2013 par le Conseil d'administration à sa vingt et unième session.

*Mesure des résultats*

2004-2005 : sans objet.

2006-2007 (estimation) : formulation et adoption du plan stratégique et institutionnel à moyen terme par le Conseil d'administration à sa vingt et unième session.

2008-2009 (objectif) : mise en œuvre de la première phase du plan stratégique et institutionnel à moyen terme.

- ii) Mise en œuvre d'une nouvelle stratégie de mobilisation de ressources et de communication.

*Mesure des résultats*

2004-2005 : sans objet.

2006-2007 (estimation) : élaboration et approbation d'une stratégie de mobilisation de ressources et de communication par le Conseil d'administration à sa vingt et unième session.

2008-2009 (objectif) : mise en œuvre d'une nouvelle stratégie de mobilisation de ressources et de communication.

## C. Facteurs externes

97. Le Bureau de la direction exécutive et de la gestion devrait atteindre ses objectifs sous réserve, premièrement, que les ressources requises soient disponibles; deuxièmement, que les systèmes, outils et méthodes de gestion soient réformés et que la cohérence des activités menées au niveau des pays soit améliorée à l'échelle du système; et troisièmement, que le plan stratégique et institutionnel à moyen terme soit approuvé par le Conseil d'administration à sa vingt et unième session et que l'amélioration de l'ajustement des activités de base d'ONU-Habitat bénéficie du soutien des donateurs.

## D. Produits<sup>1</sup>

98. Au cours de l'exercice biennal, le Bureau de la direction exécutive et de la gestion fournira les produits énumérés ci-après. Comme pour l'exercice biennal précédent, ces produits sont répartis en deux catégories, priorité 1 et priorité 2, la priorité 1 étant la plus élevée. La priorité la plus élevée est attribuée aux produits qui sont en rapport avec les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire et les campagnes mondiales, ainsi qu'aux produits qui sont prévus par des mandats déterminés, qui découlent de grandes conférences internationales des Nations Unies ou qui sont considérés comme hautement prioritaires par la direction.

### 1. Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts

#### I. *Service technique de réunions*

99. Les réunions ci-après seront desservies :

- a) Vingt-deuxième session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (2009) (10) [1];
- b) Quatrième session du Forum urbain mondial (2008) (1) [1];
- c) Commission du développement durable 2008-2009 (terres, Afrique) [1].

#### II. *Documentation à l'intention des organes délibérants*

100. Les documents ci-après seront produits :

- a) Documents pour la vingt-deuxième session du Conseil d'administration (2009) (6) [1];
- b) Rapport d'activité de la Directrice exécutive au Conseil d'administration lors de sa vingt-deuxième session (2009) (1) [1];
- c) Documents pour la quatrième session du Forum urbain mondial (2008) (10) [1];
- d) Documents pour la Commission du développement durable 2008-2009 (terres, Afrique) (3) [1];
- e) Document d'orientation stratégique pour la quatrième session du Forum urbain mondial (2008) (1) [1];

<sup>1</sup> Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de produits.

Les chiffres en caractère gras et entre crochets [ ] indiquent le degré de priorité, la priorité [1] étant la plus élevée.

[1] = priorité 1.

[2] = priorité 2.

- f) Document d'orientation stratégique actualisé pour l'information du Conseil d'administration lors de sa vingt-deuxième session (2009) (1) [1];
- g) Rapport de la Directrice exécutive sur la coopération au sein du système des Nations Unies et avec les partenaires du Programme pour l'habitat (1) [1];
- h) Rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale lors de ses soixante-troisième et soixante-quatrième sessions sur la mise en œuvre du Programme pour habitat (2) [1];
- i) Rapport au Conseil économique et social sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat (2) [1];
- j) Rapport d'activité de la Directrice exécutive sur la mise en œuvre du plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour 2008-2013 (1) [1].

### III. *Autres services fournis*

#### *Réunions de groupes d'experts*

101. Les réunions de groupes d'experts ci-après seront organisées :
- a) Groupe consultatif d'experts sur la décentralisation (2008-2009) (1) [1];
  - b) Réunion du Comité consultatif d'autorités locales de l'ONU (4) [1];
  - c) Réunion sur le NEPAD (1) [2].

## 2. **Autres activités de fond**

### I. *Publications en série*

102. Les publications en série ci-après seront établies :
- a) Numéros trimestriels de la revue « Les débats d'Habitat » (8) [1];
  - b) Rapport annuel d'ONU-Habitat (2) [1].

### II. *Publications isolées*

103. Les publications isolées ci-après seront établies :
- a) Rapport annuel sur les activités de suivi et d'évaluation d'ONU-Habitat (2) [2];
  - b) Rapports d'évaluation (12) [1];
  - c) Déclarations de politique générale faites lors de réunions et conférences internationales, ainsi que de réunions intergouvernementales ou comme contributions aux documents et déclarations sur la politique générale à l'échelle du système (60) [1];
  - d) Rapport sur l'exécution des programmes (1) [1];
  - e) Rapports d'activité sur la mise en œuvre du programme de travail au Comité des représentants permanents (4) [2];
  - f) Rapport sur le NEPAD (1) [2];
  - g) Mise à jour du rapport sur le programme du NEPAD pour les villes (1) [2];
  - h) Rapport sur la situation dans le domaine de la décentralisation et de la démocratie locale (1).

### III. *Produits électroniques, audio et vidéo*

104. Les produits électroniques, audio et vidéo ci-après seront fournis :
- a) Catalogue sur support électronique et imprimé de toutes les publications d'ONU-Habitat;
  - b) Productions audio et vidéo, dont des films, des cassettes vidéo, des programmes radiophoniques, des bouts-à-bouts d'actualité, des messages d'intérêt général, des documentaires et des courts métrages sur les questions, projets et manifestations concernant les établissements humains, tels que le Forum urbain mondial et la Journée mondiale de l'habitat (30) [2].

### IV. *Communiqués et conférences de presse*

105. Les communiqués et conférences de presse ci-après seront organisés :

a) Communiqués de presse sur papier et sur Internet au sujet de questions d'actualité concernant les établissements humains et discours prononcés à l'occasion de journées internationales des Nations Unies et entretiens de la Directrice exécutive avec les médias (50) [1].

V. *Brochures, dépliants et fiches d'information*

106. On établira les brochures, dépliants et fiches d'information, organisera les expositions et élaborera les matériels techniques ci-après :

a) Brochures, opuscules, fiches et pochettes d'information pour la Journée mondiale de l'habitat et la quatrième session du Forum urbain mondial (50) [1].

VI. *Expositions*

107. Les expositions ci-après seront organisées :

a) Expositions lors de la Journée mondiale de l'habitat, de la quatrième session du Forum urbain mondial et d'autres manifestations importantes (1) [2].

VII. *Matériels techniques*

108. Les matériels techniques ci-après seront établis :

a) Stratégie d'image de marque de l'organisation (1) [1];

b) Base de données pour les évaluations (dépôt électronique pour les activités opérationnelles et normatives d'ONU-Habitat) (1) [1];

c) Outils pour appuyer les activités d'évaluation (1) [2];

d) Outils pour la coopération ville-à-ville (1) [2];

e) Outils pour la mise en œuvre des Directives sur la décentralisation (2) [2].

**3. Coopération technique**

109. Dans le domaine de la coopération technique, les services consultatifs ci-après seront fournis :

a) Activités de consultation technique et activités de promotion pour la mise en œuvre des Directives sur la décentralisation (1) [1];

b) Appui à Cités et gouvernementaux locaux unis (2).

**E. Ressources nécessaires**

110. Les montants estimatifs des ressources nécessaires, par source de financement, et le tableau d'effectifs correspondant qui sont proposés pour la présente section sont indiqués ci-après. Les dépenses autres que celles afférentes au personnel qui sont nécessaires pour appuyer les activités prévues dans la présente section sont constituées par les dépenses pour les consultants, les frais de voyage, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, les fournitures et accessoires, le mobiliser et le matériel ainsi que l'appui à l'Office des Nations Unies à Nairobi.

**Tableau 12. Récapitulation des prévisions budgétaires (en milliers de dollars) : direction exécutive et administration**

Source de fonds Catégorie de dépenses	2006-2007 Crédits ouverts	Evolution		2008-2009 Prévisions
		Montant	%	
Budget ordinaire de l'ONU				
Dépenses de personnel	3 059,5	-	-	3 059,5
Autres dépenses	266,6	-	-	266,6
	3 326,1	-	-	3 326,1
Fonds généraux de la Fondation				
Dépenses de personnel	1 365,2	2 966,7	217,3	4 331,9
Autres dépenses	1 310,5	829,7	63,3	2 140,2
	2 675,7	3 796,4	141,9	6 472,1
Fonds spéciaux de la Fondation				
Postes permanents				
Eléments autres que les postes	964,7	4 721,4	489,4	5 686,1
	964,7	4 721,4	489,4	5 686,1
Coopération technique				
Dépenses de personnel				
Autres dépenses	486,3	885,9	182,2	1 372,2
	486,3	885,9	182,2	1 372,2
<b>Total, gestion et administration</b>				
Dépenses de personnel	4 424,7	2 966,7	67,0	7 391,4
Autres dépenses	3 028,1	6 437,0	212,6	9 465,1
<b>Total</b>	<b>7 452,8</b>	<b>9 403,7</b>	<b>126,2</b>	<b>16 856,5</b>

**Répartition des postes pour la Direction exécutive et l'administration, par source de financement et par classe**

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents locaux	Autres	Total général
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total			
<b>2006-2007</b>												
Budget ordinaire de l'ONU	1	-	-	2	1	1	1	-	6	4	2	12
Fonds généraux de la Fondation	-	-	-	-	1	2	1	-	4	3	1	8
<b>Total partiel, 2006-2009</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>20</b>
<b>Evolution (diminution)/augmentation</b>												
Fonds généraux de la Fondation	-	1	-	1	1	1	4	-	8	5	-	13
<b>Evolution nette</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>13</b>
<b>2008-2009</b>												
Budget ordinaire de l'ONU	1	-	-	2	1	1	1	-	6	4	2	12
Fonds généraux de la Fondation	-	1	-	1	2	3	5	-	12	8	1	21
<b>Total partiel, 2008-2009</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>-</b>	<b>18</b>	<b>12</b>	<b>3</b>	<b>33</b>

## VIII. Programme de travail

### A. Sous-programme 1 : logement et développement durable des établissements humains

#### 1. Textes portant autorisation des travaux

111. Les textes portant autorisation des travaux du sous-programme 1 sont les suivants :

112. Résolutions du Conseil d'administration 16/7, sur la réalisation du droit à un logement convenable; 17/10, sur la dimension rurale d'un développement urbain durable; 18/3, sur les campagnes mondiales pour la sécurité d'occupation et la gouvernance urbaine; 18/4, sur la mise en œuvre de la résolution 53/242 de l'Assemblée générale et la coopération entre le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et le Programme des Nations Unies pour

l'environnement (sous-programmes 1 à 3); 18/5, sur la coopération internationale et le réexamen du mécanisme de suivi de la mise en œuvre du programme pour l'habitat; 18/11, sur l'intensification du dialogue pour une décentralisation effective et le renforcement des autorités locales dans le cadre du programme pour l'habitat; 19/4, sur la coopération entre le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le Programme des Nations Unies pour l'environnement; 19/12, sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales; 19/5, sur la réalisation et le suivi de l'Objectif de la Déclaration du Millénaire consistant à améliorer la vie des habitats des taudis; 19/6, sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement des villes; 19/16, sur le rôle et les droits des femmes dans le développement des établissements humains et l'assainissement des taudis; 20/1, sur les jeunes et les établissements humains; 20/2, relative à la création de la Conférence des Ministres africains sur le logement et le développement urbain; 20/6, intitulée « Meilleures pratiques, bonnes politiques et législation facilitatrice pour appuyer une urbanisation durable et la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire »; 20/7, sur la parité hommes-femmes dans le développement des établissements humains; 20/10, sur le forum urbain mondial; 20/12, sur les campagnes mondiales pour la sécurité d'occupation et la gouvernance urbaine; 20/13, sur le logement en tant qu'élément du droit à un niveau de vie convenable pour les personnes vulnérables et défavorisées; 20/17, sur l'évaluation et la reconstruction à la suite de conflits et de catastrophes naturelles ou causées par l'homme; et 20/18, sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales.

113. Résolutions de l'Assemblée générale 34/180, relative à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; 53/242, concernant le Rapport du Secrétaire général sur l'environnement et les établissements humains; 55/2, intitulée « Déclaration du Millénaire »; 56/205, sur la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II); 57/144, sur la suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire; S-25/2, intitulée « Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire »; 58/217, sur la Décennie internationale d'action, « L'eau source de vie » (2005-2015); 60/193, sur la mise en œuvre d'Action 21, du programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable; 60/203, sur l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et le renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat); 60/209, sur la mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006).

## 2. Objectif

114. L'objectif général du sous-programme est d'améliorer les conditions de logement des pauvres dans le monde et d'assurer le développement durable des établissements humains.

## 3. Stratégie

115. La principale stratégie du sous-programme consistera en une mobilisation au niveau mondial, sous l'impulsion de la quatrième session du Forum urbain mondial et des campagnes mondiales pour la sécurité d'occupation et la gouvernance urbaine, qui sera appuyée par des programmes mondiaux. Les deux campagnes concourront à l'action menée en vue d'atteindre l'objectif consistant à améliorer sensiblement, d'ici 2020, la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis, énoncé dans la Déclaration du Millénaire et l'Objectif figurant dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, consistant à réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable et à des services d'assainissement de base.

116. Ce sous-programme s'efforcera de mobiliser tous les partenaires du Programme pour l'habitat afin de rendre ces campagnes plus visibles au niveau mondial et de leur donner davantage de retentissement en vue non seulement d'améliorer les taudis, mais également de lutter contre l'apparition de nouveaux bidonvilles et d'empêcher une aggravation de la crise de l'urbanisation. Les campagnes serviront de point d'encrage pour l'exécution du Programme pour l'habitat ou permettront de lier les activités opérationnelles et normatives à tous les niveaux. L'action sera notamment orientée vers les nouvelles formes d'aménagement urbain, qui font partie intégrante d'une bonne gouvernance urbaine et représentent un moyen efficace et peu coûteux de lutter contre la prolifération des bidonvilles et d'améliorer les logements précaires existants, comme souligné à l'alinéa m) du paragraphe 56 du Document final du Sommet mondial de 2005.

117. Les programmes mondiaux, qui comportent des activités normatives, de renforcement des capacités et de gestion des connaissances concernant la sécurité d'occupation, le droit au logement et à la propriété, la gestion des terres et des biens, la gestion de l'environnement urbain, l'eau et

l'assainissement, la prévention et la gestion des catastrophes, et l'amélioration de la sécurité dans les villes, seront exécutés dans le cadre des campagnes susmentionnées, ce qui devrait aider à traduire l'action normative en action concrète au quotidien aux niveaux national et local. Les programmes mondiaux aideront à lancer des campagnes nationales et à appliquer des plans d'action et de suivi nationaux grâce à l'élaboration de nouvelles politiques et de nouveaux instruments. Aux niveaux national et local, la capacité d'assurer efficacement la planification, la gestion et la fourniture de logements, de terres, d'équipements et de services sera étayée par des programmes de formation et de création de capacités spécialisées et par le renforcement des institutions. Dans le cadre de cette stratégie on s'attachera en particulier à mettre l'accent sur le rôle des femmes et des jeunes, des organisations locales et des personnes touchées par le VIH/Sida, en tant que participants actifs aux efforts déployés pour améliorer les conditions de logement, la bonne gestion des villes et l'accès à des services de base, et en tant que bénéficiaires de ces efforts.

118. S'agissant de l'eau et de l'assainissement, on s'emploiera à créer des partenariats stratégiques entre les principaux acteurs dans ce domaine en vue de les encourager à investir davantage en faveur des pauvres. Le programme relatif à l'eau pour les villes d'Afrique et d'Asie mis en œuvre par ONU-Habitat vise à renforcer la capacité des villes à améliorer l'approvisionnement en eau au niveau municipal. Cette stratégie visera à soutenir des centres urbains secondaires dans la région du lac Victoria en Afrique et dans la région du delta du Mékong en Asie dans le cadre des efforts faits pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement. La plupart des pays de ces deux régions font partie de la catégorie des pays les moins avancés. L'accent portera en particulier sur les stratégies de changement qui relèvent des communautés locales et sur les activités visant à renforcer la volonté politique aux fins de l'adoption de politiques et de réglementations propres à faciliter les investissements en faveur des pauvres. Dans ce contexte, le Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement servira à démultiplier l'aide des donateurs et à améliorer son efficacité, ainsi qu'à tester des modes d'investissement sur le terrain dans une perspective de viabilité à long terme.

#### 4. Partenaires

119. Au sein du système des Nations Unies, ONU-Habitat coopérera avec le PNUD sur la formation et le renforcement des capacités; l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur le Programme de développement économique local; l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement au niveau local; la Banque mondiale sur le Réseau international de recherche sur les terres; l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique sur le Programme pour des villes plus sûres; l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) sur le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau et le Programme commun de surveillance de l'eau et de l'assainissement; le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU sur divers programmes sociaux et économiques, y compris la Commission du développement durable; le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur le Programme des Nations Unies pour le droit au logement; le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) sur les questions d'environnement urbain. En dehors du système des Nations Unies, ONU-Habitat coopérera et collaborera avec les gouvernements, les autorités locales et leurs associations, les organismes de développement multilatéraux, les banques régionales, les organisations de la société civile, les partenaires privés et autres du Programme pour l'habitat, y compris les organismes de recherche, de formation et les instituts universitaires.

**Tableau 13. Réalisations escomptées et indicateurs de succès**

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
a) Amélioration de l'accès des pauvres au logement, à la propriété et à la terre en vue d'atteindre l'Objectif énoncé dans la Déclaration du Millénaire concernant les taudis.	a) i) Augmentation du nombre de gouvernements et d'autorités locales qui adoptent et suivent les politiques d'amélioration des quartiers insalubres et de lutte contre les bidonvilles conformément à l'Objectif énoncé dans la Déclaration du Millénaire concernant les taudis.  <i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : 16 gouvernements et 9 autorités locales 2006-2007 (estimation) : 19 gouvernements et 13 autorités locales. 2008-2009 (objectif) : 22 gouvernements et 19 autorités locales.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

	ii)	Augmentation du nombre de partenariats et d'alliances visant à améliorer l'accès des pauvres au logement, à la propriété et à la terre.	
		<i>Mesure des résultats</i>	
		2004-2005 : 20	
		2006-2007 (estimation) : 27	
		2008-2009 (objectif) : 32	
	iii)	Augmentation du nombre de gouvernements, de partenariats et d'alliances qui adoptent et mettent en œuvre des stratégies efficaces en matière de logement et de meilleurs cadres réglementaires, et qui s'adaptent de manière voulue aux fins de la réalisation progressive des droits fonciers, au logement et de propriété.	
		<i>Mesure des résultats</i>	
		2004-2005 : 20	
		2006-2007(estimation) : 27	
		2008-2009 (objectif) : 32	
	iv)	Augmentation du nombre de partenaires et d'alliances adoptant des mesures visant à réduire les expulsions forcées arbitraires et illégales.	
		<i>Mesure des résultats</i>	
		2004-2005 : 20	
		2006-2007 (estimation) : 27	
		2008-2009 (objectif) : 32	
b)	Amélioration des moyens et conditions propres à faciliter la fourniture d'équipements et de services de base dans les établissements urbains de différentes tailles, notamment l'approvisionnement en eau salubre et l'assainissement, et à en faciliter l'accès, en vue d'atteindre l'Objectif énoncé dans la Déclaration du Millénaire <sup>2</sup> . [1]	b) i)	Augmentation du nombre de pays qui appliquent des politiques, stratégies et programmes destinés à améliorer l'approvisionnement en eau potable et la fourniture d'équipements sanitaires de base, et à accroître l'accès à ces services.
			<i>Mesure des résultats</i>
			2004-2005 : 14
			2006-2007 (estimation) : 20
			2008-2009 (objectif) : 25
		ii)	Augmentation du nombre des centres urbains de toutes tailles dans les pays en développement, qui bénéficient de réformes nationales visant à améliorer l'accès à l'eau potable et à des services d'assainissement.
			<i>Mesure des résultats</i>
			2004-2005 : 25
			2006-2007 (estimation) : 30
			2008-2009 (objectif) : 35
		iii)	Augmentation du nombre de pays qui collaborent avec ONU-Habitat en vue de faciliter l'accès à des services d'approvisionnement en énergie diversifiés et efficaces, ainsi qu'à des transports en commun et à des transports non motorisés.
			<i>Mesure des résultats</i>
			2004-2005 : 5
			2006-2007 (estimation) : 7
			2008-2009 (objectif) : 10

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	
c) Amélioration de la capacité d'assurer une gouvernance urbaine participative, transparente et favorable aux pauvres. [1]	c) i) Augmentation du nombre de gouvernements qui adoptent, modifient et appliquent des politiques, une législation et des plans d'action nationaux et qui renforcent les moyens institutionnels de planification et de gestion aux fins d'une meilleure gouvernance urbaine.  <i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : 41 2006-2007 (estimation) : 51 2008-2009 (objectif) : 61	
	ii) Augmentation du nombre de villes qui mesurent la qualité de la gouvernance urbaine, utilisent des outils pour assurer une bonne administration urbaine et encouragent leur utilisation, et adoptent des stratégies pour une gouvernance urbaine favorable aux pauvres. <i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : 90 2006-2007 (estimation) : 110 2008-2009 (objectif) : 130	
	iii) Augmentation du nombre de partenaires du Programme pour l'habitat qui adoptent et appliquent des outils propres à assurer une bonne administration urbaine et en encouragent l'utilisation. <i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : 15 2006-2007 (estimation) : 30 2008-2009 (objectif) : 40	
	d) Amélioration de la capacité de réaliser des aménagements urbains plus durables, plus sûrs, mieux protégés contre les catastrophes et mieux à même de gérer les situations consécutives à un conflit ou une catastrophe.	d) i) Augmentation du nombre de gouvernements et de villes qui collaborent avec ONU-Habitat à la mise en place de capacités de gestion du milieu urbain aux fins d'un aménagement urbain durable.  <i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : 21 2006-2007 (estimation) : 22 2008-2009 (objectif) : 24
		ii) Augmentation du nombre de villes et de municipalités qui collaborent avec ONU-Habitat pour promouvoir la sécurité dans les villes en vue d'un aménagement urbain durable.  <i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : 55 2006-2007 (estimation) : 65 2008-2009 (objectif) : 85
		iii) Augmentation du nombre de gouvernements et de villes qui s'engagent à assurer la gestion d'établissements humains en crise grâce à des projets destinés à réduire les risques de catastrophes et à financer la remise en état durable des établissements humains.  <i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : 15 2006-2007 (estimation) : 13 2008-2009 (objectif) : 15

<p>e) Renforcement des établissements nationaux de formation et d'amélioration des capacités afin de mieux répondre aux besoins actuels et nouveaux de formation et de renforcement des capacités en ce qui concerne le développement durable des logements et des établissements humains. [1]</p>	<p>e) i) Augmentation du nombre d'établissements nationaux de formation et de renforcement des capacités qui utilisent les manuels et les méthodes mis au point par ONU-Habitat aux fins du développement durable du logement et des établissements humains.</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : 60 2006-2007 (estimation) : 80 2008-2009 (objectif) : 100</p>
--	---

## 5. Facteurs externes

120. Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et permettre d'obtenir les réalisations escomptées sous réserve :

- a) d'un niveau suffisant de fonds disponibles pour mettre en œuvre les activités internationales et nationales envisagées pour les campagnes mondiales;
- b) d'un risque politique minime s'agissant des questions foncières sensibles, telles que les changements de gouvernements et les politiques connexes qui pourraient ralentir l'évolution des initiatives mises en place en matière de terres et de logements; et
- c) d'une réponse favorable des Etats membres aux directives et recommandations fournies et d'une garantie de leur part que les bénéficiaires prévus disposent de ressources régulières et des cadres juridiques, institutionnels et politiques nécessaires pour mettre en œuvre les politiques et stratégies amorcées grâce aux activités d'ONU-Habitat.

## 6. Produits<sup>3</sup>

121. Au cours de l'exercice biennal, le sous-programme sur le logement et le développement durable des établissements humains fournira les produits énumérés ci-après. Comme pour l'exercice biennal précédent, ces produits sont répartis en deux catégories, priorité 1 et priorité 2, la priorité 1 étant la plus élevée. Le degré de priorité le plus élevé est attribué aux produits qui sont en rapport avec les objectifs de la Déclaration du Millénaire et des campagnes mondiales ainsi qu'aux produits qui sont prévus par des mandats déterminés, qui découlent des grandes conférences internationales des Nations Unies ou qui sont considérés hautement prioritaires par la direction.

### 1. Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts

122. Des services seront fournis pour les réunions suivantes :

#### I. Documentation à l'intention des organes délibérants :

- a) Une contribution sera préparée à l'intention de la vingt-cinquième réunion du Conseil d'administration du PNUE et de la réunion du Groupe de la gestion de l'environnement [1];

#### II. Autres services fournis :

##### Réunions de groupes d'experts :

- a) Groupe d'experts ad hoc sur la sécurité d'occupation et la gestion, y compris l'égalité des femmes en matière de sécurité d'occupation. (2) [1];
- b) Assistance en matière d'administration des terres fournie aux organes intergouvernementaux et/ou aux représentants de l'Organisation des Nations Unies, y compris la Banque mondiale (2) [1];
- c) Appui au Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines de la surveillance du droit au logement (2) [1];

<sup>3</sup> Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de produits.  
Les chiffres en caractères gras et entre crochets [ ] indiquent le degré de priorité, la priorité [1] étant la plus élevée.  
[1] = priorité 1.  
[2] = priorité 2.

- d) Appui à la Conférence ministérielle régionale sur le logement et l'urbanisme (1) [1];
- e) Réunions et séminaires de groupes d'experts sur des stratégies efficaces de facilitation du logement, y compris des logements en coopérative, et sur la réalisation progressive du droit à un logement convenable (2) [1];
- f) Réunion du Groupe consultatif sur les expulsions forcées (2) [1];
- g) Réunion du groupe directeur sur les campagnes mondiales (2) [1];
- h) Conférence régionale des ministres (2) [1];
- i) Conférence régionale des maires (1) [2];
- j) Gouvernance électronique, planification, participation de la société civile, réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement au niveau local (3) [1];
- k) Réunion du Groupe d'experts spécial sur des outils de formation et de renforcement des capacités dans le domaine du logement en faveur des pauvres des zones urbaines (1) [2];
- l) Réunion du Groupe d'experts spécial sur l'impact de la série de manuel de formation sur les élus locaux en Afrique (1) [2];
- m) Réunion du Groupe d'experts spécial sur le développement économique local (1) [2];
- n) Réunion du Groupe d'experts sur le Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement (2) [1];
- o) Réunion du Groupe d'experts sur le Rapport sur l'eau et l'assainissement dans les villes du monde (troisième édition) (1) [1];
- p) Dialogue politique de haut niveau sur l'intégration des femmes dans les programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement en Afrique (1) [1];
- q) Réunion du Groupe d'experts sur l'accès aux services d'approvisionnement en énergie pour les pauvres des zones urbaines résidant dans des établissements informels dans les pays en développement (1) [2];

III. *Aide aux représentants/rapporteurs :*

- a) Fourniture d'un appui à l'Union africaine (1) [2];
- b) Participation aux groupes de travail du Comité permanent interorganisations et du Comité exécutif pour les affaires humanitaires [2];
- c) Participation à l'Equipe spéciale interorganisations de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (4) [2];
- d) Appui à la Conférence ministérielle africaine sur les activités liées à l'eau (3) [1];
- e) Appui au Rapporteur spécial sur le logement convenable (2) [1].

2. **Autres activités de fond**

123. Les activités ci-après seront menées :

I. *Publications en série :*

- a) Rapports annuels faisant état de cas d'expulsions illégales (2) [1];
- b) L'eau et l'assainissement dans les villes du monde (troisième édition) (1) [1];

II. *Publications isolées :*

- a) Séries sur les matériaux et technologies de construction économiques (4) [2];
- b) Rapport annuel du Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement (2) [1];
- c) Etudes comparatives sur l'occupation et la gestion des terres (2) [1];
- d) Rapport sur la réalisation progressive du droit à un logement décent (sur la base des indicateurs des droits au logement) (1) [1];
- e) Recueils actualisés de la jurisprudence sur le droit au logement (2) [1];
- f) Recueils actualisés des législations et des décisions sur le droit au logement (2) [2];

- g) Rapport sur la réalisation progressive du droit à un logement pour les groupes vulnérables et désavantagés (1) [1];
- h) Rapports thématiques régionaux sur la gouvernance urbaine (1) [2];
- i) Rapports thématiques régionaux sur les questions relatives au milieu urbain (1) [2];
- j) Publications sur l'eau, l'assainissement, l'énergie et les transports (6) [1];
- k) Rapport sur l'accès aux services d'approvisionnement en énergie pour les pauvres des zones urbaines résidant dans des établissements informels dans les pays en développement (1) [2];
- l) Recueils des régimes fonciers et des réformes foncières (1) [1];
- m) Bulletin trimestriel *Water for cities* (8) [1];

III. *Brochures, dépliants et fiches d'information :*

- a) Matériel d'information, brochures, fiches d'information, planches murales et pochettes de documentation sur les campagnes mondiales (2) [1];
- b) Bulletin sur la formation et le renforcement des capacités (4) [2];
- c) Bulletin « Des villes plus sûres » (2) [1];
- d) Bulletin sur la gouvernance urbaine (4) [2];
- e) Bulletin sur le milieu urbain (4) [2];
- f) Bulletin sur le programme de gestion des catastrophes (2) [2];

IV. *Matériels techniques :*

- a) Outils, directives et documents de politique générale sur l'amélioration de la gouvernance urbaine (2) [1];
- b) Outils, directives et documents de politique générale sur la remise en état durable des établissements humains et l'atténuation des risques liés aux catastrophes (4) [2];
- c) Outils, directives et documents de politique générale sur la prévention de la criminalité en milieu urbain (2) [1];
- d) Outils, directives et documents de politique générale sur la localisation des questions internationales d'environnement conjointement par ONU-Habitat et le PNUE (2) [1];
- e) Directives sur des projets d'instituts de formation et de renforcement des capacités (1) [1];
- f) Matériel de formation sur la gouvernance foncière (1) [1];
- g) Matériels de formation sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement à l'échelle des villes (1) [1];
- h) Pochette d'information à l'intention des jeunes des municipalités (1) [1];
- i) Pochette d'information sur l'intégration des femmes dans les activités liées à l'eau en Afrique (1) [1];
- j) Dossiers sur la formation et le renforcement des capacités à l'intention des gestionnaires des services d'eau et d'assainissement en Afrique (1) [1];
- k) Manuel de formation pour une bonne gestion de l'eau et des services d'approvisionnement en faveur des pauvres (1) [1];
- l) Brochures sur les programmes de pays relatifs à l'eau et à l'assainissement (4) [1];
- m) Pochettes d'information sur la mise en place de systèmes de transport rapide par bus dans les villes de la région subsaharienne (1) [2];
- n) Site Internet pour un réseau de transport viable en Afrique (1) [2];
- o) Adaptation des outils de formation d'ONU-Habitat pour utilisation dans les programmes d'enseignement à distance (2) [1].

### 3. Coopération technique

124. Les services ci-après seront fournis :

#### I. *Services consultatifs :*

- a) Amélioration des politiques foncières nationales et des systèmes de gestion de l'environnement urbain ainsi que des systèmes d'occupation des terres, notamment en faveur des femmes (4) [1];
- b) Amélioration des stratégies facilitatrices en matière de logement (4) [1];
- c) Promotion de la réalisation du droit au logement (dialogues régionaux) (4) [1];
- d) Promotion de l'utilisation des matériaux et des technologies de construction les plus performants (4) [2];
- e) Promotion d'une meilleure sécurité d'occupation et amélioration des taudis dans les villes, en mettant l'accent sur l'élaboration d'instruments de politique générale et de dispositions institutionnelles et sur des améliorations concrètes dans certains établissements humains (10) [1];
- f) Activités de sensibilisation aux niveaux régional et international (2) [1];
- g) Envoi de missions auprès des partenaires des administrations locales concernant la gestion de la planification environnementale, y compris des services consultatifs, de renforcement des capacités et de suivi (10) [2];
- h) Envoi de missions d'assistance technique, d'appui d'urgence et de formulation de projets pour les pays touchés par des catastrophes naturelles ou exposés à celles-ci conformément à la stratégie approuvée (10) [1];
- i) Coopération internationale/coordination interinstitutions pour des initiatives conjointes concernant la gestion de la planification du milieu urbain/le Programme d'urbanisation durable (2) [1];
- j) Programme de travail conjoint sur l'environnement urbain (ONU-Habitat-PNUE) (2) [1];
- k) Cadre conjoint à long terme sur l'environnement urbain (ONU-Habitat-PNUE) (1) [2]
- l) Appui aux institutions nationales de formation et de renforcement des capacités pour déterminer l'impact de la formation sur les compétences (3) [1];
- m) Appui aux institutions nationales de formation et de renforcement des capacités pour intégrer les femmes dans les activités de formation et de renforcement des capacités (3) [1];
- n) Appui aux institutions nationales de formation et de renforcement des capacités dans le cadre de la formation à la gouvernance locale (3) [1];
- o) Fourniture de services consultatifs en vue d'élaborer une stratégie de renforcement des capacités pour la planification et l'aménagement urbain (2) [1];
- p) Fourniture de services consultatifs pour élaborer une stratégie régionale de formation et de renforcement des capacités en Amérique latine (2) [2];
- q) Fourniture de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement à 20 pays d'Afrique et 8 pays d'Asie et du Pacifique (28) [1];
- r) Fourniture de services consultatifs de planification et de gestion durables des transports au Kenya et en Ouganda (2) [2];

#### II. *Formation de groupes :*

- a) Ateliers de renforcement des capacités dans le domaine de la gestion de la planification environnemental en collaboration avec les instituts urbains nationaux (environ 35 personnes par atelier) (2) [2];
- b) Formation de coordonnateurs du Programme « Villes plus sûres » ainsi que de fonctionnaires municipaux et de partenaires de la sécurité urbaine (environ 18 personnes par atelier) (4) [2];
- c) Ateliers régionaux sur la gestion financière des autorités locales (environ 25 personnes par atelier) (2) [1];

- d) Cours régionaux sur la gouvernance foncière (environ 30 personnes par atelier) (2) [1];
- e) Cours de formation en vue de la quatrième session du Forum urbain mondial (environ 40 personnes par atelier) (3) [1];
- f) Volets formation des projets « De l'eau pour les villes asiatiques et « De l'eau pour les villes africaines » (environ 45 personnes par atelier) (6) [1];
- g) Formation et renforcement des capacités pour accroître les moyens de déplacement économiques dans les villes des pays en développement (environ 25 personnes par atelier) (6) [2];
- h) Formation/réunion de partenaires sur un programme à long terme pour l'environnement urbain organisée par ONU-Habitat et le PNUE (environ 40 personnes maximum) (1) [1];

### III. *Projets sur le terrain :*

- a) Activités nationales menées dans le cadre de la Campagne mondiale pour la sécurité d'occupation, notamment appui à l'analyse des situations, à la recherche d'un consensus, à la planification d'activités, au lancement et à la mise en œuvre de plans d'action de haut niveau (5) [1];
- b) Activités nationales menées dans le cadre de la Campagne mondiale pour la gouvernance urbaine, notamment appui à l'analyse des situations, à la recherche d'un consensus, à la planification d'activités, au lancement et à la mise en œuvre de plans d'action de haut niveau (5) [1];
- c) Projets pilotes et sur le terrain axés sur la gestion de la planification environnementale et reproduction pour soutenir les efforts déployés par les autorités locales pour améliorer les services environnementaux et fournir une meilleure gestion de l'environnement urbain (continus) (10) [1];
- d) Projets sur le terrain en coopération avec les bureaux régionaux afin de soutenir la prévention de la criminalité aux niveaux local et national (12) [2];
- e) Programmes régionaux sur l'eau dans trois pays d'Afrique (Initiative du Lac Victoria) et dans quatre pays d'Asie (Initiative du Mékong) (7) [1];
- f) Projets sur le terrain dans le domaine de l'eau et de l'assainissement dans vingt pays d'Afrique et dans huit pays d'Asie (28) [1];
- g) Exécution, appui et évaluation des projets de gestion des catastrophes (15) [2].

## 7. **Ressources nécessaires**

125. Les montants estimatifs des ressources nécessaires par source de financement et le tableau d'effectifs correspondant qui sont proposés pour la présente section sont indiqués ci-après. Les dépenses autres que celles afférentes au personnel qui sont nécessaires pour appuyer les activités prévues dans la présente section sont constituées par les dépenses pour les consultants, les frais de voyage, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, les fournitures et accessoires, le mobilier et le matériel ainsi que l'appui à l'Office des Nations Unies à Nairobi.

**Tableau 14. Récapitulation des prévisions budgétaires (en milliers de dollars) :  
sous-programme 1 : logement et développement durable des établissements humains**

Source de fonds  Catégorie de dépenses	2006-2007  Crédits ouverts	Evolution		2008-2009  Prévisions
		Montant	%	
Budget ordinaire de l'ONU				
Dépenses de personnel	5 944,2	-	-	5 944,2
Autres dépenses	567,5	-	-	567,5
	6 511,7	-	-	6 511,7
Fonds généraux de la Fondation				
Dépenses de personnel	5 783,2	706,6	12,2	6 489,8
Autres dépenses	3 490,7	(1 190,3)	(34,1)	2 300,4
	9 273,9	(483,7)	(5,2)	8 790,2
Fonds spéciaux de la Fondation				
Autres dépenses	20 234,0	4 766,0	23,6	25 000,0
	20 234,0	4 766,0	23,6	25 000,0
<b>Total, sous-programme</b>				
Dépenses de personnel	11 727,4	706,6	6,0	12 434,0
Autres dépenses	24 292,2	3 575,7	14,7	27 867,9
<b>Total</b>	<b>36 019,6</b>	<b>4 282,3</b>	<b>11,9</b>	<b>40 301,9</b>

**Répartition des postes pour le sous-programme 1 : logement et développement durable des établissements humains, par source de financement et par classe**

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Agents locaux	Autres	Total général
	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total			
<b>2006-2007</b>										
Budget ordinaire de l'ONU	-	1	4	6	5	3	19	9		28
Fonds généraux de la Fondation	1	2	3	4	5	2	17	11	2	30
Fonds spéciaux de la Fondation		-	1	-	1	-	2	1		3
Coopération technique						4	4			4
<b>Total partiel, 2006-2007</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>9</b>	<b>42</b>	<b>21</b>	<b>2</b>	<b>65</b>
<b>Evolution (diminution)/augmentation</b>										
Fonds généraux de la Fondation	-	-	-	-	(1)	-	(1)	1	-	-
<b>Evolution nette</b>	-	-	-	-	(1)	-	(1)	1	-	-
<b>2008-2009</b>										
Budget ordinaire de l'ONU	-	1	4	6	5	3	19	9	-	28
Fonds généraux de la Fondation	1	2	3	4	4	2	16	12	2	30
Fonds spéciaux de la Fondation		-	1	-	1	-	2	1		3
Coopération technique						4	4			4
<b>Total partiel, 2008-2009</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>41</b>	<b>22</b>	<b>2</b>	<b>65</b>

## B. Sous-programme 2 : suivi de la mise en œuvre du Programme pour l'habitat

### 1. Textes portant autorisation des travaux

126. Les textes portant autorisation pour le sous-programme 2 sont les résolutions suivantes du Conseil d'administration, de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social :

- a) Résolutions du Conseil d'administration 17/8, sur l'état des villes du monde : 1999; 17/10, sur la dimension rurale d'un développement urbain durable; 18/4, sur l'application de la résolution 53/242 de l'Assemblée générale et la coopération entre le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement; 18/10,

sur le rôle des autorités locales; 19/5, sur la réalisation et le suivi de l'objectif de la Déclaration du Millénaire consistant à améliorer la vie des habitants de taudis; 19/6, sur l'eau et l'assainissement dans les villes; 19/10, sur les liens entre les zones urbaines et rurales et l'urbanisation durable; 19/13, sur le renforcement de la participation des jeunes aux travaux d'ONU-Habitat; 19/16, sur le rôle et les droits des femmes dans le développement des établissements humains et la réhabilitation des taudis; 20/1, sur les jeunes et les établissements humains; 20/6, intitulée « Meilleures pratiques, bonnes politiques et législation facilitatrice pour appuyer une urbanisation durable et la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire »; et 20/16, sur l'amélioration de la participation de la société civile à la gouvernance locale;

b) Résolutions de l'Assemblée générale 34/114, sur le rapport mondial sur les établissements humains et les rapports périodiques sur la coopération internationale et l'assistance concernant les établissements humains; 55/194, sur la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II); 60/209, sur la mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté; 55/2, intitulée « Déclaration du Millénaire »; 57/144, sur la suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire; S-25/2, intitulée « Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire »; 60/193, sur la mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable; 60/203, sur l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et le renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat); 60/188, sur la mise en œuvre et le suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement;

c) Résolutions du Conseil économique et social 2001/22, sur la mise en œuvre et le suivi intégrés et coordonnés des principales conférences et réunions au sommet des Nations Unies : mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat; et 2003/62, sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat.

## 2. Objectif

127. L'objectif général du sous-programme est de suivre et d'évaluer les progrès faits dans la réalisation des buts du Programme pour l'habitat et des objectifs de la Déclaration du Millénaire et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg concernant les taudis, l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement.

## 3. Stratégie

128. La stratégie consiste à travailler en étroite collaboration avec les partenaires du Programme pour l'habitat et à mettre en place des observatoires urbains locaux et nationaux en vue de déployer des efforts coordonnés et systématiques pour :

a) Collecter, compiler, analyser, documenter et diffuser des données et des informations nationales et mondiales sur l'état des établissements humains et les tendances en la matière, y compris les indicateurs, les meilleures pratiques, les bonnes politiques et la législation habilitante, en vue d'évaluer les progrès réalisés vers la réalisation des objectifs du Programme pour l'habitat et aussi de ceux de la Déclaration du Millénaire qui concernent en particulier les taudis, l'eau potable et l'assainissement tels qu'ils sont énoncés dans la résolution 55/2 de l'Assemblée générale<sup>4</sup>;

b) Identifier, élaborer, mettre à l'essai, diffuser et généraliser de nouvelles politiques et des stratégies novatrices dans les domaines suivants : planification et gestion urbaines, développement économique des villes, liens entre le développement des zones urbaines et des zones rurales, réduction de la pauvreté dans les villes et création d'emplois, prise en compte de la parité hommes-femmes et autonomisation des femmes, partenariats et jeunesse;

c) Promouvoir le transfert et l'échange des enseignements tirés des meilleures pratiques sur une base Nord-Sud et Sud-Sud, en mettant plus particulièrement l'accent sur la coopération entre villes;

d) Diffuser les résultats et les conclusions par le biais de diverses publications, y compris les deux rapports phares que sont le Rapport mondial sur les établissements humains et le Rapport sur l'état des villes dans le monde.

<sup>4</sup>

Tels que modifiés par le Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

#### 4. Partenaires

129. Pour mener à bien ses travaux, ONU-Habitat coopère avec de nombreux partenaires au sein du système des Nations Unies ou en dehors. Au sein du système des Nations Unies, ONU-Habitat coopère avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et l'OIT pour ce qui est des liens entre les zones rurales et les zones urbaines et l'économie des villes; le Bureau de statistique de l'Organisation des Nations Unies, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), la Banque mondiale et le PNUD s'agissant du suivi et des indicateurs urbains; les Commissions régionales de l'ONU ainsi que le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Hors du système des Nations Unies, ONU-Habitat coopère et collabore avec les gouvernements, les autorités locales et leurs associations, les organismes de développement multilatéraux, les banques régionales, les organisations de la société civile et autres partenaires du Programme pour l'habitat, y compris les instituts de recherche, de formation et d'enseignement.

**Tableau 15. Réalisations escomptées et indicateurs de succès pour l'exercice biennal**

<i>Réalisations escomptées</i>		<i>Indicateurs de succès</i>	
a)	Amélioration de l'état des connaissances et des rapports établis, dans le monde entier, par les gouvernements, les autorités locales et les partenaires du Programme pour l'habitat s'agissant de l'état et de l'évolution des établissements humains, y compris sur les inégalités et les meilleures pratiques, ainsi que sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme pour l'habitat et la réalisation des objectifs pertinents de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies. [1]	a) i)	Augmentation du nombre de comptes rendus de presse consacrés, dans des revues de bonne réputation, au Rapport mondial sur les établissements humains et au Rapport sur l'état des villes dans le monde;
			<i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : 2 2006-2007 (estimation) : 5 2008-2009 (objectif) : 6
		ii)	Augmentation du nombre de villes figurant dans la base de données des indicateurs urbains pour lesquels des indicateurs ont été établis.
			<i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : 200 2006-2007 (estimation) : 250 2008-2009 (objectif) : 300
		iii)	Augmentation du nombre d'observatoires urbains qui utilisent le logiciel d'information urbain, y compris la technologie des Systèmes d'information géographique et d'information urbaine aux fins de la gestion des villes, de l'élaboration des politiques et de la planification urbaine.
			<i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : 10 2006-2007 (estimation) : 20 2008-2009 (objectif) : 50

- iv) Augmentation du nombre de pays et de villes couverts par l'analyse sur les inégalités dans les villes.
- Mesure des résultats*  
 2004-2005 : 50 pays  
                   12 villes  
 2006-2007 (estimation) : 60 pays  
                                   18 villes  
 2008-2009 (objectif) : 65 pays  
                                   22 villes
- v) Augmentation de la demande et de l'utilisation de données mondiales sur les établissements humains.
- Mesure des résultats*  
 2004-2005 : 1 000 rapports phares vendus  
 2006-2007 (estimation) : 5 000 rapports phares vendus  
 2008-2009 (objectif) : 10 000 rapports phares vendus
- vi) Augmentation du nombre de meilleures pratiques identifiées, documentées et diffusées, y compris celles qui révèlent les politiques ayant contribué à leur succès.
- Mesure des résultats*  
 2004-2005 : 2 000  
 2006-2007 (estimation) : 2 500  
 2008-2009 (objectif) : 3 000
- b) Meilleure compréhension, par les gouvernements, les autorités locales et autres partenaires du Programme pour l'habitat, de la contribution de l'économie urbaine et régionale au développement national.
- b) i) Nombre de demandes de directives d'ONU-Habitat en matière de politique et stratégie pour des liens équilibrés entre les zones rurales et les zones urbaines dans le domaine du développement et de la gestion des établissements humains.
- Mesure des résultats*  
 2004-2005 : 30  
 2006-2007 (estimation) : 40  
 2008-2009 (objectif) : 50
- ii) Augmentation du nombre de demandes des gouvernements et autres partenaires du Programme pour l'habitat sollicitant des informations et des conseils de politique générale sur les aspects pertinents du développement économique des villes.
- Mesure des résultats*  
 2004-2005 : 12  
 2006-2007 (estimation) : 15  
 2008-2009 (objectif) : 18
- c) Amélioration, parmi les gouvernements et les partenaires du Programme pour l'habitat, de la prise de conscience de la nécessité d'intégrer la parité hommes-femmes, les partenariats et la jeunesse aux activités dans le domaine des établissements humains, et développement des capacités en la matière.
- c) i) Augmentation du nombre de programmes consacrés aux établissements humains qui assurent la prise en compte de la parité hommes-femmes et la promotion de l'autonomisation des femmes.
- Mesure des résultats*  
 2004-2005 : 20  
 2006-2007 (estimation) : 27  
 2008-2009 (objectif) : 37

- ii) Augmentation du nombre de programmes consacrés aux établissements humains qui intègrent les partenariats.

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 30  
2006-2007 (estimation) : 35  
2008-2009 (objectif) : 40

- iii) Augmentation du nombre de partenariats et d'alliances engagés dans le suivi et la mise en œuvre des programmes dans le domaine des établissements humains.

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 10  
2006-2007 (estimation) : 12  
2008-2009 (objectif) : 15

- iv) Augmentation du nombre de programmes consacrés aux établissements humains qui intègrent les préoccupations de la jeunesse et un développement impulsé par la jeunesse.

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 10  
2006-2007 (estimation) : 15  
2008-2009 (objectif) : 20

## 5. Facteurs externes

130. Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et permettre d'obtenir les réalisations escomptées sous réserve que :

- a) Les ressources extrabudgétaires mobilisées soient suffisantes pour mener à bien les évaluations nationales des progrès vers la réalisation des objectifs du Programme pour l'habitat, de la Déclaration du Millénaire et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg sur les taudis, l'eau potable et l'assainissement;
- b) Les Etats membres appuient la création et le maintien de mécanismes de suivi du Programme pour l'habitat à l'échelon national et local;
- c) Les Etats membres demandent les services consultatifs techniques dont ils ont besoin et donnent suite aux services consultatifs ainsi fournis.

## 6. Produits<sup>5</sup>

131. Au cours de l'exercice biennal, le sous-programme fournira les produits énumérés ci-après. Comme pour l'exercice biennal précédent, ces produits sont répartis en deux catégories, priorité 1 et priorité 2, la priorité 1 étant la plus élevée. Le degré de priorité le plus élevé est attribué aux produits qui sont en rapport avec les objectifs de la Déclaration du Millénaire et les campagnes mondiales, ainsi qu'aux produits qui sont prévus par des mandats déterminés, qui découlent des grandes conférences internationales des Nations Unies ou qui sont considérés hautement prioritaires par la direction.

### 1. Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts

132. Les services ci-après seront fournis :

<sup>5</sup> Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de produits.  
Les chiffres en caractères gras et entre crochets [ ] indiquent le degré de priorité, la priorité [1] étant la plus élevée.  
[1] = priorité 1.  
[2] = priorité 2.

- I. *Documentation à l'intention des organes délibérants :*
- a) Rapport à la Commission de statistique de l'Organisation des Nations Unies (2008) (1) [1];
- II. *Autres services fournis :*
- Réunions de groupes d'experts :*
- a) Réunions d'un groupe d'experts sur les enseignements tirés des meilleures pratiques (3) [2];
- b) Réunion d'un groupe d'expert sur les partenariats et les alliances engagés dans le suivi et la mise en œuvre du Programme pour l'habitat (1) [1];
- c) Réunions d'un groupe d'experts sur le suivi national des Objectifs du Millénaire pour le développement et sur les inégalités dans les villes (2008) (2) [1];
- d) Réunion d'un groupe d'experts sur le suivi de la sécurité d'occupation (1) [1];
- e) Réunions d'un groupe d'experts sur les meilleures pratiques (Comité consultatif technique et Jury) (2) [1];
- f) Réunions du Comité directeur sur les meilleures pratiques annuelles et le Programme de leadership local (2) [1];
- g) Réunion annuelle du Comité directeur des Amis du Service des systèmes de suivi (2) [1];
- h) Evaluation des tendances mondiales en ce qui concerne la prise en compte de la parité hommes-femmes et la participation des femmes à la gouvernance locale, lors de la quatrième session du Forum urbain mondial (2) [1];
- i) Parlementaires mondiaux pour l'habitat, 2008 (1) [2];
- j) Réunion du Conseil consultatif du Réseau mondial de recherche sur les établissements humains (HS-Net) (2) [2].

## 2. **Autres activités de fond**

133. Les autres activités de fond ci-après seront entreprises :

- I. *Publications en série :*
- a) Rapport mondial sur les établissements humains, 2009 (1) [1];
- b) Rapport sur l'état des villes dans le monde, 2008 (1) [1];
- II. *Publications isolées :*
- a) Directives sur le transfert des meilleures pratiques (1) [2];
- b) Dialogue mondial à propos des rapports de recherche sur les établissements humains (8) [2];
- c) Édition abrégée du Rapport mondial sur les établissements humains, 2009 (en six langues) [2];
- d) Exposés magistraux d'ONU-Habitat (2) [2];
- e) Rapport sur l'amélioration des liens entre le développement des zones rurales et le développement des zones urbaines en Afrique de l'Est (1) [2];
- f) Rôle de la société civile dans la promotion du civisme (1) [2];
- g) Document de position du secteur privé (1) [2];
- h) Les bidonvilles dans le monde : analyse et actualisation des tendances (2) [1];
- i) Inégalités dans les villes : profils de villes (5) [1];
- j) Manuels de formation aux Systèmes d'information géographique, guide révisé (1) [1];
- k) Version mise à jour du manuel d'information urbaine (2) [1];
- l) Recueil de statistiques sur les établissements humains (1) [2];
- m) Manuel de formation au programme d'indicateurs urbains, guide révisé (1) [1];

- n) Publication sur les enseignements tirés des meilleures pratiques en matière d’approvisionnement en eau et d’assainissement – région du lac Victoria (1) [2];
- o) Rapport préliminaire sur les profils de sécurité d’occupation et analyse intra-ville (5) [1];
- p) Données par sexe sur les indicateurs urbains, rapport pour l’Afrique (1) [1];
- q) Brochure sur l’intégration de la parité hommes-femmes dans les établissements humains, à l’intention des partenaires du Programme pour l’habitat (1) [1];
- r) Situation des enfants et des jeunes dans les villes (2008) (1) [2];
- s) Rapport sur le Forum de la jeunesse à la quatrième session du Forum urbain mondial(2008) (1) [2];
- t) Recueil d’études de cas sur les enseignements tirés des meilleures pratiques, de bonnes politiques urbaines et d’une législation facilitatrice (1) [2];

III. *Matériels techniques :*

- a) Base de données sur les meilleures pratiques restructurée, révisée et actualisée (1) [1];
- b) Base de données d’accès facile sur les partenaires (1) [1];
- c) DVD sur les exposés magistraux d’ONU-Habitat (2) [2].

**3. Coopération technique**

134. Les activités ci-après seront menées :

I. *Services consultatifs :*

- a) Assistance à un certain nombre de pays pour les aider à lancer l’initiative de partenariat mondial pour le développement de la jeunesse des villes, y compris des initiatives de recherche orientées vers l’action (9) [1];
- b) Appui aux pays et aux villes faisant partie de l’échantillon mondial des villes du Programme sur les indicateurs urbains pour les aider à rassembler et à analyser des données sur les villes (20) [1];
- c) Appui à certaines villes sur l’utilisation du logiciel Urbaninfo (20) [1];
- d) Appui pour le renforcement des capacités locales en vue de mettre en place des systèmes de suivi locaux, ou d’améliorer les systèmes existants (20) [1];
- e) Appui aux pays pour les aider à préparer leur recensement national (5) [2];
- f) Appui à certains gouvernements de pays d’Afrique pour les aider à intégrer la parité hommes-femmes dans la gouvernance locale (2) [1];
- g) Appui à certains gouvernements pour les aider à intégrer la parité hommes-femmes dans le programme d’amélioration des taudis (2) [1];
- h) Appui à l’octroi de prix et à l’organisation de concours pour récompenser les villes attentives aux préoccupations des femmes et les gouvernements tenant compte de la parité hommes-femmes en Amérique latine et dans les Caraïbes, et dans la région Asie-Pacifique (2) [1];

II. *Formation de groupe :*

- a) Atelier sur des mesures concrètes pour améliorer les liens entre le développement urbain et le développement rural, à l’intention de 30 personnes (1) [2];
- b) Atelier régional sur la prise en compte de la parité hommes-femmes dans le développement municipal en Afrique australe, à l’intention de 30 personnes (2) [1];

III. *Projets sur le terrain :*

- a) Mise en œuvre d’un projet pilote pour améliorer les liens entre le développement urbain et le développement rural dans certains pays en développement (1) [2];
- b) Projets pilotes visant à donner aux femmes entrepreneurs dans les villes la possibilité de développer leur entreprise moyennant le droit au logement et le droit de propriété (1) [1].

## 7. Ressources nécessaires

135. Les montants estimatifs des ressources nécessaires, par source de financement, et le tableau d'effectifs correspondant qui sont proposés pour la présente section sont indiqués ci-après. Les dépenses autres que celles afférentes au personnel qui sont nécessaires pour appuyer les activités prévues dans la présente section sont constituées par les dépenses pour les consultants, les frais de voyage, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, les fournitures et accessoires, le mobilier et le matériel ainsi que l'appui à l'Office des Nations Unies à Nairobi.

**Tableau 16. Récapitulation des prévisions budgétaires (en milliers de dollars) : sous-programme 2 : suivi du Programme pour l'habitat**

Source de fonds Catégorie de dépenses	2006-2007 Crédits ouverts	Evolution		2008-2009 Prévisions
		Montant	%	
Budget ordinaire de l'ONU				
Dépenses de personnel	5 753,9	-	-	5 753,9
Autres dépenses	525,2	-	-	525,2
	6 279,1	-	-	6 279,1
Fonds généraux de la Fondation				
Dépenses de personnel	5 527,2	64,5	1,2	5 591,7
Autres dépenses	3 104,8	(549,8)	(17,7)	2 555,0
	8 632,0	(485,3)	(5,6)	8 146,7
Fonds spéciaux de la Fondation				
Autres dépenses	14 231,5	(3 231,5)	(22,7)	11 000,0
	14 231,5	(3 231,5)	(22,7)	11 000,0
<b>Total, sous-programme</b>				
Dépenses de personnel	11 281,1	64,5	0,6	11 345,6
Autres dépenses	17 861,5	(3 781,3)	(21,2)	14 080,2
<b>Total</b>	<b>29 142,6</b>	<b>(3 716,8)</b>	<b>(12,8)</b>	<b>25 425,8</b>

**Répartition des postes pour le sous-programme 2 : suivi du Programme pour l'habitat, par source de financement et par classe**

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Agents locaux	Autres	Total général
	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total			
<b>2006-2007</b>										
Budget ordinaire de l'ONU	-	1	3	6	7	2	19	9	-	28
Fonds généraux de la Fondation	1	1	4	3	6	2	17	13	-	30
Fonds spéciaux de la Fondation		1		1	1	-	3	1	-	4
Coopération technique						2	2			2
<b>Total partiel, 2006-2007</b>	1	3	7	10	14	6	41	23	-	64
<b>Evolution (diminution)/augmentation</b>										
Fonds généraux de la Fondation	-	-	-	(1)	(1)	-	(2)	(3)	-	(5)
<b>Evolution nette</b>	-	-	-	(1)	(1)	-	(2)	(3)	-	(5)
<b>2008-2009</b>										
Budget ordinaire de l'ONU	-	1	3	6	7	2	19	9	-	28
Fonds généraux de la Fondation	1	1	4	2	5	2	15	10	-	25
Fonds spéciaux de la Fondation		1		1	1	-	3	1	-	4
Coopération technique						2	2			2
<b>Total partiel, 2008-2009</b>	1	3	7	9	13	6	39	20	-	59

## C. Sous-programme 3: coopération régionale et technique

### 1. Textes portant autorisation des travaux

136. Les textes portant autorisation des travaux pour le sous-programme 3 sont les résolutions suivantes du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale :

a) Résolutions du Conseil d'administration 19/5, sur la réalisation et suivi de l'objectif de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies consistant à améliorer la vie des habitants des taudis ; 19/7, sur la coopération régionale et technique; 19/15, sur les pays à économie en transition; 19/18, sur le développement des établissements humains dans les territoires palestiniens occupés; 20/2, sur la création de la Conférence des Ministres africains sur le logement et le développement urbain; 20/7, sur la parité hommes-femmes dans le développement des établissements humains; 20/11, sur le renforcement du Fonds pour l'amélioration des taudis et des bidonvilles de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains; 20/12, concernant les campagnes mondiales pour la sécurité d'occupation et la gouvernance urbaine; 20/15, sur les responsables de programme d'Habitat et les bureaux régionaux;

b) Résolutions de l'Assemblée générale 60/209, sur la mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté; 55/2, intitulée « Déclaration du Millénaire des Nations Unies »; 57/144, sur la suite à donner aux décisions du Sommet du Millénaire; S-25/2, intitulée « Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire »; 60/209, sur la mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997–2006); 59/243, sur l'intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale; 59/250, sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies; 60/1, contenant le Document final du Sommet mondial de 2005; 60/128, sur l'aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés en Afrique; 60/125, sur la coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement.

### 2. Objectif

137. L'objectif général du sous-programme est de renforcer la formulation et la mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes et de développer les capacités, principalement aux niveaux national et local, dans le cadre du mandat d'ONU-Habitat.

### 3. Stratégie

138. Ce programme sera mis en œuvre par la Division de la coopération régionale et technique. Pour réaliser l'objectif susvisé, ONU-Habitat s'acquitte de deux types de fonctions : normatives et opérationnelles. Les fonctions normatives comprennent l'établissement de normes, la proposition de normes et principes et la fourniture d'exemples de meilleures pratiques et de bonnes politiques reposant sur l'expérience acquise à l'échelon national.

139. Les activités opérationnelles consistent en la fourniture d'une assistance technique pour la formulation des politiques, les programmes de renforcement des capacités et les projets de démonstration qui sous-tendent les travaux normatifs d'ONU-Habitat; cette assistance est fournie, à la demande des gouvernements, aux pays en développement et aux pays à économie en transition. Les responsables nationaux des programmes d'ONU-Habitat continueront d'appuyer les activités normatives et opérationnelles et de contribuer au suivi et à la mise en œuvre tant du Programme pour l'habitat que des objectifs pertinents de la Déclaration du Millénaire, à l'échelon national et à l'échelon local. Ce rôle sera particulièrement crucial, vu le paragraphe 22 a) du Document final du Sommet mondial de 2005, qui préconise l'adoption de stratégies nationale de développement pour atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs de la Déclaration du Millénaire.

140. Les Bureaux régionaux formulent et appuient les activités opérationnelles à l'échelon national et continuent de développer les capacités pour prévenir et gérer les catastrophes, et aussi pour assurer une intervention rapide et efficace en cas de crise ou de sinistre après un conflit. Les femmes, les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées devraient participer activement aux programmes et projets mis en œuvre dans le cadre de ce sous-programme, et en être les bénéficiaires.

## 4. Partenaires

141. Pour mettre en œuvre ce sous-programme, ONU-Habitat coopérera avec des partenaires au sein du système des Nations Unies et en dehors. Au sein du système des Nations Unies, ONU-Habitat travaillera en étroite collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement, s'agissant des programmes nationaux et de la question des responsables de programme d'Habitat; la Banque mondiale et l'Alliance des villes, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, pour tout ce qui touche la reconstruction en période suivant une crise. Hors du système des Nations Unies, ONU-Habitat coopère et collabore avec les gouvernements, les autorités locales et leurs associations, les agences de développement multilatéral; les banques régionales, les organisations de la société civile et autres partenaires du Programme pour l'habitat, y compris les instituts de recherche, de formation et d'enseignement; et avec les Commissions régionales de l'ONU s'agissant des projets et questions de développement régional.

**Tableau 17. Réalisations escomptées et indicateurs de succès pour l'exercice biennal**

<i>Réalisations escomptées</i>		<i>Indicateurs de succès</i>	
a)	Amélioration des capacités régionales, nationales et locales pour mettre en œuvre les politiques, stratégies et programmes dans le domaine des établissements humains, en mettant plus particulièrement l'accent sur l'atténuation de la pauvreté dans les villes et l'intervention en cas de catastrophe naturelle ou anthropique. [1]	a) i)	Augmentation du nombre de pays qui renforcent les moyens dont disposent leurs institutions pour élaborer des stratégies visant à atténuer la pauvreté dans les villes  <i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : 40 pays 2006-2007 (estimation) : 49 pays 2008-2009 (objectif) : 55 pays
		ii)	Augmentation du nombre de pays qui renforcent les compétences de leurs institutions pour qu'elles puissent intervenir en cas de catastrophe et atténuer la vulnérabilité  <i>Mesure des résultats</i> 2004-2005: 20 pays 2006-2007 (estimation) : 20 pays 2008-2009 (objectif) : 25 pays
b)	Amélioration des politiques nationales du logement et du développement urbain conformément aux normes internationales établies par ONU-Habitat et amélioration des connaissances régionales sur l'état et l'évolution des villes. [1]	b) i)	Augmentation du nombre de pays mettant en application les normes d'une bonne gouvernance urbaine  <i>Mesure des résultats</i> 2004-2005: 35 pays 2006-2007 (estimation) : 40 pays 2008-2009 (objectif) : 45 pays
		ii)	Augmentation du nombre de pays mettant en œuvre des politiques et stratégies d'amélioration des bidonvilles et de prévention des taudis  <i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : 40 pays 2006-2007 (estimation) : 47 pays 2008-2009 (objectif) : 55 pays

- iii) Augmentation du nombre de partenaires participants au suivi de l'état des établissements humains en documentant les meilleures pratiques et en préparant des rapports nationaux et régionaux sur l'état des villes

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 36 partenaires régionaux

2006-2007 (estimation) : 40 partenaires régionaux

2008-2009 (objectif) : 45 partenaires régionaux

- |   |   |
|---|---|
| <p>c) Meilleure intégration de l'urbanisation durable au Cadre d'aide au développement de l'Organisation des Nations Unies et aux stratégies et plans de développement nationaux, y compris aux documents stratégiques pour la réduction de la pauvreté, le cas échéant</p> | <p>c) i) Augmentation du nombre d'équipes de pays de l'ONU qui ont intégré l'urbanisation durable en faveur des pauvres au Cadre d'aide au développement de l'Organisation des Nations Unies.</p> |
|---|---|

*Mesure des résultats*

2004-2005 : 20

2006-2007 (estimation) : 30

2008-2009 (objectif) : 40

## 5. Facteurs externes

142. Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs sous réserve que :

- a) Les ressources humaines et financières nécessaires soient disponibles;
- b) Les causes persistantes ou nouvelles d'instabilité politique et sociale restent minimales, y compris les catastrophes naturelles (sécheresse, raz-de-marée, séismes et inondations et catastrophes causées par l'homme) qui compromettent gravement la mise en œuvre des programmes;
- c) De nombreux gouvernements aient la volonté politique nécessaire pour intégrer l'urbanisation et le logement dans le cadre de leur vaste ordre du jour en matière de développement national.

## 6. Produits<sup>6</sup>

143. Au cours de l'exercice biennal, le sous-programme fournira les produits énumérés ci-après. Comme pour l'exercice biennal précédent, ces produits sont répartis en deux catégories, priorité 1 et priorité 2, la priorité 1 étant la plus élevée. Le degré de priorité le plus élevé est attribué aux produits qui sont en rapport avec les objectifs de la Déclaration du Millénaire et les campagnes mondiales ainsi qu'aux produits qui sont prévus par des mandats déterminés, qui découlent des grandes conférences internationales des Nations Unies ou qui sont considérés hautement prioritaires par la direction.

### 1. Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts

144. Les services ci-après seront fournis :

#### I. *Autres services fournis :*

##### *Réunions de groupes d'experts :*

- a) Réunions ministérielles régionales (Afrique, Asie, Amérique latine, Europe centrale et orientale) (4) [**1**];
- b) Réunions régionales de groupes d'experts sur l'état des villes dans le monde (3) [**2**];
- c) Réunion d'un groupe d'experts sur l'établissement rapide d'un profil du secteur urbain aux fins de la durabilité (2) [**2**].

<sup>6</sup> Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de produits. Les chiffres en caractères gras et entre crochets [ ] indiquent le degré de priorité, la priorité [**1**] étant la plus élevée.  
[1] = priorité 1.  
[2] = priorité 2.

## 2. Autres activités de fond

145. Les activités ci-après seront menées :

### I. Publications en série :

- a) *Les Débats d'habitat* en espagnol (8) [1];
- b) *Les Débats d'habitat* en russe (8) [1];
- c) Rapport sur les activités opérationnelles, 2009 (1) [1];

### II. Publications isolées :

- a) Rapports régionaux sur l'état des villes (3) [2];
- b) Rapport sur l'établissement rapide d'un profil du secteur urbain aux fins de la durabilité (10) [2];
- c) Bulletin sur les meilleures pratiques (8) [2].

## 3. Coopération technique

146. Les services ci-après seront fournis :

### I. Services consultatifs :

- a) Missions consultatives sur le logement et le développement urbain en Afrique et dans les Etats arabes (40); dans la région Asie-Pacifique (20); dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes (20); et en Europe orientale (10) [1];
- b) Fourniture de services consultatifs à 45 équipes de pays des Nations Unies par des responsables de programme d'Habitat et des Bureaux régionaux [1];

### II. Projets sur le terrain :

- a) Projets sur le terrain visant à renforcer les capacités dans le domaine de la politique du logement, de la gestion des villes et de la reconstruction après une catastrophe en Afrique et dans les Etats arabes (30); dans la région Asie-Pacifique (20); dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes (10); et en Europe orientale (5) [1];
- b) Projets sur le terrain sur la gouvernance urbaine et l'amélioration des taudis, en collaboration avec le PNUD et l'Alliance des villes, en Afrique et dans les Etats arabes (8); dans la région Asie-Pacifique (8); et dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes (4) [1].

## 7. Ressources nécessaires

147. Les montants estimatifs des ressources nécessaires, par source de financement et le tableau d'effectifs correspondant qui sont proposés pour la présente section sont indiqués ci-après. Les dépenses autres que celles afférentes au personnel qui sont nécessaires pour appuyer les activités prévues dans la présente section sont constituées par les dépenses pour les consultants, les frais de voyage, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, les fournitures et accessoires, le mobilier et le matériel ainsi que l'appui à l'Office des Nations Unies à Nairobi.

**Tableau 18. Récapitulation des prévisions budgétaires (en milliers de dollars) :  
sous-programme 3 : coopération régionale et technique**

Source de fonds Catégorie de dépenses	2006-2007 Crédits ouverts	Evolution		2008-2009 Prévisions
		Montant	%	
Budget ordinaire de l'ONU				
Dépenses de personnel	2 225,0	-	-	2 225,0
Autres dépenses	229,2	-	-	229,2
	2 454,2	-	-	2 454,2
Fonds généraux de la Fondation				
Dépenses de personnel	1 407,2	459,6	32,7	1 866,7
Autres dépenses	201,4	406,1	201,7	607,5
	1 608,5	865,7	53,8	2 474,2
Fonds spéciaux de la Fondation				
Autres dépenses	6 213,5	1 786,5	28,8	8 000,0
	6 213,5	1 786,5	28,8	8 000,0
Coopération technique				
Dépenses de personnel	3 662,6	2 558,1	69,8	6 220,7
Autres dépenses	60 967,3	49 986,3	82,0	110 953,6
	64 629,9	52 544,4	81,3	117 174,3
<b>Total, sous-programme</b>				
Dépenses de personnel	7 294,8	3 017,6	41,4	10 312,4
Autres dépenses	67 611,4	52 178,9	77,2	119 790,3
<b>Total</b>	<b>74 906,2</b>	<b>55 196,5</b>	<b>73,7</b>	<b>130 102,7</b>

**Répartition des postes pour le sous-programme 3 : coopération régionale et technique, par source de financement et par classe**

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						Agents locaux	Autres	Total général
	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1			
<b>2006-2007</b>									
Budget ordinaire de l'ONU	1			3			4	1	5
Fonds généraux de la Fondation					1		1	1	2
Fonds spéciaux de la Fondation							-		-
Coopération technique		3	12	2	1	5	23	8	32
<b>Total partiel, 2006-2007</b>	1	3	12	5	2	5	28	10	39
<b>Evolution (diminution)/augmentation</b>									
Fonds généraux de la Fondation	-	-	-	-	1	-	1	-	1
<b>Evolution nette</b>	-	-	-	-	1	-	1	-	1
<b>2008-2009</b>									
Budget ordinaire de l'ONU	1	-	-	3	-	-	4	1	5
Fonds généraux de la Fondation	-	-	-	-	1	-	1	1	2
Fonds spéciaux de la Fondation					1		1	-	1
Coopération technique		3	12	2	1	5	23	8	32
<b>Total partiel, 2008-2009</b>	1	3	12	5	3	5	29	10	40

## D. Sous-programme 4 : financement des établissements humains

### 1. Textes portant autorisation des travaux

148. Les textes portant autorisation des travaux inscrits au sous-programme 4 sont les résolutions ci-après du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale :

- a) Résolutions du Conseil d'administration 20/11, sur le renforcement du Fonds pour l'amélioration des taudis et des bidonvilles de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les

établissements humains; et 19/11, sur le renforcement de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains;

b) Résolutions de l'Assemblée générale 3327 (XXIX), portant création de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains; 60/188, relative à la mise en œuvre et au suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement; 60/209, sur la mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté; 55/2, relative à la Déclaration du Millénaire des Nations Unies; 57/144, sur la suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire; 56/206, relative au renforcement du mandat et du statut de la Commission des établissements humains ainsi que du statut, du rôle et des attributions du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat); et S-25/2, intitulée « Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire ».

## 2. Objectif

149. L'objectif général est de faciliter la mobilisation des investissements provenant de sources internationales et nationales en faveur des programmes de logements satisfaisants, des programmes de développement des infrastructures et des institutions et mécanismes de financement du logement, en particulier dans les pays en développement et les pays à économie en transition.

## 3. Stratégie

150. La stratégie visant à assurer la mise en œuvre du sous-programme est la suivante :

a) Renforcer les arrangements institutionnels de la Fondation en vue d'une mobilisation plus efficace de ressources<sup>7</sup>, provenant à la fois des secteurs public et privé, aux fins du logement et des infrastructures connexes dans les pays en développement et les pays à économie en transition, l'accent étant notamment mis sur les besoins des habitants de taudis et des catégories à faibles revenus ainsi que sur la réalisation de l'objectif de la Déclaration du Millénaire relatif à l'amélioration des taudis et sur le paragraphe 56 m) du Document final du Sommet mondial concernant la prévention des taudis;

b) Fournir une assistance technique et des capitaux d'amorce ciblés grâce au Fonds pour l'amélioration des taudis et des bidonvilles de la Fondation en vue de mettre au point et d'appuyer des mécanismes de mobilisation de l'épargne et des capitaux intérieurs pour qu'un grand nombre de logements abordables soient disponibles dans les pays en développement et les pays à économie en transition et que ces pays disposent de logements et d'infrastructures satisfaisants. A la demande des gouvernements, fournir des avis techniques et faciliter les échanges entre spécialistes en vue de faire progresser l'élaboration de plans directeurs nationaux, les réformes réglementaires et les arrangements institutionnels que les Etats membres peuvent utiliser pour amener les banques privées, les compagnies d'assurance, les institutions de micro-financement et les organismes communautaires d'épargne et de crédits à financer la construction de logements abordables et d'infrastructures connexes, démultipliant ainsi les investissements publics peu importants et l'aide publique au développement;

c) Collaborer avec le Groupe de la Banque mondiale, les banques régionales de développement et d'autres banques de développement, le secteur privé, les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires intéressés de façon à relier les activités d'ONU-Habitat en matière d'établissement de normes et de coopération technique aux portefeuilles d'investissements des institutions financières et à mobiliser les fonds provenant de sources internationales pour qu'ils jouent un rôle de catalyseur et aient un effet multiplicateur initial sur les investissements intérieurs consacrés à l'amélioration des bidonvilles et au développement d'autres établissements destinés aux pauvres.

## 4. Partenaires

151. ONU-Habitat réalisera ce programme en coopération avec des partenaires appartenant ou non au système des Nations Unies. Au sein du système des Nations Unies, ONU-Habitat collaborera étroitement avec le PNUD, avec la Banque mondiale dans le cadre du programme Alliance des villes et avec la Société internationale de financement dans les domaines de l'urbanisme et du logement. ONU-Habitat coopère et collabore avec des partenaires n'appartenant pas au système des

<sup>7</sup> Les règles de gestion financière récemment promulguées par le Secrétaire général dans le document ST/SGB/2006/8 intitulé : « Financial Regulations and Rules for the United Nations (series 100) : Special Annex for the United Nations Habitat and Human Settlements Foundation (series 300) to the Financial Regulations and Rules of the United Nations (series 100) » devraient faciliter la mobilisation de ressources.

Nations Unies, dont les gouvernements, les autorités locales et leurs associations, les organismes bilatéraux de développement, les banques régionales, les organisations de la société civile et d'autres partenaires du Programme pour l'habitat, y compris des établissements de recherche et des institutions universitaires.

**Tableau 19. Réalisations escomptées et indicateurs de succès pour l'exercice biennal**

<i>Réalisations escomptées</i>		<i>Indicateurs de succès</i>	
a)	Renforcement des arrangements institutionnels afin que la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains puisse aider efficacement les Etats membres et les partenaires du Programme pour l'habitat à mobiliser les investissements nécessaires au développement des établissements humains destinés aux pauvres, en particulier dans les pays en développement et les pays à économie en transition [1]	a) i)	Niveau plus important des ressources mobilisées pour la construction de logements abordables et d'infrastructures, l'accent étant mis en particulier sur le secteur non structuré du logement et les taudis  <i>Mesure des résultats</i> 2004-2005 : 69 millions de dollars rassemblés 2006-2007 (estimation) : 83 millions de dollars rassemblés 2008-2009 (objectif) : 100 millions de dollars
b)	Augmentation des fonds destinés au développement des établissements humains levés par la Fondation, y compris son Fonds pour l'amélioration des taudis et des bidonvilles, provenant de sources privées et publiques internes, grâce à des mécanismes novateurs de financement du logement et des infrastructures connexes [1]	b) i)	Nombre de pays collaborant avec la Fondation au renforcement des mécanismes de financement du logement et des infrastructures connexes.  <i>Mesure des résultats :</i> 2004-2005 : 10 2006-2007 (estimation) : 15 2008-2009 (objectif) : 20
		ii)	Nombre d'instruments financiers et de projets bancables conçus, montés et effectivement mis en œuvre.  <i>Mesure des résultats :</i> 2004-2005 : 0 2006-2007 (estimation) : 6 2008-2009 (objectif) : 9
		iii)	Accroissement des investissements publics, des capitaux privés et de l'épargne communautaire mobilisés aux fins de l'amélioration des taudis, y compris au titre de programmes d'alimentation en eau et d'assainissement et de prévention des taudis au niveau national  <i>Mesure des résultats :</i> 2004-2005 : 0 2006-2007 (estimation) : 40 millions de dollars 2008-2009 (objectif) : 200 millions de dollars
		iv)	Nombre de pays ayant favorisé des politiques, des réformes réglementaires et des arrangements institutionnels pertinents propres à faciliter la mobilisation de fonds publics, de l'épargne communautaire et de capitaux privés pour la construction de logements abordables et d'infrastructures connexes  <i>Mesure des résultats :</i> 2004-2005 : 0 2006-2007 (estimation) : 5 2008-2009 (objectif) : 10

- c) Développement des partenariats entre ONU-Habitat et les institutions internationales et régionales de financement afin de garantir que les activités de promotion et d'assistance technique de l'organisation amènent les institutions financières à investir davantage dans la construction de logements abordables et d'infrastructures connexes, de façon que l'aide au développement soit plus cohérente et ait un plus grand impact.
- c) i) Nombre de partenariats conclus pour que les investissements en faveur de l'amélioration des établissements humains soient plus importants
- Mesure des résultats :*  
2004-2005 : 8  
2006-2007 (estimation) : 12  
2008-2009 (objectif) : 15
- ii) Augmentation du nombre de prêts et de portefeuilles de garantie de prêts d'institutions financières internationales et régionales destinés aux logements abordables et aux infrastructures grâce à ces partenariats.
- Mesure des résultats :*  
2004-2005 : 0  
2006-2007 (estimation) : 10 millions de dollars  
2008-2009 (objectif) : 100 millions de dollars

## 5. Facteurs externes

152. Les objectifs et les réalisations escomptées du sous-programme devraient être atteints sous réserve :

- a) Que les banques de développement internationales et régionales, les organismes de coopération et de développement bilatéraux et les fonds de donateurs internationaux continuent de s'engager financièrement et de fournir un appui pour renforcer la Fondation;
- b) Que les Etats membres et les institutions financières nationales fournissent un appui aux fins de développement de mécanismes financiers capables de mobiliser des capitaux internes en vue de l'amélioration des taudis;
- c) Qu'existe une volonté politique de surmonter les obstacles institutionnels et d'identifier les modalités de partenariats efficaces débouchant sur des engagements financiers.

## 6. Produits<sup>8</sup>

153. Au cours de l'exercice biennal, le sous-programme fournira les produits énumérés ci-après. Comme pour l'exercice biennal précédent, ces produits sont répartis en deux catégories, priorité 1 et priorité 2, la priorité 1 étant la plus élevée. Le degré de priorité le plus élevé est attribué aux produits qui sont en rapport avec les objectifs de la Déclaration du Millénaire et les campagnes mondiales ainsi qu'aux produits qui sont prévus par des mandats déterminés, qui découlent de grandes conférences internationales des Nations Unies ou qui sont considérés hautement prioritaires par la direction.

### 1. Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts

154. Les services ci-après seront fournis :

#### I. *Autres services fournis :*

##### *Réunions de groupes d'experts :*

- a) Réunion d'un groupe d'experts sur le cadre institutionnel et les options de la Fondation pour l'habitat (1) [1];
- b) Réunions de groupes d'experts sur la stratégie d'appel de fonds pour la Fondation pour l'habitat (1) [1];

<sup>8</sup> Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de produits.

Les chiffres en caractères gras et entre crochets [ ] indiquent le degré de priorité, la priorité [1] étant la plus élevée.

[1] = priorité 1.

[2] = priorité 2.

- c) Réunions semestrielles du Comité consultatif du Fonds pour l'amélioration des taudis et des bidonvilles (4) [1];
- d) Réunion d'un groupe d'experts sur le rôle des institutions financières internationales et régionales et des fonds de donateurs internationaux dans la mobilisation des capitaux internes pour l'amélioration des taudis (1) [2];
- e) Réunion annuelle conjointe ONU-Habitat-Groupe privé de développement des infrastructures sur la mobilisation des capitaux internes pour les services essentiels et les infrastructures urbaines connexes (1) [2];
- f) Réunions de pairs consacrées à l'échange de vues sur les mécanismes de financement du logement et des infrastructures connexes dans des pays d'Afrique de l'Ouest sélectionnés (3) [1];
- g) Réunions de pairs consacrées à l'échange de vues sur les mécanismes de financement du logement et des infrastructures connexes dans des pays d'Afrique de l'Est sélectionnés (3) [1];
- h) Réunion annuelle du Comité consultatif des programmes de développement de la Fondation pour l'habitat (2) [1];
- i) Réunions de coordination au titre des activités du fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement présentant un intérêt pour l'amélioration des taudis (4) [1].

## 2. Autres activités de fond

155. Les activités ci-après seront menées :

### I. Publications en série :

- a) Rapport annuel sur la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains et ses activités (2) [1];

### II. Publications isolées :

- a) Document directif sur le financement des établissements humains (1) [1];
- b) Rapport sur l'articulation des mécanismes formels et informels de financement du logement dans les pays en développement (1) [1];
- c) Recueil de pratiques et d'outils novateurs pour le financement communal des grandes infrastructures d'établissements informels destinés à des pays en développement déterminés (1) [1];
- d) Rapports sur des initiatives d'institutions internationales et du secteur privé déterminées aux fins de mobilisation de ressources destinées aux logements et établissements humains abordables (1) [2];
- e) Rapport sur les enseignements tirés, les partenariats et les meilleures pratiques pour débloquer les sources de financements internes et utiliser les ressources internationales pour démultiplier les ressources financières internes destinées au développement du logement et des établissements humains (1) [1];

### III. Matériels techniques :

- a) Base de données sur le financement des logements et des infrastructures connexes destinés aux citoyens pauvres afin de faciliter le suivi de la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement (1) [2];
- b) Diffusion sur l'Internet d'informations sur les activités de la Fondation pour les établissements humains (1) [1];
- c) Mémoires d'accord et autres cadres définissant la coopération avec les institutions financières internationales, les banques régionales de développement, les fonds de donateurs internationaux et les organismes des Nations Unies (3) [1].

## 3. Coopération technique

156. Aux fins de coopération technique, des services seront fournis, comme indiqué, dans les domaines suivants :

- I. *Services consultatifs* :
- a) Fourniture de services consultatifs aux Etats membres intéressés sur le montage de projets d'amélioration, sur la facilitation de la coopération entre les institutions de prêts intérieures et les partenaires du développement et sur la mobilisation des capitaux intérieurs nécessaires à l'amélioration des logements et des services essentiels (10) [1];
  - b) Projets pilotes démontrant diverses options en matière de financement, y compris, entre autres, des fonds de garantie des prêts et subventions, des prises de participation, des financements relais et des fonds à risques (10) [1];
- II. *Formation de groupes* :
- a) Séminaires et ateliers sur les enseignements tirés, les partenariats et les meilleures pratiques permettant de débloquer les sources intérieures de financement et d'utiliser des ressources internationales pour démultiplier les sources intérieures au profit du logement et du développement des établissements humains dans quatre pays sélectionnés (4) [1];
  - b) Séminaires et ateliers conçus pour faciliter la coopération entre les institutions nationales de prêt et les partenaires du développement dans des pays en développement sélectionnés (6) [1];
- III. *Projets sur le terrain* :
- a) Programmes de longue durée pour mobiliser les ressources permettant d'accroître la fourniture de crédits abordables pour l'amélioration des taudis et des projets connexes de logements et d'infrastructures (3) [2];
  - b) Assistance technique et financière spécialisée à des projets locaux et nationaux d'amélioration des taudis, l'accent étant mis sur les montages financiers et la mise au point d'instruments pour redimensionner et reproduire ces projets (4) [1];
  - c) Projets pilotes conjoints ONU-Habitat/institutions financières internationales mettant à profit les compétences respectives des intervenants pour mobiliser les capitaux internes destinés aux logements et aux services essentiels dans des pays en développement sélectionnés (4) [1];
  - d) Partenariats conjoints ONU-Habitat/institutions financières internationales associant des services d'élaboration de logiciels de préinvestissement à des portefeuilles de placement aux modalités accélérées dans des pays en développement (2) [2].

## 7. Ressources nécessaires

157. Les montants estimatifs des ressources nécessaires, par source de financement, et le tableau d'effectifs correspondant qui sont proposés pour la présente section sont indiqués ci-après. Les dépenses autres que celles afférentes au personnel qui sont nécessaires pour appuyer les activités prévues dans la présente section sont constituées par les dépenses pour les consultants, les frais de voyage, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, les fournitures et accessoires, le mobilier et le matériel ainsi que l'appui à l'Office des Nations Unies à Nairobi.

**Tableau 20. Récapitulation des prévisions de dépenses (en millier de dollars) :  
sous-programme 4: financement des établissements humains**

Source de fonds Catégorie de dépenses	2006–2007 Crédits ouverts	Evolution		2008–2009 Prévisions
		Montant	%	
Budget ordinaire de l'ONU				
Dépenses de personnel	272,8	-	-	272,8
Autres dépenses	19,6	-	-	19,6
	292,4	-	-	292,4
Fonds généraux de la Fondation				
Dépenses de personnel	2 234,8	53,6	2,4	2 288,4
Autres dépenses	1 416,1	606,2	42,8	2 022,3
	3 650,9	659,8	18,1	4 310,7
Fonds spéciaux de la Fondation				
Autres dépenses	9 321,0	8 679,0	93,1	18 000,0
	9 321,0	8 679,0	93,1	18 000,0
<b>Total, sous-programme</b>				
Dépenses de personnel	2 507,6	53,6	2,1	2 561,2
Autres dépenses	10 756,7	9 285,2	86,3	20 041,9
<b>Total</b>	<b>13 264,3</b>	<b>9 338,8</b>	<b>70,4</b>	<b>22 603,1</b>

**Répartition des postes pour le sous-programme 4 : financement des établissements humains, par source de financement et par classe**

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Agents locaux	Autres	Total général	
	SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1				Total
<b>2006-2007</b>											
Budget ordinaire de l'ONU	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	1
Fonds généraux de la Fondation	1	-	1	1	1	2	-	6	5	-	11
Fonds spéciaux de la Fondation	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	1
<b>Total partiel, 2006-2007</b>	1	1	1	1	2	2	-	8	5	-	13
<b>Evolution (diminution)/augmentation</b>											
Fonds généraux de la Fondation	(1)	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds spéciaux de la Fondation	-	(1)	-	-	-	-	-	(1)	-	-	(1)
<b>Evolution nette</b>	(1)	-	-	-	-	-	-	(1)	-	-	(1)
<b>2008-2009</b>											
Budget ordinaire de l'ONU	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	1
Fonds généraux de la Fondation	-	1	1	1	1	2	-	6	5	-	11
Fonds spéciaux de la Fondation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total partiel, 2008-2009</b>	-	1	1	1	2	2	-	7	5	-	12

## E. Appui au programme

### 1. Objectif

158. L'objectif général est de fournir un appui à la mise en œuvre du programme pour les établissements humains à travers la planification des programmes, la gestion financière et administrative et la planification des ressources humaines. La responsabilité de ce programme incombe à la Division de l'appui aux programmes.

## 2. Stratégie

159. La Division de l'appui aux programmes appuiera la mise en œuvre des quatre sous-programmes en fournissant un certain nombre de services dans les domaines de la planification et de la coordination des programmes, de la gestion budgétaire, financière et administrative, de la planification des ressources humaines et de la fourniture d'avis et de conseils juridiques de façon à veiller à la qualité des services fournis aux partenaires du financement, au respect des accords et à l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau de services de contrôle interne des Nations Unies. Ces services sont fournis par la Division de l'appui aux programmes et le personnel administratif de projet des bureaux régionaux, en coordination et avec l'assistance de la Division des services administratifs de l'Office des Nations Unies à Nairobi.

160. En s'acquittant de ses fonctions de planification et de coordination des programmes, la Division de l'appui aux programmes dirige, oriente et coordonne l'élaboration du cadre stratégique biennal, du programme de travail biennal (en veillant à ce qu'il soit conforme aux mandats de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration et aux instructions données par le Siège de l'Organisation Nations Unies) et du plan de travail annuel d'ONU-Habitat et elle fournit un appui au cours de l'examen des documents par les organes intergouvernementaux.

161. La Division continuera à assurer la direction des fonctions administratives, qui consistent en l'élaboration du budget-programme ainsi qu'en l'allocation et en l'utilisation des ressources compte tenu des besoins des divers programmes et conformément au budget-programme approuvé pour qu'un contrôle budgétaire efficace soit assuré. Afin de veiller à ce que des services administratifs améliorés et efficaces soient fournis, on appliquera les recommandations découlant de l'examen continu des services administratifs d'ONU-Habitat, y compris celles relatives à ses relations avec l'Office des Nations Unies à Nairobi.

162. Le Bureau de liaison des ressources humaines examinera, mettra à jour et diffusera les lignes directrices révisées et mettra en œuvre et déploiera le système de gestion des ressources humaines en liaison avec l'Office des Nations Unies à Nairobi aux fins de recrutement et de placement en temps utile du personnel.

163. En s'acquittant de ses fonctions qui consistent à fournir des services et des avis juridiques, la Division de l'appui aux programmes procédera à l'examen, à la mise à jour et à la diffusion du cadre juridique approuvé afin de permettre à ONU-Habitat de mener à bien ses activités opérationnelles en mettant en œuvre le Programme pour l'habitat et en s'employant à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que ceux relevant de sa responsabilité.

164. Pour accroître le flux d'informations sur la gestion, un système de gestion de l'information directif sera mis en place et déployé. Le système produira également des rapports sur les recommandations des auditeurs afin de surveiller leur application.

**Tableau 21. Réalisations escomptées et indicateurs de succès**

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
a) Préparation et coordination efficaces du cadre stratégique (2010-2011) et projet de budget-programme (2010-2011) traduisant les recommandations des organes directeurs et préparés conformément aux instructions de la Division de la planification des programmes et du budget	a) i) Approbation du cadre stratégique par le Comité des représentants permanents, le Comité du programme et de la coordination et l'Assemblée générale  <i>Décembre 2005</i> : document approuvé par le Comité des représentants permanents, le Comité du programme et de la coordination et l'Assemblée générale <i>Décembre 2007</i> : document approuvé par les organes directeurs <i>Décembre 2009</i> : document approuvé par les organes directeurs

		ii)	<p>Approbation du projet de budget-programme par le Conseil d'administration et l'Assemblée générale</p> <p><i>Décembre 2005</i> : programme de travail et document budgétaire approuvés par le Conseil d'administration et l'Assemblée générale</p> <p><i>Décembre 2007</i> : document intégré approuvé par les organes directeurs</p> <p><i>Décembre 2009</i> : document intégré approuvé par les organes directeurs</p>
b)	Contrôle budgétaire efficace et surveillance des dépenses	b) i)	<p>Niveau des dépenses dans le cadre des allocations budgétaires approuvées</p> <p><i>Décembre 2005</i> : 95 % des allocations</p> <p><i>Décembre 2007</i> : 95 % des allocations</p> <p><i>Décembre 2009</i> : 95 % des allocations</p>
c)	Qualité et coût-efficacité améliorés des services administratifs fournis à ONU-Habitat par l'Office des Nations Unies à Nairobi	c) i)	<p>Fourniture de services conformément aux indicateurs de performance spécifiés dans l'accord sur le niveau des services</p> <p><i>Décembre 2005</i> : conformité à l'accord sur le niveau des services à hauteur de 70 %</p> <p><i>Décembre 2007</i> : conformité à l'accord sur le niveau des services à hauteur de 80 %</p> <p><i>Décembre 2009</i> : conformité à l'accord sur le niveau des services à hauteur de 85 %</p>
d)	Recrutement et placement en temps utile du personnel	d) i)	<p>Réduction du nombre moyen de jours durant lesquels un poste d'administrateur demeure vacant</p> <p><i>Décembre 2005</i> : sans objet</p> <p><i>Décembre 2007</i> : 14 mois</p> <p><i>Décembre 2009</i> : 12 mois</p>
e)	Mise en œuvre à temps et efficacement des recommandations des vérificateurs du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne de l'Organisation des Nations Unies	e) i)	<p>Recommandations mises en œuvre dans les délais impartis</p> <p><i>Décembre 2005</i> : taux de mise en œuvre de 85 %</p> <p><i>Décembre 2007</i> : taux de mise en œuvre de 90 %</p> <p><i>Décembre 2009</i> : taux de mise en œuvre de 95 %</p>
f)	Circulation améliorée des informations relatives à la gestion au sein de l'Organisation	f) i)	<p>Production de rapports de gestion en ligne</p> <p><i>Décembre 2005</i> : 8 rapports papier produits et distribués</p> <p><i>Décembre 2007</i> : base de données informatisée en ligne sur les dons</p> <p><i>Décembre 2009</i> : rapports de gestion en ligne</p>

### 3. Facteurs externes

165. La Division de l'appui au programme devrait atteindre ses objectifs sous réserve que :

- a) Des ressources financières suffisantes soient disponibles pour atteindre les objectifs susmentionnés;
- b) Les taux de change et d'inflation demeurent dans les limites prévues.

#### 4. Produits<sup>9</sup>

166. Au cours de l'exercice biennal, le sous-programme fournira les produits énumérés ci-après. Comme pour l'exercice biennal précédent, ces produits sont répartis en deux catégories, priorité 1 et priorité 2, la priorité 1 étant la plus élevée. La priorité la plus élevée est attribuée aux produits qui sont en rapport avec les objectifs de la Déclaration du Millénaire et les campagnes mondiales ainsi qu'aux produits qui sont prévus par des mandats déterminés, qui découlent de grandes conférences internationales des Nations Unies ou qui sont considérés comme hautement prioritaires par la direction.

##### 1. Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts

167. Les services ci-après seront fournis :

###### I. *Gestion des ressources humaines :*

- a) Rapports au Comité des représentants permanents sur la situation en matière de ressources humaines (4) [**1**];
- b) Rapports au Siège de l'Organisation des Nations Unies sur la situation en matière de ressources humaines (24) [**2**];

###### II. *Planification des programmes, budget et comptes :*

- a) Cadre stratégique 2010-2011 (1) [**1**];
- b) Projet de budget-programme (2010-2011) (1) [**1**];
- c) Rapports financiers trimestriels destinés au Comité des représentants permanents (8) [**1**];
- d) Rapports trimestriels du Comité d'examen du Programme (8) [**2**];
- e) Mise à jour de l'accord avec l'Office des Nations Unies à Nairobi sur le niveau des services (1) [**2**];
- f) Rapports d'information trimestriels sur la gestion (8) [**2**];
- g) Appui au BSCI et aux services de vérification externe des comptes et application des recommandations [**1**].

##### 2. Appui juridique

168. Les activités ci-après seront menées :

- a) Elaboration de lignes directrices à utiliser avec le cadre juridique;
- b) Séminaire sur le cadre juridique relatif aux activités opérationnelles;
- c) Elaboration d'instruments juridiques supplémentaires;
- d) Représentation de l'organisation devant les organes administratifs.

#### 5. Ressources nécessaires

169. Les montants estimatifs des ressources nécessaires par source de financement et le tableau d'effectifs qui sont proposés pour la présente section sont indiqués ci-après. Les dépenses autres que celles afférentes au personnel qui sont nécessaires pour appuyer les activités prévues dans la présente section sont constituées par les dépenses pour les consultants, les frais de voyage, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, les fournitures et accessoires, le mobilier et le matériel ainsi que l'appui à l'Office des Nations Unies à Nairobi.

---

<sup>9</sup> Les chiffres entre parenthèses ( ) indiquent le nombre de produits  
 Les chiffres en caractères gras et entre crochets [ ] indiquent le degré de priorité, la priorité [**1**] étant la plus élevée  
 [**1**] = priorité 1.  
 [**2**] = priorité 2.

**Tableau 22. Récapitulation des prévisions de dépenses (en milliers de dollars) :  
Division de l'appui aux programmes**

Source de fonds Catégorie de dépenses	2006–2007 Crédits ouverts	Evolution		2008–2009 Prévisions
		Montant	%	
Fonds généraux de la Fondation				
Dépenses de personnel	4 821,7	1 645,3	34,1	6 467,0
Autres dépenses	1 122,0	259,6	23,1	1 381,6
	5 943,7	1 904,9	32,0	7 848,6
Coopération technique				
Dépenses de personnel	1 606,0	841,9	52,4	2 447,9
Autres dépenses	336,3	79,2	23,6	415,5
	1 942,3	921,1	47,4	2 863,4
<b>Total, appui au programme</b>				
Dépenses de personnel	6 427,7	2 487,2	38,7	8 914,9
Autres dépenses	1 458,3	338,8	23,2	1 797,1
<b>Total</b>	<b>7 886,0</b>	<b>2 826,0</b>	<b>35,8</b>	<b>10 712,0</b>

**Répartition des postes de la Division de l'appui au programme, par source de financement et par classe**

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						Agents locaux	Autres	Total général
	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total			
<b>2006-2007</b>									
Fonds généraux de la Fondation	1	1	1	1	-	4	3	-	7
Fonds spéciaux de la Fondation	-	-	1	2	2	5	16	-	21
Coopération technique	-	-	3	1	3	7	7	-	14
<b>Total partiel, 2006-2007</b>	1	1	5	4	5	16	26	-	42
<b>Evolution (diminution)/augmentation</b>									
Fonds généraux de la Fondation	-	-	1	-	-	1	1	-	2
Appui au programme de la Fondation	-	1	-	-	-	1	1	-	2
<b>Evolution nette</b>	-	1	1	-	-	2	2	-	4
<b>2008-2009</b>									
Fonds généraux de la Fondation	1	1	2	1	-	5	4	-	9
Fonds spéciaux de la Fondation	-	1	1	2	2	6	17	-	23
Coopération technique	-	-	3	1	3	7	7	-	14
<b>Total partiel, 2008-2009</b>	1	2	6	4	5	18	28	-	46

## Annexe I

### Textes portant autorisation des travaux

#### Programme 12 du cadre stratégique : établissements humains

##### *Résolutions de l'Assemblée générale*

S-25/2	Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire
53/242	Rapport du Secrétaire général sur l'environnement et les établissements humains
55/2	Déclaration du Millénaire
56/206	Renforcement du mandat et du statut de la Commission des établissements humains ainsi que du statut, du rôle et des attributions du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)
57/144	Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire
57/270 B	Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social
57/275	Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
58/217	Décennie internationale d'action, « L'eau, source de vie » (2005–2015)
58/269	Renforcement de l'Organisation des Nations Unies : un programme pour aller plus loin dans le changement
60/1	Document final du Sommet mondial de 2005 (sous-programmes 1, 2 et 3)
60/15	Renforcement des secours d'urgence et des activités de relèvement, de reconstruction et de prévention à la suite du tsunami catastrophique survenu dans l'océan Indien
60/124	Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies (sous-programmes 1 et 3)
60/125	Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement (sous-programmes 1 et 3)
60/130	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
60/188	Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement (sous-programmes 2 et 4)
60/193	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
60/194	Poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement (sous-programmes 1 et 3)
60/195	Stratégie internationale de prévention des catastrophes (sous-programmes 1 et 3)
60/196	Catastrophes naturelles et vulnérabilité (sous-programmes 1 et 3)
60/203	Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
60/209	Mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006)
60/228	Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

*Résolutions, décisions et conclusions concertées du Conseil économique et social*

- 2002/1 Conclusions concertées 2002/1 : comment renforcer davantage le Conseil économique et social en mettant à profit ses succès récents, pour l'aider à remplir le rôle qui lui a été assigné dans la Charte des Nations Unies, conformément à la Déclaration du Millénaire
- 2003/62 Mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat
- 2005/48 Rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies

*Résolutions du Conseil d'administration*

- 18/4 Application de la résolution 53/242 de l'Assemblée générale et coopération entre le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (sous-programmes 1 à 3)
- 19/5 Réalisation et suivi de l'objectif de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies consistant à améliorer la vie des habitants de taudis
- 19/6 Approvisionnement en eau et assainissement des villes
- 19/16 Rôle et droits des femmes dans le développement des établissements humains et l'assainissement des taudis
- 20/1 Les jeunes et les établissements humains
- 20/7 Parité hommes-femmes dans le développement des établissements humains
- 20/10 Forum urbain mondial
- 20/19 Programme de travail et budget du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour l'exercice biennal 2006-2007

**Sous-programme 1****Logement et développement durable des établissements humains***Résolutions du Conseil d'administration*

- 16/7 Réalisation du droit à un logement convenable
- 17/10 Dimension rurale du développement urbain durable
- 18/5 Coopération internationale et examen des mécanismes de suivi de l'application du Programme pour l'habitat
- 18/11 Intensification du dialogue sur la décentralisation et le renforcement effectif des autorités locales dans le cadre de la mise en œuvre du Programme pour l'habitat
- 19/3 Campagnes mondiales pour la sécurité d'occupation et la gouvernance urbaine
- 19/4 Coopération entre le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le Programme des Nations Unies pour l'environnement
- 19/12 Décentralisation et renforcement des autorités locales
- 20/16 Amélioration de la participation de la société civile à la gouvernance locale
- 20/18 Décentralisation et renforcement des autorités locales
- 20/20 Treizième session de la Commission du développement durable

**Sous-programme 2****Suivi de la mise en œuvre du Programme pour l'habitat***Résolutions de l'Assemblée générale*

- 34/114 Rapport sur la situation des établissements humains dans le monde et rapports périodiques sur la coopération et l'assistance internationales dans le domaine des établissements humains
- 55/194 Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)
- 59/248 Etude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement
- 60/2 Politiques et programmes mobilisant les jeunes
- 60/140 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale

*Résolutions du Conseil économique et social*

- 2001/22 Mise en œuvre et suivi intégrés et coordonnés des principales conférences et réunions au sommet des Nations Unies : mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat

*Résolutions du Conseil d'administration*

- 17/10 Dimension rurale du développement urbain durable
- 18/10 Rôle des autorités locales
- 19/10 Liens entre les zones urbaines et rurales et l'urbanisation durable
- 19/13 Renforcement de la participation des jeunes aux travaux d'ONU-Habitat
- 20/6 Meilleures pratiques, bonnes politiques et législations facilitatrice pour appuyer une urbanisation durable et la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire

**Sous-programme 3****Coopération régionale et technique***Résolutions de l'Assemblée générale*

- 59/243 Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale
- 59/250 Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
- 60/128 Aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés en Afrique

*Résolutions du Conseil d'administration*

- 19/7 Coopération régionale et technique
- 19/15 Pays à économie en transition
- 19/18 Développement des établissements humains dans les territoires palestiniens occupés
- 20/14 Programme spécial pour les établissements humains en faveur du Peuple palestinien
- 20/15 Responsables de programme d'Habitat et bureaux régionaux
- 20/17 Evaluation et reconstruction à la suite de conflits et de catastrophes naturelles ou causées par l'homme

**Sous-programme 4**

**Financement des établissements humains**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

3327 (XXIX)      Création de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains

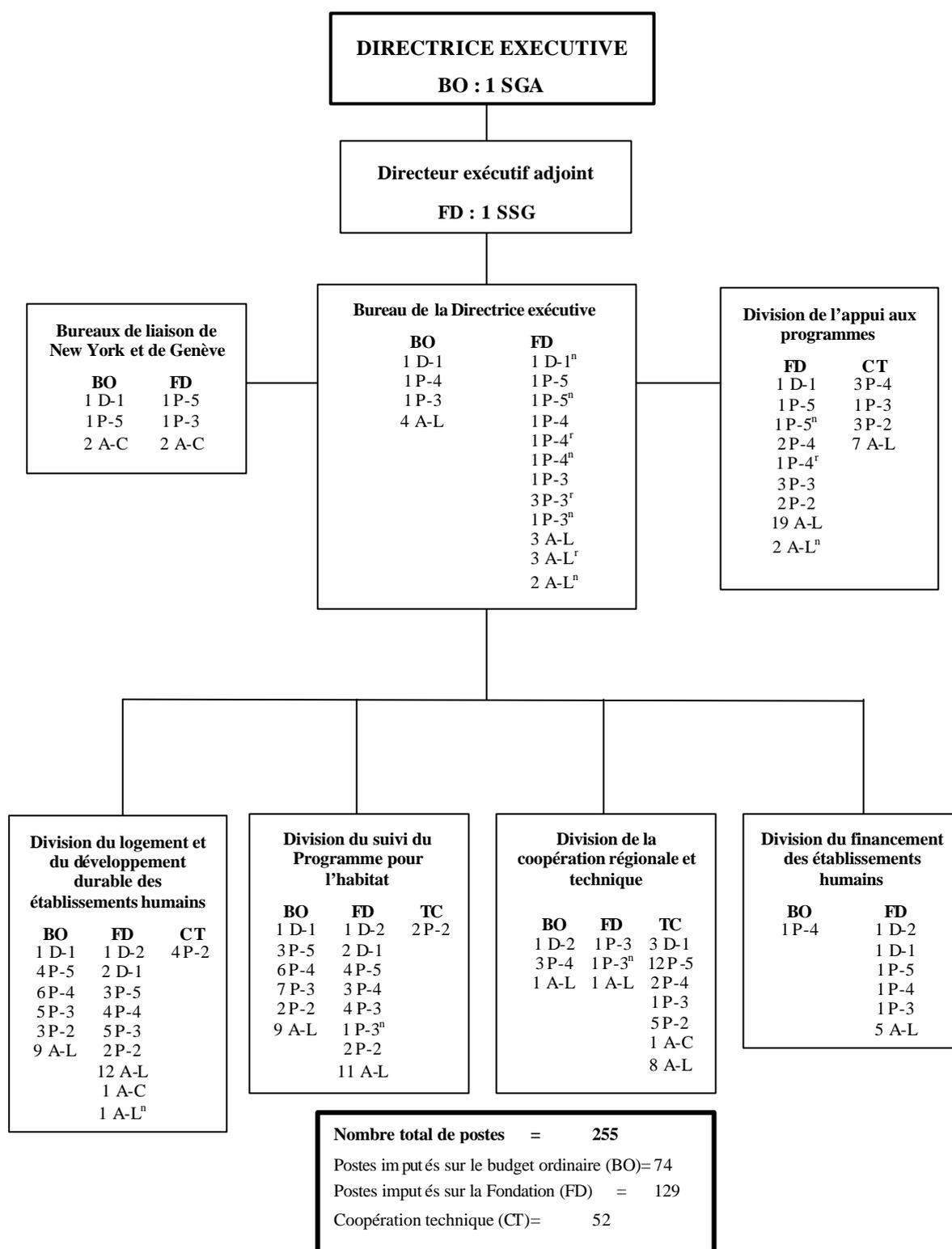
*Résolutions du Conseil d'administration*

19/11              Renforcement de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains

20/11              Renforcement du Fonds pour l'amélioration des taudis et des bidonvilles de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains

## Annexe II

## Structure organisationnelle et répartition des postes pour l'exercice biennal 2008–2009



<sup>n</sup> = nouveaux postes  
<sup>r</sup> = postes redéployés

## Annexe III

### Terminologie

#### *Activités de coopération technique*

Activités visant à fournir aux pays en développement et aux pays à économie en transition une assistance aux fins de leur développement économique et social.

#### *Allocations de crédits*

Autorisation financière donnée par le Chef de secrétariat d'une organisation ou en son nom à un fonctionnaire ou à un service afin qu'il engage des dépenses à des fins précises et dans les limites fixées pour une période déterminée.

#### *Appui aux programmes*

L'appui aux programmes est assuré par des services ayant principalement pour fonction l'élaboration, la formulation et l'évaluation des programmes de l'organisation. Il s'agit d'ordinaire de services assurant un appui technique, thématique, logistique ou administratif au titre des programmes.

#### *Augmentation ou diminution des coûts*

Toute augmentation ou diminution du coût d'une ressource au cours d'un exercice budgétaire par rapport à l'exercice budgétaire précédent, sous l'effet d'une variation des coûts, des prix ou des taux de change.

#### *Augmentation ou diminution du volume des ressources requises*

Toute augmentation ou diminution des ressources requises résultant de changements portant sur le niveau ou la nature des activités entreprises par une organisation en cours d'exercice budgétaire et à entreprendre au cours de l'exercice budgétaire à venir. Afin de permettre une comparaison avec les changements touchant le volume des activités approuvées pour l'exercice budgétaire en cours, l'augmentation ou la diminution est exprimée à l'aide des mêmes coefficients que ceux utilisés pour l'approbation des ouvertures de crédit.

#### *Budget d'appui*

Il s'agit du budget d'une organisation destiné à financer les dépenses d'appui aux programmes et les dépenses de gestion et d'administration de l'organisation.

#### *Budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies*

Fonds provenant du budget de l'Organisation des Nations Unies, qui est alimenté par des contributions mises en recouvrement et dont l'objet est le financement du secrétariat prévu au paragraphe 1 de la section III de la résolution 32/162 de l'Assemblée générale.

#### *Crédits ouverts*

Montants approuvés par l'autorité compétente à des fins précises au titre d'un exercice financier et sur lesquels peuvent être imputées les dépenses engagées à ces fins à concurrence des montants approuvés.

#### *Gestion et administration*

Activités assurées par les services de l'organisation dont la fonction essentielle consiste à préserver son identité, ses orientations et sa prospérité. Il s'agit d'ordinaire des services assurant des fonctions de direction, l'organisation des politiques et leur évaluation, les relations extérieures et l'administration.

#### *Indicateurs de performance*

Les indicateurs de performance servent à déterminer la mesure dans laquelle on est parvenu aux objectifs et/ou résultats escomptés.

#### *Objectif*

Dans un budget-programme, on entend par objectif une réalisation d'ensemble souhaitée qui suppose un processus dynamique et vise à satisfaire certains besoins d'utilisateurs finals identifiés, au cours d'une période donnée.

***Produits***

Il s'agit des produits et services fournis au titre d'un programme ou d'un sous-programme à un utilisateur final tel que rapports, publications, formation et service de réunions, qu'une activité est censée produire conformément à ses objectifs.

***Réalisation escomptée***

Résultat souhaité, se traduisant par des avantages pour l'utilisateur final, consistant en une valeur ou en un taux exprimé sous forme quantitative ou qualitative. Les réalisations sont la conséquence directe des résultats obtenus et aboutissent à la réalisation d'un certain objectif.

***Réserve opérationnelle***

Comme l'exige l'instruction administrative ST/AI/286, une réserve opérationnelle correspondant à 20 % du montant estimatif des recettes destinées à financer les dépenses d'appui aux programmes est nécessaire pour se prémunir contre des difficultés imprévues en cours d'exercice, du fait de l'inflation et des ajustements de change, ou pour s'acquitter d'obligations juridiques en cas de cessation soudaine d'activités financées par des ressources extrabudgétaires.

***Réserve financière***

Il s'agit d'une réserve dont le montant est fixé par le Conseil d'administration d'ONU-Habitat visant à assurer la solvabilité et l'indépendance financière de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains de façon à pouvoir compenser les variations de flux de trésorerie et être à même de faire face à des obligations similaires selon ce que pourrait décider, à l'occasion, le Conseil d'administration.

***Ressources générales de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains***

Il s'agit des ressources de la Fondation qui sont confondues et non liées. Ce sont les contributions volontaires annoncées ou versées par les gouvernements ou les organisations intergouvernementales, les dons d'origine non gouvernementale, les intérêts connexes produits et diverses recettes.

***Ressources spéciales de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains***

Il s'agit des ressources de la Fondation qui sont fournies dans des conditions bien définies ou au titre d'accords précis passés avec les donateurs aux fins du financement, en totalité ou en partie, d'activités conformes aux objectifs et politiques et de l'Organisation. En fait également partie le compte spécial pour le financement des dépenses d'appui aux programmes.

***Sous-programme***

Ensemble d'activités visant à la réalisation d'un ou de plusieurs objectifs définis ou à l'obtention des réalisations escomptées.

## Annexe IV

### Hypothèses et méthodologie

#### A. Hypothèses pour l'exercice biennal 2008-2009

##### 1. Pourcentage de postes vacants

1. On a supposé, pour le calcul des dépenses au titre des postes pour l'exercice 2008-2009, que le pourcentage de postes vacants serait de 4,9 % dans le cas des administrateurs et de 1,5 % dans celui des agents des services généraux.

##### 2. Inflation

2. Aucun ajustement pour inflation n'a été appliqué aux activités des programmes financés directement ou aux dépenses imputées sur le budget ordinaire, le Siège de l'Organisation des Nations Unies devant se charger de ce travail lorsqu'il établira le budget ordinaire de l'ONU qui sera soumis à l'Assemblée générale pour adoption en 2007.

3. Les taux d'inflation suivants ont été retenus :

- a) Tous postes confondus : taux moyen de 7,3 % pour l'exercice biennal;
- b) Dépenses autres que les dépenses de personnel : taux moyen de 4,8 % pour l'exercice biennal.

4. Les taux d'inflation ci-dessus pour les postes ont été appliqués aux coûts salariaux standard du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, version 7 (utilisés dans les crédits ouverts initialement pour l'exercice 2006-2007), après ajustement pour prendre en compte le pourcentage de postes vacants indiqué ci-dessus.

##### 3. Taux de change

5. On part de l'hypothèse que 1 dollar des Etats-Unis vaut 74 shillings kényens.

#### B. Méthodologie : budget d'appui biennal<sup>10</sup>

6. La méthodologie fait intervenir plusieurs étapes dans le calcul des estimations. Ces calculs sont effectués séparément pour chaque année d'un exercice biennal donné. Dans le principe, la méthodologie consiste à utiliser les crédits approuvés pour la première année de l'exercice biennal en cours et à y ajouter les ajustements des crédits et des coûts, ce qui donne les estimations nécessaires pour la première année de l'exercice biennal considéré. De la même manière, les crédits ouverts pour la deuxième année de l'exercice biennal en cours sont révisés pour obtenir les estimations relatives à la deuxième année de l'exercice biennal considéré. Normalement, le calcul des estimations relatives au budget d'appui aux programmes de l'exercice biennal est effectué au cours du troisième trimestre de la première année de cet exercice biennal. Les différentes étapes sont expliquées ci-après.

##### 1. Ajustements en volume

7. Sur la base des crédits approuvés, les augmentations ou diminutions réelles sont calculées et constituent les ajustements en volume. Ces derniers représentent les éléments contrôlables des estimations. Ils sont soumis à l'approbation de la Directrice exécutive, qui doit évaluer les moyens requis par l'organisation pour s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées. Pour faciliter la comparaison avec les crédits approuvés, les ajustements en volume sont calculés sur la même base.

##### 2. Ajustements de divers coûts

8. Aux crédits ouverts approuvés et aux ajustements en volume sont ajoutés des augmentations ou des diminutions des coûts imputables à des facteurs autres que les taux de change et les taux d'inflation. Elles ne traduisent que les changements connus intervenus au cours des deux années suivant la préparation du dernier budget d'appui biennal. Parmi ces facteurs figurent notamment les décisions de la Commission de la fonction publique internationale concernant un certain nombre d'allocations dues au personnel (indemnité pour personnes à charge, indemnité pour frais d'études, etc.). Les ajustements des coûts salariaux sont effectués sur la base des coûts salariaux standard définis par le Siège de l'Organisation des Nations Unies.

<sup>10</sup> La même méthodologie d'ajustement des coûts sera appliquée au budget-programme biennal.

### 3. Ajustements pour taux de change

9. Les ajustements pour taux de change sont calculés pour chaque année et portent sur la totalité des crédits ouverts appropriés, ainsi que sur les ajustements des crédits et de divers coûts. Ces ajustements représentent normalement la différence entre les taux de change pratiqués par l'Organisation des Nations Unies au 1<sup>er</sup> septembre de l'année précédant l'exercice biennal en cours et, par exemple, au 1<sup>er</sup> septembre de la première année de l'exercice biennal en cours (c'est-à-dire au moment où est établi le projet de budget d'appui biennal).

### 4. Ajustements pour inflation

10. Enfin, pour compléter le tableau et pour produire l'estimation finale des besoins pour le prochain exercice biennal, l'Organisation doit calculer, selon le cas, des ajustements ou des estimations de l'inflation sur une période de quatre ans. Ces ajustements sont calculés pour chaque année et portent sur la totalité des crédits ouverts appropriés, ainsi que sur les ajustements en volume et les ajustements de divers coûts, corrigés pour tenir compte des fluctuations du taux de change, comme suit :

a) Pour la période allant de la première année de l'exercice biennal en cours à la première année de l'exercice biennal suivant : les estimations actuelles intègrent déjà des estimations antérieures de l'inflation. L'ajustement pour inflation portant sur cette période de transition englobe, par conséquent :

- i) La différence entre l'application des estimations précédentes et l'inflation réelle pour les six premiers mois de la première année de l'exercice biennal en cours;
- ii) La différence entre l'application des estimations précédentes et la projection révisée pour inflation pour les 18 derniers mois de l'exercice biennal en cours;
- iii) La projection pour inflation pour la première année de l'exercice biennal suivant;

b) Pour la période allant de la deuxième année de l'exercice biennal en cours à la deuxième année de l'exercice biennal suivant i)-iii) comme au point a) ci-dessus; et

c) La projection de l'inflation pour la deuxième année de l'exercice suivant.

11. Pour calculer l'inflation, quatre ajustements pour inflation sont utilisés pour chaque année :

a) Le premier ajustement est la prévision de changement de l'indemnité de poste pour les administrateurs recrutés sur le plan international;

b) Le deuxième ajustement a trait aux frais de voyage et aux dépenses communes de personnel pour les administrateurs recrutés sur le plan international;

c) Le troisième ajustement englobe les traitements et les dépenses communes de personnel pour le personnel local, c'est-à-dire les services généraux et autres catégories, qui peuvent varier de manière significative, en fonction de la localité;

d) Le quatrième ajustement concerne tous les autres .